HISTOIRE CONTEMPORAINE :
IL S'APPELAIT GEORGES ... ET VOULAIT ARRÊTER D'EMMERDER LES FRANÇAIS !

MARKETING TERRITORIAL
POUR UN MARKETING TERRITORIAL PLUS « INTÉRIEUR »

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°26 - OCTOBRE 2023

GRAND ENTRETIEN SOPHIE PANTEL

PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

"LA LOZÈRE, TERRE D'EXCELLENCE ET D'AVENIR !"

ÉVÉNEMENT : REVIVEZ LA CÉRÉMONIE DES D D'OR 2023

Anticipons demain

21, 22 et 23 novembre 2023
Paris · Porte de Versailles

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales est le seul événement européen réunissant élus, responsables territoriaux, institutions, associations et entreprises.

C'est le rendez-vous annuel qui rassemble les territoires autour des enjeux auxquels ils sont confrontés, qui éclaire les leviers d'actions sur différentes échelles de temps et propose des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Accompagner les collectivités, villes, communes et intercommunalités dans leur stratégie territoriale en valorisant les projets et les solutions tel est le rôle du salon des Maires.

Pour participer : salondesmaires.com

1 200
exposants

50 000
visiteurs

350
conférences et prises de parole

PRIX DE L'INNOVATION TERRITORIALE
avec 8 catégories de prix

WEB TV
mairestv.com

salon des maires et des collectivités locales

Tenue conjointe avec SALON DES SPORTS

Organisé par infoprodigital AMF

Edito

Deuxième édition des D d'Or.

Après la tradition de Chambord en 2022, la modernité du Futuroscope en 2023. Le Futuroscope, un projet voulu et réalisé par un homme, René Monory, président du Conseil général de la Vienne.

Une réalisation ambitieuse, démesurée, futuriste qui a vu fleurir à côté du Parc, des hôtels, un technopôle, des lieux d'enseignement et de formation. Le Département de la Vienne continue à parier sur l'avenir en investissant de façon considérable dans ce Parc unique.

La réussite des D d'Or tient d'abord à l'implication d'Alain Pichon, président du département de la Vienne et à ses équipes efficaces et souriantes. Qu'ils en soient, ici, tous remerciés.

Le succès tient aussi à la participation et présentation des lauréats retenus pour des réalisations exemplaires, originales et reproductibles et aussi à l'extraordinaire mobilisation de toute la France, avec la présence de 61 représentants des Départements.

A travers eux, les habitants ont montré leur attachement à leur département, notamment au travers du D d'Or du public organisé avec Mon avis citoyen, qui a mobilisé 41 258 votants.

Bravo à l'ensemble des Départements qui ont relayé l'opération.
Retrouvez les 10 premiers dans ce numéro.

Le Département de la Haute-Loire qui a mené une campagne de mobilisation très importante auprès de ses habitants obtient le D d'Or du public, département préféré du public.

Le Journal des Départements présente, ce mois-ci, un dossier spécial consacré au département de la Lozère.

Ainsi, après le département le plus peuplé de France, le Nord (2,6 millions d'habitants et une densité de 454,1 habitants au kilomètre carré, nous accueillons le département le moins peuplé avec un peu plus de 76 000 habitants et une densité de 14,8 habitants au kilomètre carré.

Des compétences identiques, mais des problèmes bien différents ! Cette diversité représente la force de cet échelon territorial que nous, au Journal des Départements, défendons, valorisons, soutenons.

Dans ce numéro, Sophie Pantel, présidente du Conseil départemental de la Lozère, nous présente son département, la spécificité des enjeux auxquels elle est confrontée et les politiques mise en place pour y répondre. On découvre des idées, des trucs initiés par la Lozère qui, faute de moyens se doit d'imaginer des dispositifs originaux et adaptés.

À la chute brutale et importante des DMTO, les Départements qui subissent de nouvelles charges (souvent initiées par l'État) se retrouvent dans une situation financière difficile.

Tel est le cas de la protection de l'enfance à laquelle nous consacrons un dossier spécial. Avec une augmentation du nombre d'enfants (notamment de Mineurs Non Accompagnés), la situation devient explosive.
Dans le même esprit, nous traiterons chaque mois plus particulièrement un dossier. Nous sommes, comme toujours, intéressés par vos propositions.

Ce 24 septembre, 170 des 348 sièges de sénateurs étaient en jeu dans plusieurs départements français.

Les résultats ont apporté assez peu surprises et pas de bouleversements politiques :

La majorité sénatoriale LR-Union centriste reste solide, avec quelques ajustements au détriment de LR.

La gauche se rapproche de son objectif d'atteindre 100 sénateurs, notamment grâce à la montée des écologistes.

Horizons progresse et consolide sa présence, tandis que Renaissance subit des pertes.

Le RN gagne trois sénateurs, marquant son retour au Sénat.
Cependant, ces élections ont un impact peu connu : le changement au sein des exécutifs d'autres collectivités. En effet, conformément à la loi anti-cumul, les nouveaux sénateurs doivent renoncer à leurs postes dans les exécutifs locaux.

Cette règle touche particulièrement trois départements, qui verront leur président changer :

- Le Jura où Clément Pernot a été élu Sénateur ;
- L'Indre-et-Loire, avec Jean-Gérard Paumier ;
- La Marne, avec Christian Bruyen.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas encore leurs successeurs.

Bonne lecture.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Le Journal des Départements Octobre 2023

Portrait

Sophie Pantel 8
Présidente du Département de la Lozère

Interview

Sophie Pantel 10
Présidente du Département de la Lozère

Retour en image

Cérémonie des D d'Or 20

Politique

Tribune 27
Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

Point de vue Bernard de Froment 28
Bernard de Froment

Actualités Politiques 31

Actualités Politiques 32

Juridiques

Actualités Juridiques 33
Mathilde Haas

Finances

Santé financière 38

Actualités Finances 39

Protection de l'enfance

Billet d'humeur 41
Claude Roméo

l'avis de l'UNIOPSS 43

Réaction 44
Florence Dabin

Protection de l'enfance 45
Anne Devreese

Actualités Solidarités 46

Actualités santés et démographies médicales 49

Actualités Sécurités Civiles 50

Actualités Numériques 50

Actualités Aménagement du Territoire 53

Crise du logement... 53

Actualités Mobilités 55

Managements / Ressources Humaines

Conduite du changement 56
Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Introspection du mois 64
Jean-Pierre Boisoteau

Nominations 65

Actualités ressources humaines 70

14ème baromètre RH des collectivités locales 71

Attractivité Touristique 73
Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

Marketing territorial 74
Marc Thébault

Actualités environnements 75

Actualités collèges, Jeunesse 76

Histoire contemporaine

Chronique 80
Stéphane Sautarel

Chronique 81
Cécile Delozier

Cultures

Fondation du patrimoine 82

Actualités culture, sport et tourisme 84

Les choix littéraires 87
Simon Houdebert

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

Mais ce qui est frappant, c'est l'absence du réflexe de poser la question à celles et ceux qui ont pourtant la réponse : les institutions publiques ou les offices de tourisme.

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication.

Je constate que l'on aide plus les territoires qui ont pollué plutôt que de reconnaître le bon niveau environnemental de nos pratiques

Sophie Pantel

Présidente du Département de la Lozère

Les Départements mettent des moyens financiers considérables. Malgré tout, les professionnels manquent. Ces métiers demandent un engagement fort, peut-être trop important.

Florence Dabin

Présidente de France Enfance Protégé
Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire

Sous couvert de partenariat, cette méthode permet au Gouvernement de tenir la bride courte aux Départements.

Christophe Ramond

Président du Conseil Départemental du Tarn

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Vienne.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Marie-José Maurin, Stéphane Sautarel, Bernard de Froment, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Florence Dabin, Anne Devreese .

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

Jean-Philippe Delbonnel - Président fondateur du Groupe Delbo Presse

Ils font bouger la France édition 2023

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons la nouvelle édition de notre magazine emblématique : "Ils Font Bouger la France".
Au cœur de cette publication, nous avons la fierté de vous offrir une vitrine concrète sur les forces vives qui façonnent notre nation, qui la dynamisent, et qui la portent vers de nouveaux horizons.
"Ils Font Bouger la France" est bien plus qu'un simple magazine, c'est une source d'inspiration, un véritable manifeste de l'innovation, de la créativité, et de la détermination qui anime ces femmes et ces hommes exceptionnels qui marquent notre pays de leur empreinte. Chaque page de ce magazine est une rencontre avec ces visionnaires, ces entrepreneurs, ces artistes, ces chercheurs, ces acteurs du changement, qui, par leur audace et leur persévérance, redéfinissent les limites de ce qui est possible.

Dans chaque édition, nous vous emmènerons au cœur de projets audacieux, de réussites inspirantes et d'initiatives qui résonnent avec l'esprit de la France. Vous découvrirez des histoires de réussite qui vont vous surprendre, des idées qui vont vous inciter à la réflexion, et des actions qui vous donneront envie de vous impliquer davantage dans la construction d'un avenir brillant.

"Ils Font Bouger la France" ne se contente pas de raconter des histoires, il est un appel à l'action. Nous croyons en la puissance de l'individu, en sa capacité à provoquer des changements positifs dans notre société, dans nos territoires, et dans le monde. Ce magazine est conçu pour vous inspirer, vous inciter à prendre des initiatives, à innover, à repousser les frontières de votre propre potentiel, et à contribuer au progrès de l'ensemble de nos territoires de France.

L'édition que vous tenez entre les mains est le fruit d'un travail acharné, d'une équipe passionnée, ainsi que de la précieuse collaboration de nos partenaires et de nos lecteurs.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien, de votre engagement et de votre intérêt pour ces récits extraordinaires qui tissent la trame de notre magazine.

"Ils Font Bouger la France" est bien plus qu'une publication, c'est une aventure commune, un voyage au cœur de l'audace et de l'excellence.

Nous vous invitons à vous immerger dans ces pages, à partager ces histoires, à les faire vivre dans votre quotidien, et à vous joindre à nous pour faire bouger la France vers un avenir prometteur.

5ème édition

Ils font bouger la FRANCE 2023

DOMINIQUE FAURE - GERARD LARCHER - JEAN NOEL BARROT - GILLES LAGARDE - DOMINIQUE SALMON
RODOLPHE SAADE - MARIE AGNÈS PETIT
MARC GAUDET - MARC FLEURET - GIL AVEROUS - JOHANNA ROLLAND
JEAN-MARIE MARTINO - MARIE CLAUDE JARROT
THOMAS HERMAND - ISABELLE DUBOIS - PASCAL BIOULAC - YVES NICOLLIN - FRÉDERIC WALLET
ALAIN BENEDETTO...

GROUPE DELBO PRESSE

delbopresse.com

Sophie Pantel

Sophie Pantel
Présidente du Département de la Lozère

Lorsque l'on rencontre Sophie Pantel vient spontanément une impression de naturel, presque d'évidence. Même si ce n'était pas conscient, elle avait toutes les raisons de se retrouver au poste de présidente de ce département de la Lozère.

D'abord parce qu'elle vit ce département. Née d'une famille Lozérienne, avec des origines de la Margeride aux Cévennes en passant par le Mont Lozère où elle vit, la Vallée du Lot et le Valdonnez. Des études de droit (DESS) suivis à la faculté d'Aix en Provence et un premier travail au sein de services juridiques d'entreprises. Elle fait rapidement le choix du service public, en intégrant l'URSAFF détachée au tribunal des affaires de la Sécurité sociale de Marseille puis elle décide de revenir, naturellement, vivre et travailler en Lozère.

Ensuite, du fait de son expertise en ingénierie, en politique publique en faveur de la montagne, sa parfaite connaissance des différentes politiques agricoles dont la PAC et des politiques publiques en faveur de l'aménagement du territoire et des coopérations, elle était destinée à représenter un territoire classé 100 % en zone de montagne.

Et puis, il faut aimer les autres, la proximité, le terrain, s'y sentir bien, naturellement. Sophie Pantel est autant à l'aise dans ses rencontres sur son territoire que lors de rendez-vous ministériels à Paris. Elle apprécie dans le mandat départemental de pouvoir marier la proximité, l'écoute et le dialogue avec les habitants, administrés, tout en réalisant et portant des projets structurants sur l'ensemble du territoire. Elle le dit : « Ma méthode, c'est le terrain et la maîtrise des dossiers. Je ne suis pas une élue à qui on remet une feuille à lire.»

Mais, naturellement, il faut aussi oser l'engagement politique. Elle commence tôt, en s'engageant modestement aux côté d'Henri d'Atillo Député socialiste, lors des législatives contre Bruno Mégret. Elle sera ensuite assistante parlementaire auprès de Jean-Claude Chazal, Député socialiste de la Lozère.

Elle se retrouve sollicitée par des élus locaux pour s'engager à l'occasion des élections municipales de 2001 et elle devient, naturellement, adjointe au maire de Fraissinet-de-Lozère.

Avec les autres membres de l'association « pour le développement du canton du Pont-de-Montvert » composée d'acteurs du territoire elle réfléchit avec « mairie conseil » au développement et la dynamisation de ce territoire des Hautes Cévennes. Le projet consistera à maintenir et accueillir de nouvelles populations et à assurer le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement.

Alors, naturellement, elle se présente aux élections cantonales pour porter ce projet politique et devient, en 2004, non seulement la plus jeune élue au conseil général, mais aussi la seule femme dans l'assemblée à l'époque.

2008, elle devient Maire du Pont-de-Montvert.

Brillamment réélue en 2011 au Conseil Général, elle devient aussi conseillère régionale de l'ex région Languedoc Roussillon en 2012 puis vice-présidente de cette assemblée en charge de l'élevage, montagne et de la ruralité.

En 2015 elle est réélue, avec son binôme Francis Courtes, dans le canton de Saint-Etienne-du-Valdonnez, elle regrette la réforme des cantons qui ne correspondent plus aux bassins de vie. Alors que plusieurs départements passent de gauche à droite cette année-là, la Lozère se distingue en devenant le seul département passé de la droite à la gauche. Alors, elle devient, naturellement, présidente. C'est la deuxième fois dans l'histoire de la Lozère qu'une femme accède à ces fonctions.

En 2021 elle est réélue pour un quatrième mandat avec 84,27 % des voix face au candidat du Rassemblement national et réélue a la présidence avec 16 voix pour, 7 blancs et 3 nuls.

Une Présidente qui a une vraie appétence pour l'économie et qui assume « avant de partager la richesse, il faut la créer. ».

"Penser globale", agir local, y compris sur le plan technique, Sophie PANTEL est le visage d'une ruralité positive qui s'engage pour améliorer la vie des gens.

Alors, pas surprenant que le slogan du département soit :
« La Lozère naturellement » avec à sa tête une telle présidente !

Interview

> **Mon ambition est de faire de la Lozère une terre d'innovation accueillante, dynamique, propice à l'entreprenariat**

Sophie Pantel
Présidente du Département de la Lozère

Madame la Présidente, pouvez-vous vous présenter ? Nous parler de votre parcours, de vos passions ?
Je suis née en Lozère d'une famille lozèrienne, avec des origines de la Margeride aux Cévennes en passant par le Mont Lozère où je vis, la Vallée du Lot et le Valdonnez.
J'ai grandi pour partie en Provence, suivie des études de droit (DESS) à la faculté d'Aix-en-Provence.

Après avoir commencé à travailler au sein de services juridiques d'entreprises privées, je décide de revenir vivre et travailler en Lozère en faisant le choix du service public.

Mon premier engagement politique fut au côté du député Henri d'Attilio qui était opposé à Bruno Mégret
En Lozère j'ai été sollicitée par des élus locaux pour m'engager à leurs côtés à l'occasion des municipales de 2001.

J'étais membre d'une association « pour le développement du canton du Pont-de-Montvert » composée d'acteurs du territoire et nous avons réfléchi avec « mairie conseil » au développement de notre territoire : il s'agissait de porter l'accueil de nouvelles population et le développement d activités économiques respectueuses de l'environnement.

J'ai été candidate pour porter ce projet, plus jeune élue au conseil général en 2004, seule femme dans l'assemblée à l'époque, j'ai été rééelu en 2011, puis nous avons subi la réforme des cantons avec des territoires qui sont devenus gigantesques. En 2015 je suis réélue avec mon binôme Francis Courtes, je deviens présidente (seconde fois dans l'histoire de la Lozère qu'une femme accède à ces fonctions) 3n 2021 je suis réélue pour un quatrième mandat.

Le mandat au sein de l'assemblée départementale est celui qui permet de conserver la proximité avec les habitants particulièrement dans un territoire de moyenne montagne, tout en réalisant des projets structurants sur l'ensemble du territoire.

J'ai été aussi maire du Pont-de-Montvert, vice-présidente de l'ancienne région Languedoc-Roussillon en charge de la ruralité et de l'élevage, présidente du SIVoM de sources du Tarn, vice-présidente de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, vice présidente du PNC.

J'ai toujours veillé à ne pas avoir plus de deux mandats à la fois et à conserver un emploi pour ne pas faire de la « politique, un métier » il s'agit bien d'engagement au service de mes concitoyens pour améliorer leur vie ; le lien avec la « vraie vie » doit être conservé.

Ma méthode, c'est le terrain et la maîtrise des dossiers.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous parler de votre stratégie pour la Lozère ?
Mon ambition est de faire de la Lozère une terre d'innovation accueillante, dynamique, propice à l'entreprenariat (je suis une femme de gauche issue d'une famille de chefs d'entreprises, avant de partager la richesse, il faut la créer), fière de ses racines et de son histoire où chacun peut trouver sa place.

Notre territoire d'excellence a besoin que soient poursuivies des politiques publiques fortes afin de créer les

conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre chez nous dans le respect de notre environnement préservé.

Ouvrir des perspectives heureuses pour les générations présentes et futures , c'est la base du Pacte Républicain. Pour réussir il faut avoir une stratégie d'anticipation et d'adaptation aux changements sociétaux et environnementaux.
Les forces vives que fédèrent le département autour d'une volonté commune de faire réussir la Lozère en sont un atout essentiel.

Pour relever les défis et enjeux , nous proposons une dynamique collective qui repose sur deux grands piliers :
- agir pour le bien vivre ensemble,
- agir pour l'avenir de nos enfants tout en protégeant notre environnement.

Pour y répondre cela implique d'agir de manière concomitante : pour faire de la jeunesse une priorité, pour faire de l'accueil de nouvelles populations une politique transversale et partenariale, pour améliorer la sécurité sur nos routes départementales, pour accompagner les usages liés au numérique après le déploiement de l'infrastructure, pour l'accès aux soins et secours, pour faire de la culture du sport du patrimoine et du tourisme des facteurs d'épanouissement et d'attractivité, le soutien aux associations, la poursuite de la valorisation de la destination Lozère , pour renforcer la solidarité entre les personnes et agir contre les inégalités, conforter les établissements et la vocation sanitaire et sociale du département, accompagner les familles et la parentalité, les personnes fragilisées par les difficultés de la vie, renforcer la démocratie citoyenne, signer ensemble un contrat de confiance avec les territoires, soutenir notre agriculture et encourager l'alimentation locale, habiter un lieu digne et durable, garantir l'accès à l'eau, garantir notre excellence écologique en développant les énergies renouvelables.

Madame la Présidente, quelles sont vos priorités les plus importantes à réaliser sur ce mandat ?
Notre responsabilité d'élus est de préparer les changements majeurs notamment climatique, et nous sommes déjà dans le court terme, c'est le sens de la mobilisation que nous avons proposées aux décideurs et à tous les Lozériens à travers le schéma de la transition écologique .

Il ne s'agit plus de se limiter seulement aux politiques sectorielles mais de proposer un projet transversal, un modèle de société inclusive.

Pour réussir demain, il faut préserver aujourd'hui nos ressources, en premier lieu l'eau.
C'est le sens de nos assises de l eau avec 3 axes (sobriété des usages, sécurisation des réseaux existants et construction de réservoirs à destination de l'agriculture et de la DFCI pour soulager l'AEP en période d'étiage), travailler la question des énergies, la question de l'alimentation, maîtriser le foncier pour contrer la pression foncière et répondre à la pénurie de logements adaptés aux souhaits des urbains qui s'installent chez nous, le Zero Artificialisation Nette va compliquer le développement de nos territoires pourtant peu responsables de l'artificialisation des sols (4,6 % couverts par la forêt en Lozère).

Il est facile de mettre en œuvre des politiques publiques à court terme, mais ces sujets évoqués qui ne se voient pas ou qui sont plus difficiles à valoriser, sont une priorité pour que la Lozère soit une terre d'avenir.

Je fais le pari de l'esprit d'ouverture , de l'audace, de l'innovation et non celui du repli, de l entre-soi et de la peur.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous citer un dossier structurant pour votre territoire que vous avez mené ?
Je pourrai en citer plusieurs mais je retiendrai le déploiement de la fibre pour tous.

La Lozère est en passe de devenir le premier département classé 100 % en zone de montagne fibré.

Cette infrastructure est aussi importante et stratégique pour notre avenir que lorsque l'on a équipé notre département en électricité, routes, train....au 20e siècle.

La fibre, c'est un gage d'attractivité et de développement économique, c'est un équipement devenu indispensable pour les chefs d'entreprise mais il l'est aussi pour les usages des familles qui évoluent très vite.

Nous avions en 2016 : 59 856 prises à construire pour couvrir intégralement en fibre optique tout le territoire, villes, villages et hameaux.

Il reste à ce jour 4622 prises à construire dont 1500 seront faites en RIFA (raccordement à la demande soit 92,3 % réalisé !

Le projet trouvé à notre arrivée en 2015, consistait à couvrir seulement des anciens chefs-lieux de canton et pas tous encore, j'ai tenu, avec mon collègue Henri Boyer aujourd'hui disparu et Robert Aigoin qui préside la Lozère numérique, que la même technologie soit apportée partout et pour tous.

Nous nous sommes associés au Lot et à l'Aveyron pour attirer un délégataire de niveau national.

Ce choix politique assumé, était une gageure, nous sommes en passe de la gagner.

Madame la Président, comment défendez-vous la ruralité au niveaux local et national ?
Aujourd'hui le terme défendre n'est plus approprié, nos territoires ruraux sont dans une dynamique positive.

Les territoires ruraux et de montagne sont des territoires d'excellence qui apportent à la nation beaucoup, notamment des aménités et qui sont d'ores et déjà des ressources dans le cadre de la transition écologique qui s'impose à tous : décarbonation, mobilité de populations…nos départements y contribueront de plus en plus.

L'État peut augmenter indéfiniment les crédit « Politique de la ville », pour autant, rien ne se réglera sans véritable politique d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, nos concitoyens ont des aspirations de qualité de vie, ils veulent savoir ce qu'ils mangent (traçabilité/circuits courts), ils veulent un air pur, la sécurité, le meilleur pour leurs enfants en retrouvant des perspectives d'évolution, l'ascenseur social.

La solidarité nationale doit en contrepartie accompagner leurs projets qui sont nombreux en tenant compte des spécificités car nous gérons de la population mais aussi de grandes surfaces. Cette composante est peu ou pas prise en compte dans le calcul des dotations.

Je constate que l'on aide plus les territoires qui ont pollué plutôt que de reconnaître le bon niveau environnemental de nos pratiques (exemple, eau et assainissement, l'aval est mieux aidé que l'amont).

Les démarches de progrès sont importantes mais maintenir et accompagner ceux qui ont été précurseurs avant l'heure est aussi une nécessité .

Les aides favorisent les collectivités ayant une population importante sans tenir compte des effets de seuil, pourtant le tiers de la population française qui vit dans 80 % du territoire national doit avoir les mêmes accès à la santé, aux secours…

A ma modeste place, pour expliquer ces enjeux, je me suis investie au sein de l'ADF (bureau et comex), je préside l'ANIL, je suis membre du comité des finances locales, du conseil national de la montagne, du comité de massif.

J'ai par le passé coprésidé le comité national installation en agriculture, et le comité national État Région pour le feader.

Nous échangeons aussi beaucoup entre ruraux et avons créé un groupe informel.

Souhaitez-vous une évolution institutionnelle : conseiller territorial, regroupement de départements, nouvelle étape de la décentralisation, réforme fiscale ?
Je suis opposée au conseiller territorial, nous sommes une strate à part entière, seul département en dessous de 100 000 habitants, 15,5 habitants au km² sur un territoire de 5000 km² : cela impose de faire du sur-mesures.

Quant au regroupement de départements, même réponse car notre population est très attachée à son histoire, celle du Gévaudan et à chaque fois qu'on éloigne la prise de décision, on s'éloigne d'une réponse de proximité adaptée aux besoins.

Je suis favorable par contre aux coopérations et je souhaite une nouvelle étape de la décentralisation.

L'État confond décentralisation avec déconcentration, les départements ne sont pas ses auxiliaires ou agences.

L'État est exsangue, il devrait se contenter des politiques régaliennes : éducation, sécurité, justice, santé, mobilité/transports, diplomatie et faire confiance aux territoires pour le reste.

J'ai toujours défendu le « qui commande, paie » et oui je souhaite une vraie réforme des finances locales qui prennent en compte la « variable territoire » et pas seulement le seul critère « population ».

Quant aux parlementaires qui représentent nos territoires, outre parfois celles et ceux qui n'ont jamais été élus locaux ou en responsabilité locale, leur faible nombre interroge sur la volonté de l' État de les entendre.

En Lozère c'est seulement 1 député, 1 sénatrice.

Ce qui n'est pas nommé ou ce qui n'est pas exprimé, n'existe pas.

La Lozère

Localisation

Entre Massif central et Méditerranée, la Lozère offre un lien naturel entre la mer et la montagne. Elle fait partie de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Aujourd'hui ouverte et proche de toutes les grandes capitales régionales que sont Montpellier, Toulouse, Lyon et Clermont-Ferrand, la Lozère connait un regain d'attractivité.

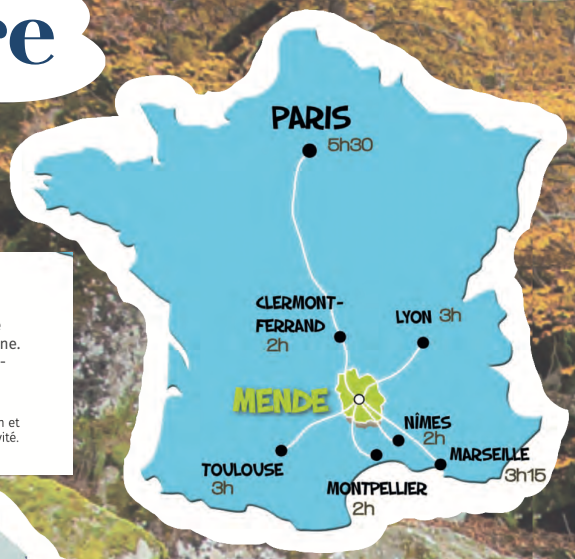

152 communes

Plus de **2 000** villages et hameaux habités

13 cantons

10 communautés de communes

- Communauté de commune des Hautes Terres de l'Aubrac
- Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac
- Communauté de communes Randon Margeride
- Communauté de communes du Haut Allier
- Communauté de communes du Gévaudan
- Communauté de communes Cœur de Lozère
- Communauté de communes du Mont-Lozère
- Communauté de communes Aubrac, Lot, Causse et Pays de Chanac
- Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

COMMUNES LES PLUS ÉTENDUES DU DÉPARTEMENT

Pont de Montvert - Sud Mont Lozère (16 734 hectares)
Mont Lozère et Goulet (16 621 hectares)
Massegros Causses Gorges (15 936 hectares)
Peyre en Aubrac (15 330 hectares)
Gorges du Tarn Causses (14 422 hectares)
Meyrueis (10 468 hectares)
La Canourgue (10 429 hectares)
Hures-la-Parade (8 859 hectares)
Chanac (7 114 hectares)
Vèbron (6 966 hectares)

En voiture, Mende se situe environ à :

1 h 15 min de Rodez
1 h 30 min du Puy-en-Velay
2h de Clermont-Ferrand
2 h de Montpellier
2 h de Nîmes
2 h 30 min de Saint-Étienne
3 h de Carcassonne
3 h 10 min de Perpignan
3 h de Lyon
3 h de Toulouse

Pour ceux qui sont munis d'un compas et d'une boussole, la Lozère se situe entre 44°6'29" et 44°58'16" de latitude Nord et entre 0°38'40" et 1°39'48" de longitude Est.

Elle est desservie par l'A75 et traversée par deux axes routiers importants que sont la Rn88 et la Rn106.

2 090 heures d'ensoleillement par an à Mende
soit autant qu'à Toulouse !

- Température la plus basse : - 31 °c à la Bastide-Puylaurent en 1956
- Température la plus haute : 41°C en été 2003 et été 2019

2 700 kms de ruisseaux et rivières soit la distance entre Moscou et Paris !

Altitude moyenne habitée la + élevée de France : ≈ **1 000 m**

Point culminant : **1 699 m** au pic de Finiels (Mont Lozère)

- Préfecture : Mende 11 641 habitants.
- Sous préfecture : Florac
- Principales villes :
Mende, Marvejols, Saint-Chély d'Apcher, Langogne, Peyre-en-Aubrac, Bourgs-sur-Colagne, La Canourgue, Florac-Trois-Rivières, Chanac, Saint-Alban-sur-Limagnole, Mont-Lozère et Goulet.
- 3 noms pour désigner les habitants : les Lozériens, les Gévaudanais, les Gabales
- 1 slogan " La Lozère, naturellement ! "

5 168 KM²
de superficie totale

15,5 hab / km²

46% du territoire couvert par la forêt

437 COURS D'EAU
2 600 EXPLOITATIONS AGRICOLES
542 EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS
183,5 MILLIERS DE TÊTES D'OVINS ET DE CAPRINS
150,4 MILLIERS DE TÊTES DE BOVINS
6,1 MILLIERS DE TÊTES DE PORCINS
57,7 MILLIONS DE LITRES DE LAIT DE VACHE LIVRÉS À L'INDUSTRIE / AN
695 HA DE CHÂTAIGNES
44 614 HA EN BIO

La Lozère, son histoire et ses racines

Le passé de la Lozère s'inscrit dans sa géologie, ses paysages et les vestiges multiples qui jalonnent son territoire. Les plus anciens témoignages de la présence de l'homme, datant du paléolithique moyen (- 250 000 à - 35 000 ans), ont été trouvés dans les grottes et les avens des causses.

Au néolithique, apparaissent les premiers villages édifiés sur les plateaux. Plus de 600 mégalithes, témoignent de cette occupation, dont le site des Bondons qui constitue la 3e plus grande concentration de menhirs en Europe.

A l'époque gallo-romaine, le territoire de la Lozère actuelle est occupé par le peuple gaulois des Gabales, mentionné par Jules César dans La Guerre des Gaules.

Trois sites attestent de la vitalité de cette période: Javols (Anderitum), alors Cité des Galales ; Lanuéjols, avec son mausolée, modèle d'architecture funéraire de l'Antiquité tardive ; Banassac, « capitale économique » qui exporte ses céramiques sigillées dans tout l'Empire romain. Les débuts du Moyen Âge sont marqués par la christianisation, avec le martyre de saint Privat, premier évêque du Gévaudan, et des fondations monastiques (prieuré de Sainte-Enimie).

CHÂTEAU DE CALBERTE

Le territoire du Gévaudan se structure alors en huit baronnies et en un domaine appartenant à l'évêque de Mende dont la puissance s'étend progressivement sur les autres seigneurs. Cette prédominance entraîne un conflit avec les représentants du roi, réglé en 1307 par un acte de paréage qui délimite le domaine royal, celui de l'évêque et la terre commune (possession des barons).

Cette prédominance entraîne un conflit avec les représentants du roi, réglé en 1307 par un acte de paréage qui délimite le domaine royal, celui de l'évêque et la terre commune (possession des barons).

DOLMEN DE LAUMÈDE - CHANAC

Il érige le Gévaudan en comté dont le titre est porté par l'évêque de Mende. Cette organisation perdure jusqu'en 1789.
Le XIVe siècle est aussi marqué par la construc-tion de la cathédrale de Mende à l'instigation du Guillaume de Grimoard devenu pape en 1362 sous le nom d'Urbain V.

Le XVIe siècle voit l'apparition du protestantisme qui, grâce aux échanges commerciaux, s'étend aux vallées Cévenoles et à la région de Marvejols. Entre 1562 et 1598 (édit de Nantes), les luttes religieuses génèrent destructions et exécutions.

Après une période d'apaisement, l'interdiction du culte protestant par Louis XIV en 1685 provoque la conversion ou le départ des huguenots du Haut-Gévaudan et relance l'affrontement dans les Cévennes.

Il culmine avec la guerre des Camisards (1702-1705), qui entraîne le brûlement des Cévennes par l'armée royale. Fidèles à leur culte, les réformés se regroupent dans les assemblées du Désert, tandis que les persécutions se poursuivent tout au long du XVIIIe siècle, jusqu'à l'édit de tolérance de 1787, qui marque la reconnaissance civile des protestants français.

De 1764 à 1767, la Lozère connaît le sanglant épisode de la Bête du Gévaudan, qui se solde par la mort de plus d'une centaine d'enfants et de jeunes gens. Il a fortement contribué à la célébrité du Gévaudan dans l'ensemble du royaume. Aujourd'hui encore, une abondante littérature est consacrée à ces événements mais de nombreuses interrogations demeurent.

Réserve naturelle ciel étoilé

A la Révolution, le Gévaudan devient le département de la Lozère, du nom de son massif le plus élevé. Si dans la partie profondément catholique du département, le rejet de la Constitution civile du clergé (1790) provoque les offensives de la Contre-Révolution, dans les Cévennes, les idées révolutionnaires ont été bien accueillies.

Au XIXe siècle, la Lozère connaît l'apogée de sa population mais son économie de type agro-pastorale avec une tradition textile artisanale (cadisserie :travail de la laine), peine à s'industrialiser. Parallèlement, en Cévennes, la sériciculture (production de la soie) se développe. Dans les années 1880, la naissance du tourisme profite des réseaux ferrés et routiers et doit beaucoup à Édouard-Alfred Martel, qui découvre l'aven Armand et à l'écrivain Robert Louis Stevenson avec son récit de voyage dans les Cévennes.

La Lozère paie un lourd tribut à la Guerre de 1914-1918, incarné par Augustin Trébuchon dernier soldat français mort au combat le 11 novembre 1918. Les pertes (22 % des mobilisés lozériens, contre 16 % au niveau national) associées à l'exode rural et à la crise des activités industrielles, engendrent un déficit démographique sans précédent. En un siècle, le département perd la moitié de sa population (144 000 habitants en 1881, 73 000 en 1990).

De février 1939 à février 1942, est installé à Rieucros près de Mende, le premier camp d'internement pour les « indésirables » (étrangers puis français). Au total 91 hommes, puis 966 femmes et une centaine de leurs enfants y transitent.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, une majorité de la population soutient le maréchal Pétain, tandis qu'un noyau de résistance grandit autour du maire de Mende, Henri Bourrillon.

Le département devient un refuge pour de nombreuses personnes pourchassées (juifs, résistants). Dès 1943, les maquis deviennent actifs dans les monts de la Margeride, l'Aubrac et les Cévennes.

Des combats sanglants ont lieu au Mont Mouchet et sur le causse Méjean (la Parade) en mai-juin 1944. La Lozère est libérée en août 1944.

La Lozère relève le défi de la modernité, le développement des communications (autoroute A 75, RN 88), déploiement de la fibre, l'aménagement du territoire, contribuent à une nouvelle dynamique lozérienne. À ces facteurs de développement, le département ajoute le tourisme durable, invitant les citadins à séjourner dans les gîtes ruraux, à fréquenter les sites naturels, dont le Parc national des Cévennes créé en 1970.

Depuis le 28 juin 2011, l'UNESCO a inscrit les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen, sur la liste du patrimoine mondial.

En 2018, la Lozère est classée réserve de ciel étoilée.

MAUSOLÉE DE LANUÉJOLS

La bête du Gévaudan

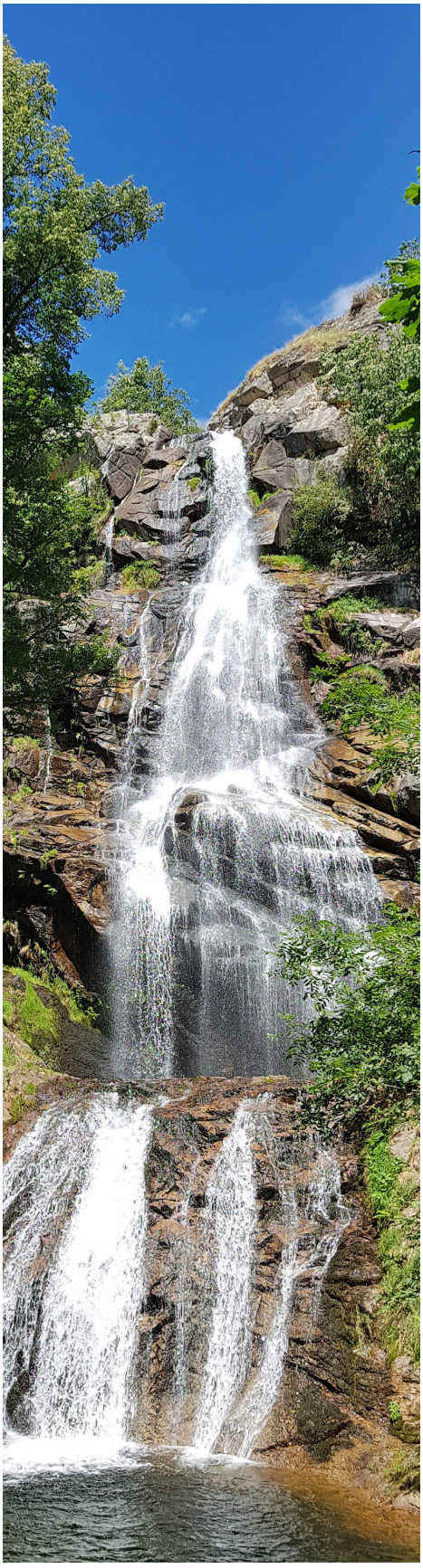

CASCADE DE RUNES

La Lozère territoire d'excellence, d'entreprenariat et d'avenir !

La Lozère est le territoire où le Tarn, le Lot et l'Allier prennent leur source. Département des sources, il compte 437 cours d'eau.

Depuis le début des années 2000, le Département de la Lozère s'est doté de stratégies politiques pour l'eau et l'assainissement : le Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP).

La sobriété des usages de l'eau : un objectif pour tous !
La lozère a été précurseur en organisant dés 2017 : les « Assises de l'eau » en mobilisant l'ensemble des partenaires.

Des projets structurants pour sécuriser les besoins essentiels
Après 15 projets réalisés de réseaux à interconnexions, il en reste 10 à réaliser pour près de 20 millions d'euros.
Le Département a établi un schéma pour construire des réservoirs au profit de l'elevage et de la DFCI de manière à soulager les réseaux d'AEP.

Une expertise au service du territoire
Le Département déploie également des services d'assistance technique grâce au financement des agences de l'eau et des collectivités utilisatrices. Ainsi 8 agents départementaux (4 pour l'eau potable - SATEP et 4 pour l'assainissement et la qualité des rivières - SATESE) interviennent pour accompagner, conseiller et appuyer les collectivités pour la gestion de leur service de l'eau et de l'assainissement.

Depuis deux ans, le Département apporte également dans le cadre de l'assistance technique une mission de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Cette mission vise à améliorer les performances des réseaux.

Le Département appuie également les communes à diagnostiquer leurs points d'eau incendie. Il encourage également, par un financement spécifique, à la réalisation de réserves incendie déconnectées du réseau d'eau potable et pouvant garantir la couverture du risque.

Le Département s'est doté de citernes alimentaires qui sont installées sur les camions des routes pour faire du portage d'eau au profit des communes déficitaires.

La qualité des cours d'eau au rendez-vous !
Le Département soutient l'investissement des collectivités maîtres d'ouvrage de systèmes d'épuration, y compris pour les projets les plus structurants. La réalisation de ces projets assure la bonne voire très bonne qualité des cours d'eau, suivi par notre réseau départemental mené depuis plus de 25 ans. Cette qualité est reconnue par les labels « rivières sauvages » et « rivières en bon état » attribués à plusieurs cours d'eau lozériens.

Ainsi la Lozère Département des sources est aussi Département des rivières sauvages et des rivières en bon état.

Entreprendre et travailler en Lozère naturellement, tous les secteurs d'activités sont possibles avec la Fibre !

92,3 % des prises réalisées, la Lozère est en passe de devenir le premier territoire montagne 100% fibré.

Le Département de la Lozère a été reconnu comme le Département rural préféré des Français pour télétravailler dans le classement d'une étude de la plateforme AirBnb et de l'Association des Maires Ruraux fin 2022.

Preuve que le déploiement rapide de la fibre contribue à l'attractivité du territoire et au développement des entreprises, qui sont chaque année plus nombreuses à faire le choix de s'installer dans le Département.

Lozère Nouvelle Vie, s'installer en Lozère Naturellement

1. La lozère gagne des habitants chaque année, pourquoi pas vous ? Nous sommes là pour vous !

2. Lozère Nouvelle Vie, c'est :
- Une cellule dédiée de 4 personnes au sein du Département : la porte d'entrée des candidats à l'installation.
- Un réseau de 19 partenaires : chambres consulaires, Pôle Emploi, PETR et associations territoriales, ADIL...

3. Taux de chômage en Lozère : 4 %, 202 offres d'emplois salariés, 90 offres de reprise d'activité, 63 offres d'immobilier professionnel et 49 offres de foncier professionnel vous attendent. Un accompagnement personnalisé, gratuit pour une installation dans un département classé deuxième en termes de qualité de vie d'après une étude monaviscitoyen et journal des départements.

Pour nous contacter : vivreenlozere@lozere.fr – 04 66 49 66 41

La Lozère, une terre d'engagement avec 100% de volontaires !

Le seul SDIS de France qui arme uniquement avec des sapeurs-pompiers volontaires au nombre de 750.

Département où est née la formation des interventions en milieu périlleux – Centre national de formation secours en milieu périlleux et montagne (GRIMP – bientôt 40 ans) à Florac.

En Lozère, c'est aussi :
- Une Section spécialisée JSP au sein du collège du Bleymard,
- Spécialistes du brûlage dirigé (feux tactiques).

La Lozère, une terre d'entrepreneurs

Epargnée par la révolution industrielle, la lozère demeure un département avec une activité économique variée: 10 000 entreprises la lozère se place là où on ne l'attend pas :
c'est tout à la fois le pays de l'eau de Quezac, la zone de production du lait de Roquefort et du pélardon, laiterie de lactalis, l'entreprise de production d'acier d'arcelor mittal à la pointe pour les véhicules électriques, d'aéronautique militaire avec la sefiam mais aussi engelvin bois/TP réseaux, la COLAS/sevigne/salles, la cogra, la coutellerie d'art de mercorne, l'épicerie fine de vente de bien manger.com, le recyclage des déchets d'environnement 48 et massif central, les huiles essentielles avec essenciaga, boucharenc pour prothèses orthopédiques, la manufacture de jeans tuffery, robbez masson pour les bijoux ....sans oublier un secteur du tourisme, de l'artisanat et du médico social très important.

La Lozère, territoire de saveurs et de filières d'excellence

Sans oublier les manouls (tripes et panses de mouton), le fricandeau (pâté de campagne à base de porc) ou la saucisse d'herbe qui sont défendus par des confréries très actives à Langogne, La Canourgue et Meyrueis.

La part du bio en Lozère significative : +20 %. - 44 614 ha en BIO.

Maison de la Lozère
1Bis Rue Hautefeuille, 75006 Paris

Avis aux gourmands : vous allez vous régaler en Lozère !

Avec plus de 300 000 vaches, brebis et chèvres au compteur, les produits issus de l'élevage sont nombreux et goûteux. Une quarantaine de fromages est ainsi produite en Lozère, dont 5 en AOP, tel que le célèbre « Pélardon » dans les Cévennes.

Le bœuf fermier Aubrac et la génisse « fleur d'Aubrac » sont aussi bien connus des gourmets, tout comme l'agneau de Lozère - ELOVEL.

Et parmi les nombreux autres produits que vous pourrez glisser dans votre panier, on peut notamment citer les miels et châtaignes, la farine de meule, l'oignon doux des Cévennes, les truffes ou encore le vin des Gorges du Tarn. Tout un programme !

La Lozère, c'est aussi pouvoir goûter à des spécialités culinaires hautes en couleur.

La plus célèbre d'entre elles est sans nul doute l'aligot, une purée de pommes de terre à laquelle on vient ajouter de la tome fraîche d'Aubrac et une pointe d'ail. Un pur délice pour petits et grands !

Le Département porteur d'une politique alimentaire

CANTINE COLLÈGE FLORAC

Fort de ces productions agricoles, de ces spécialités alimentaires, de son implication depuis plusieurs années dans le dispositif Agrilocal pour plus de produits locaux dans les collèges, le Département s'est engagé dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Deux grands axes structurent cette nouvelle politique départementale :

- développer concrètement l'accès aux produits locaux,
- converger ensemble vers un modèle alimentaire plus durable.

La Lozère, Terre d'activités de pleine nature

Des itinéraires mythiques, tels que le Chemin de Compostelle, Stevenson, Saint-Guilhem, Régordane, Urbain V... aux boucles de quelques kilomètres, la Lozère est un pays de randonnée.

C'est bien simple : chaque village a ses sentiers, qui conduisent au cœur des plus beaux sites naturels.

Rendez-vous sur le site internet rando.lozere.fr pour choisir votre itinéraire !

Nombre de km balisé : 8000 km d'itinéraires valorisés.

L'hiver est là ? Place aux joies des raquettes et du ski de fond dans nos 6 stations, voire du ski alpin dans les stations / Pôles de pleine nature du Bleymard Mont-Lozère et de Nasbinals Fer à Cheval.

L'hiver est là ? Place aux joies des raquettes et du ski de fond dans nos 6 stations, voire du ski alpin dans les stations / Pôles de pleine nature du Bleymard Mont-Lozère et de Nasbinals Fer à Cheval.

Autres activités phares de Lozère : le vélo et le trail.

Amateurs de vélo de route, pas moins de 15 cols sont balisés, dont la célèbre Montée Jalabert. Adeptes de VTT, musculaire ou électrique, cap sur la GTMC (Grande Traversée du Massif Central), ou sur l'un de nos 4 sites VTT-FFC, pour faire chauffer les mollets.

Et si vous préférez le trail, vous trouverez votre bonheur sur nos différents espaces « Lozère Trail Nature » ou parmi les dizaines de courses qui ponctuent l'année, sans oublier le Marvejols-Mende notre semi-marathon au relief escarpé sur la route entre les deux villes les plus peuplées du Département !

Pêle-mêle, la Lozère se prête aussi au canoë-kayak (50 km praticables dans les Gorges du Tarn), à l'escalade (plus de 1000 voies équipées), à la via ferrata (6 sites en accès libre), au canyoning, à la pêche, au paddle, à la voile, à la spéléo, à l'équitation, ainsi qu'aux sports indoor ou plus classiques, tels que le foot, le volley, le tennis, le judo, la natation... qui disposent tous d'infrastructures adaptées, et de clubs et/ou associations dynamiques.

Et pour celles et ceux qui préféreraient les parcs animaliers : les loups du Gévaudan, les bisons d'europe, les chevaux de Prevalski, les vautours... vous en mettront plein la vue !

RETOUR EN IMAGE

la vienne
LE DÉPARTEMENT
futurosco
D D'OR 2023
LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

Cérémonie des D d'Or 2023
RODOLPHE BOUIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL FUTURISCOPE
#ddor2023

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS
MÉDIA LEADER DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE

©CD69 - Julien Bourreau

PRÉSIDENT DU GROUPE DELBO PRESSE
ddor2023

JEAN-PHILIPPE DELBONNEL
PRÉSIDENT DU GROUPE DELBO PRESSE
#ddor2023

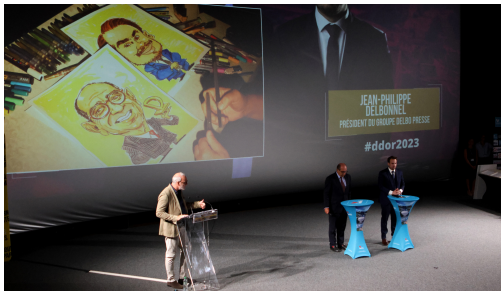
JEAN-PHILIPPE DELBONNEL
PRÉSIDENT DU GROUPE DELBO PRESSE
#ddor2023

JEAN-PHILIPPE DELBONNEL
PRÉSIDENT DU GROUPE DELBO PRESSE

Cérémonie des D d'Or
EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

D'OR 2023
©CD69 - Julien Bourreau

D'OR 2023
©CD69 - Julien Bourreau

Cérémonie des D d'Or 2023
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
TROPHÉE POUR LA
TÉLÉMÉDECINE ASSISTÉE
PHILIPPE GOUET
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER
#ddor2023
©CD69 - Julien Bourreau

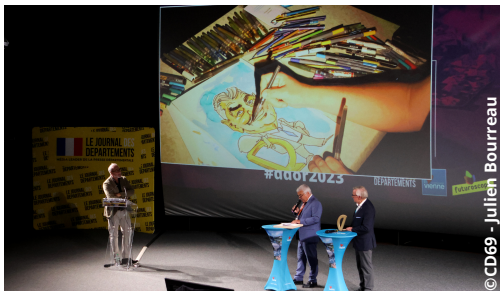
#ddor2023
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

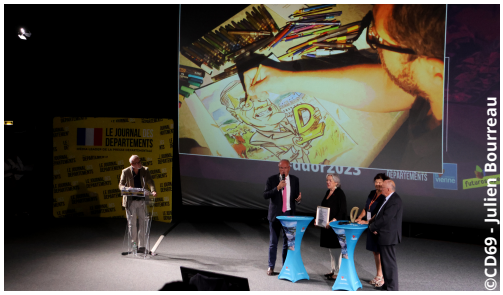
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

#ddor2023
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

#ddor2023
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

Cérémonie des D d'Or 2023
DÉPARTEMENT DE L'INDRE
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

Cérémonie des D d'Or 2023
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
TROPHÉE POUR LES RENDEZ-VOUS
©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

Cérémonie des D d'Or
EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE
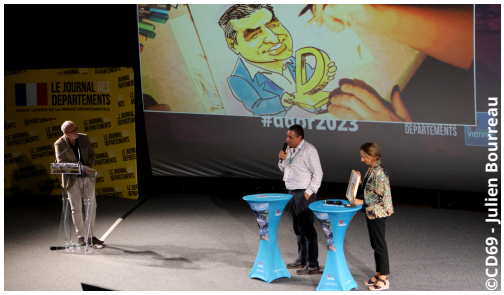

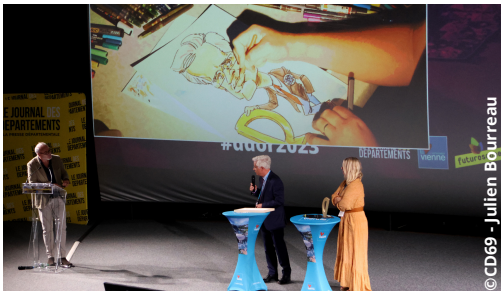

Cérémonie des D d'Or
EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

Cérémonie des D d'Or
EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

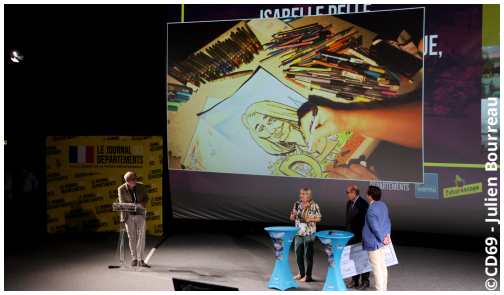

DÉPARTEMENT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS
2023
YVES KERGALL
CO-FONDATEUR
MON AVIS CITOYEN

Haute Marne
le Département

CORRÈZE

©CD69 - Julien Bourreau

©CD69 - Julien Bourreau

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

GRAND PRIX LITTÉRAIRE DU JOURNAL DES DÉPARTEMENTS
Il s'agit d'un essai, témoignage, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques se rapportant aux départements.

En marchant, Petite rhétorique itinérante, Patrick Tudoret, Éditions Tallandier

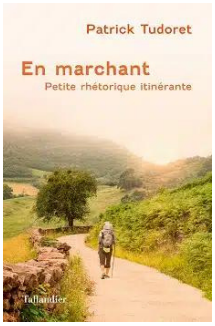

3 questions à Patrick Tudoret lauréat de ce Grand prix littéraire du Journal des Départements.

Le Journal des Départements : **Patrick Tudoret, dans votre intervention lors de la remise du Prix au Futuroscope, vous avez fait votre… « coming out », précisant que vous êtes définitivement un provincial, un provincial assumé et décomplexé. Dites-nous en plus.**
Patrick Tudoret : Je voulais par ce petit trait d'humour souligner les liens forts qui m'unissent à la province, aux régions de France, aux départements qui ont jalonné ma vie de marcheur, puisque dès l'enfance, j'ai suivi les pérégrinations d'un père fonctionnaire au gré de ses mutations.

LJD : **Vous dites de la marche qu'elle est « un puissant dissolvant d'inégalités », expliquez-nous.**
P.T : La marche, en effet, éloge de la verticalité plus que de l'horizontalité matérielle, peut se pratiquer sans équipement coûteux et au coin même de sa rue ou de son jardin. Ceux qui ont lu mon livre, savent que j'ai eu la chance de beaucoup marcher à travers le monde, parfois dans des pays lointains, comme cet été sur la magnifique île de Taïwan, mais dans ce livre, je fais aussi l'éloge des chemins de proximité. Peu de départements ont échappé à ma cour assidue…. Pour des raisons professionnelles, je vis une partie de l'année à Paris, mais aussi dans le Loir-et-Cher, dans ce Vendômois qui m'est si précieux.

Le Journal des Départements : **Que trouvez-vous en province que vous ne trouvez pas ailleurs ?**
P.T : Je ne méconnais pas la richesse économique et humaine primordiale que constituent les départements pour notre pays, mais j'y recherche d'abord les trois seuls luxes qui me sont indispensables : le temps, l'espace et le silence. La marche est un fastueux déploiement de lenteur et de silence, et notre si belle province en est l'écrin parfait.

PRIX SPECIAL DU JOURNAL DES DEPARTEMENTS
Écrit par un élu ou un agent d'un conseil départemental ;
Le même jury a retenu le livre suivant :

L'humour chez JFK, une arme politique Christophe Maillot, Éditions les 3 colonnes.

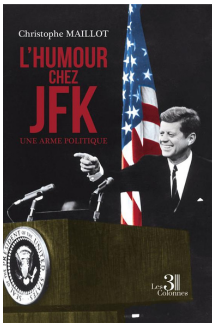

3 Questions à Christophe Maillot, lauréat du prix spécial du jury.

Le Journal des Départements : **Christophe Maillot, pouvez-vous vous présenter ?**
Christophe Maillot : Après un passage au Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre et une fonction d'Assistant parlementaire, j'ai intégré le monde des collectivités locales. D'abord comme Directeur de cabinet de Jacques Pélissard, Député-Maire et Président de l'AMF, puis sur les mêmes fonctions dans deux Départements, le Haut-Rhin et la Loire. Je suis aujourd'hui Directeur Général des Services de la Loire depuis janvier 2016. Cette expérience me conduit à considérer l'échelon départemental comme irremplaçable, d'autant que l'une des clés pour réussir à réformer notre Pays consistera à garantir un équilibre mieux organisé entre l'État et les collectivités locales. Les Départements devront dans cette perspective avoir toute leur place.

LJD : **Pourquoi le choix de ce sujet, surprenant pour un Français ?**
CM : Je suis en fait passionné par les États-Unis, son système institutionnel et politique, et par deux hommes en particulier, John Fitzgerald Kennedy et Richard Nixon, longtemps amis avant d'être concurrents lors de la mythique campagne présidentielle de 1960. Cela explique d'ailleurs que mon premier ouvrage soit dédié à JFK, et que le second le soit très prochainement à Nixon.

LJD : **Une phrase montrant l'humour de JFK ?**
CM : Il est difficile de sortir une phrase de son contexte. Kennedy, comme Lincoln avant lui, et moindrement Franklin D. Roosevelt et Ronald Reagan, utilisait en effet son humour, conçu comme un outil de conquête et d'exercice du pouvoir, en l'adaptant toujours à une situation spécifique. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que son humour prenait généralement la forme théâtralisée de l'autodérision. Ce point explique en grande partie le charme et la capacité de séduction que Kennedy, plus timide qu'on ne le pense, exerce jusqu'à aujourd'hui encore.

Les Départements, acteurs ou sous-traitants des politiques d'action sociale?

Tribune de Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

"Pouvoir d'achat en berne, difficultés persistantes d'accès aux soins, violence dans les quartiers... Les maux de la société nous le disent : **notre pays est fragmenté**.

Pour sortir de cette crise, il est temps de faire confiance aux forces vives et aux collectivités territoriales. **Il est urgent de déconcentrer la France, et surtout de décentraliser**.

Oui, la France a besoin de réformes. Mais la France jacobine est-elle la mieux placée pour les conduire ? Aujourd'hui, on assiste à une centralisation rampante des compétences notamment des Départements portée par un triumvirat Élysée, Bercy, Matignon.

On constate depuis plusieurs années un lent, mais certain, démantèlement de la place des Départements dans les politiques publiques.

Pourtant, bien au-delà de la crise sanitaire, les Départements sont réactifs, décisifs et agiles, afin de répondre aux attentes de la population.

Ils sont des acteurs de proximité au service de la population, du plus jeune âge, jusqu'à la fin de la vie. Ici dans le Tarn, nous venons de voter un plan afin de moderniser 800 chambres d'EHPAD, on développe des habitats partagés, on propose une prime de 3 000 € aux entreprises pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA... On innove au quotidien pour tenir compte des besoins de la population dans nos territoires.

Mais, depuis 2018, **le ver est dans le fruit**. Les Départements s'engagent souvent contraints et forcés dans la dynamique de contractualisation voulue par l'État. Il s'agit souvent de l'unique moyen de récupérer quelques deniers publics.

Ces contractualisations État/Collectivités portent désormais une obligation de résultat fixé unilatéralement par l'État avec des contrôles cantonnant le Département à un rôle de sous-traitant.

Ce type de contractualisation, tel un cheval de Troie, permet à l'État de fixer ses objectifs et indirectement de tenter de prendre le contrôle des politiques départementales.

Cette reprise en main de l'État redessine « l'écosystème départemental » des politiques sociales. Elle se manifeste dans le domaine de l'enfance avec la Convention Prévention Protection Enfance Famille (CPPEF), de l'autonomie avec les dispositifs Ségur, la Conférence des financeurs et les appels à projets (habitat inclusif ou partagé).

Les politiques d'insertion sont également fortement impactées avec les expérimentations Territoires zéro chômeurs longue durée, la Garantie d'activité jeune... Les lancements des Appels à Manifestation d'Intérêts fleurissent ! L'exemple de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) est emblématique : le titre est « ronflant » mais l'État n'est pas à la hauteur des enjeux financiers.

Les 800 000 € qu'il nous attribue dans ce partenariat ne pèse rien par rapport aux 59 millions d'euros de reste à charge du Département pour le versement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Prenons un autre exemple : l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Cette dernière n'est pas encore terminée dans le Tarn que l'expérimentation du RSA sous condition est lancée dans 18 Départements !

Avancer un projet de loi France Travail, avant la fin des expérimentations et leur évaluation, comme l'a fait le Ministre du Travail, n'est pas acceptable, c'est même fortement révélateur !

Je ne peux admettre que nos collectivités soient reléguées sur le volet très social de l'insertion au détriment de France Travail. Les Départements disposent d'une connaissance fine du public, des besoins des entreprises et assument un service public au plus près des habitants. Cette expertise devra obligatoirement être au cœur de la future réforme.

En multipliant ce type de dispositifs, l'État contrôle, ordonne et recentralise dans des secteurs où l'on peut s'interroger sur la plus-value qu'il est capable d'apporter ! Il n'en a ni les moyens financiers ni les moyens humains.

Sous couvert de partenariat, cette méthode permet au Gouvernement de tenir la bride courte aux Départements.

Cette recentralisation génère également un effet pervers, la forte mobilisation du personnel départemental. Ces multiples appels à projets sont trop exigeants en termes de constitution des dossiers et de contrôles. Ils génèrent donc le développement d'une bureaucratie de plus en plus étouffante !

Cela s'apparente à un sabotage minutieux de l'action des Départements !

À travers un processus construit, l'État veut cantonner les Départements au simple rôle de prestataire de service des politiques de solidarité. Il faut rompre avec cette logique mortifère pour nos populations et nos territoires.

40 ans après « l'Acte I de la décentralisation », dans une période où des interrogations très fortes s'expriment sur l'évolution de notre démocratie, toutes les études démontrent que plus un pays est décentralisé, plus les citoyens sont satisfaits de l'action publique.

Faisons de cette confiance une chance !

Renouons avec l'esprit de la Décentralisation. Donnons plus de libertés aux collectivités afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ! "

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

LE PAPE, LE ROI ET LE PRÉSIDENT … EN MÊME TEMPS

Article de

Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

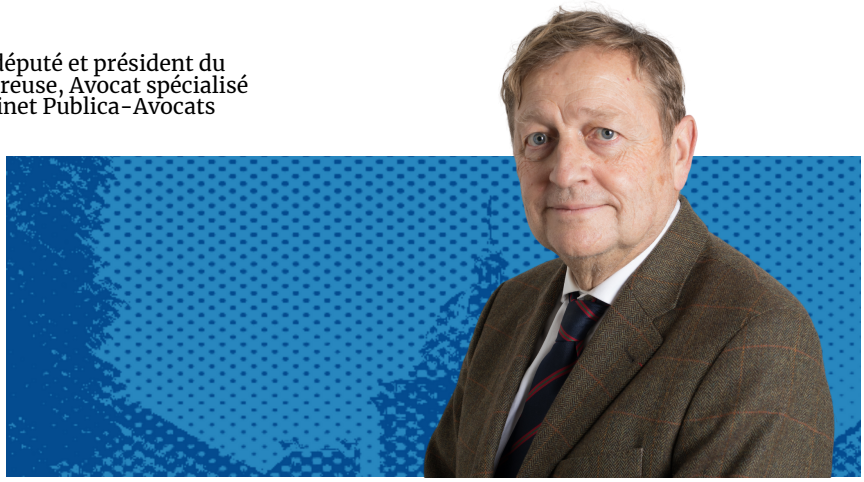

Quelle semaine pour le président de la République, cette semaine de fin septembre, où sont venus en France, successivement le roi Charles III d'Angleterre et le pape François !

Et quelles polémiques, surtout : d'abord, critiques sur la munificence de l'accueil, puis, de la part ou non, des mêmes, entorses à la laïcité.

D'abord, des critiques sur la munificence de l'accueil :

Versailles ! quel symbole ! Un dîner somptuaire ? C'est peu dire : 160 invités, du homard, du champagne, du vin rouge grands crus… Le faste déployé en l'honneur du roi Charles III interpelle beaucoup de Français, notamment ceux, particulièrement nombreux, qui peinent à boucler leurs fins de mois.

Nous risquant à une mauvaise comparaison, notre monarque républicain, aurait-il perdu la tête ?

Homard bleu et tourteau en entrée, volaille de Bresse accompagnée d'un gratin de cèpes en plat, comté de 30 mois et stilcheton pour les fromages. Et, pour conclure le festin, macarons « Ispahan » Pierre Hermé.

Et les boissons étaient à l'avenant : champagne Pol Roger cuvée Winston Churchill 2013, côté à 289 euros pièces en 75 cl, un Bâtard Montrachet grand cru 2018 domaine Olivier Leflaive vendu à 563 euros la bouteille de 75 cl et un Château Mouton Rothschild 2004 en double magnum, avec étiquette ornée d'une aquarelle réalisée par le roi Charles lui-même, à 2772 euros pièce.

Le coût global ? un vrai secret d'État. Certains estiment ce coût à 38 000 euros par personne. Mais que ce nombre soit ou non exagéré, les critiques ont fusé, notamment du côté de la France Insoumise : *« Il y a des gens qui ont faim […] Quand on apprend que des riches et des puissants se réunissent, mangent du homard et boivent des bouteilles à 2700 euros pièce, c'est indécent »* a réagi Antoine Léaument, député LFI

Des critiques, ensuite, sur les entorses à la laïcité à l'occasion de la venue du pape François à Marseille :

A l'heure où ces lignes sont écrites, on ne sait pas si Emmanuel Macron ou son épouse auront communié à la messe donnée par le souverain pontife au Stade Vélodrome à Marseille. Même si cela est peu probable du côté du président lui-même qui, (bien qu'ayant été baptisé à l'âge de 12 ans à sa demande), se déclare agnostique, la controverse ne porte pas sur ce point.

Fallait-il qu'Emmanuel Macron assiste à la messe du pape ?

Selon un sondage, 70 % des français approuvent la décision du chef de l'État. C'est déjà une réponse.

Et, s'agissant de la polémique, il convient de remarquer qu'elle n'est pas simplement entretenue par LFI et les partisans de Jean-Luc Mélenchon, mais qu'elle est nourrie aussi par une partie de la droite et de l'extrême droite.

Cette controverse n'a pas même épargné LR, Olivier Marleix, président du groupe à l'Assemblée nationale, critiquant Emmanuel Macron, tandis que son homologue du Sénat, Bruno Retailleau tenait le discours inverse, qualifiant même la polémique de *« tempête dans un verre d'eau »*.

La vérité, comme souvent, est à chercher ailleurs.

La position des uns et des autres a, en réalité, peu de rapport avec la question de la laïcité, car les politiques en France, à commencer par le premier d'entre eux, le président de la République, assistent communément à des cérémonies religieuses.

Et ce, quels que soient les cultes, car il ne faut pas confondre le laïcisme qui est l'affirmation d'un athéisme assumé et la laïcité qui, sans reconnaître aucune religion, les respecte toutes. C'était d'ailleurs la position de Nicolas Sarkozy avec son concept de laïcité positive.

La vraie question qui se pose aujourd'hui et qui explique la position des uns et des autres est le discours de François concernant les migrants et l'attitude que doivent avoir les gouvernements européens à l'égard des réfugiés, qu'ils soient politiques ou économiques.

On comprend que les élus RN hésitent à fréquenter ce pape infréquentable, et qu'en revanche Manuel Bompard, député LFI de Marseille et bras droit de Jean-Luc Mélenchon ait souhaité rencontrer François …sans pour autant aller à sa messe !

Quelles conclusions tirer de ces deux événements ?

Sur le premier, est-il vraiment choquant de recevoir avec magnificence le souverain d'un pays ami dans le cadre d'une visite d'État ? Le faste de la réception est, au demeurant, un hommage rendu à la qualité de la gastronomie française et de nos vins qui l'accompagnent, ce qui ne peut qu'être favorable à notre tourisme et à nos exportations, qui en ont bien besoin !

Quant à la visite du pape, en-dehors du débat d'un autre âge sur la laïcité, elle doit, collectivement nous faire réfléchir sur les mouvements de population entre le sud et le nord et nous convaincre que la solution consistant à dresser des murs à nos frontières n'est pas la solution pour endiguer l'immigration de la misère.

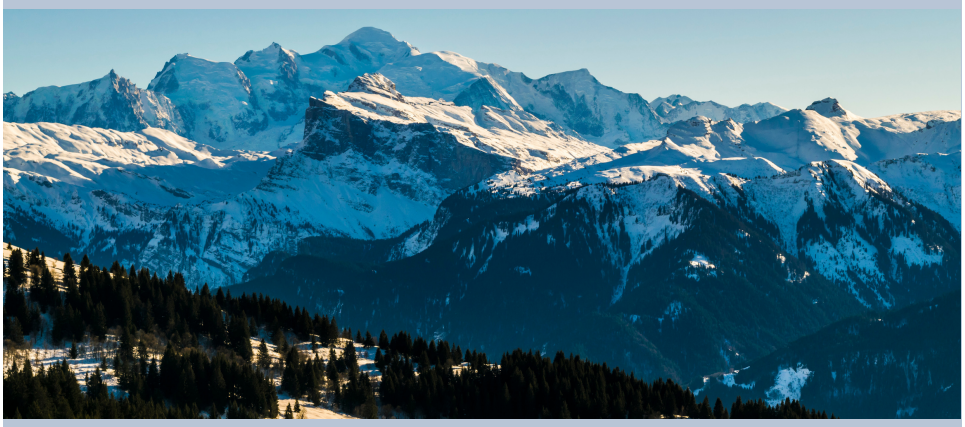

De ses mers, à ses bois, de ses fleuves, à ses montagnes,
la France est belle.

La France porte de grands projets.

L'édition "Ils font bouger la France"
& son événement 2024 se préparent dès à présent.

Rencontrez les plus belles collectivités de nos départements.

GROUPE DELBO PRESSE
communication@delbopresse.fr

La data au service des politiques publiques : la clé d'une gouvernance efficace

Dans un monde où les données sont omniprésentes, leur utilisation judicieuse devient un atout essentiel pour les acteurs publics. Les politiques publiques prennent de plus en plus le virage de la data pour mieux piloter leurs actions, dans des domaines variés. **Cette évolution présente des perspectives passionnantes** : l'analyse de données permettra de réagir plus rapidement aux crises, de développer des politiques plus adaptées et de mesurer précisément leur impact.

Anticiper et mieux réagir

Les acteurs publics ont pris conscience du potentiel de la data. En utilisant des techniques avancées, ils peuvent transformer de vastes quantités de données en informations précieuses. **Cette connaissance approfondie des besoins est désormais la clé pour prendre des décisions politiques éclairées.**

Grâce à ces analyses, les décideurs peuvent **agir plus rapidement en période de crise**. En surveillant attentivement les tendances et les indicateurs clés, ils peuvent détecter les signes annonciateurs de problèmes imminents. **Demain, les collectivités pourront ajuster leurs politiques en observant les besoins sur leur territoire.**

Dans un contexte de crises fréquentes qui touchent particulièrement les populations vulnérables, il est crucial d'apporter des réponses rapidement et d'appuyer les décisions publiques avec des données de qualité et accessibles.

Les crises, qu'elles soient sanitaires, économiques ou environnementales, exigent des réponses rapides et efficaces. La data joue un rôle clé dans la gestion de ces situations complexes. En exploitant les données disponibles, il sera possible d'anticiper les besoins des citoyens, cibler les ressources nécessaires et coordonner les interventions de manière optimale. La data permet de mesurer l'impact des mesures d'urgence, d'identifier les lacunes éventuelles et d'apporter des ajustements en temps réel.

L'association Solinum par exemple, avec son outil **Soliguide**, a pu alerter de la fermeture massive des structures sociales pendant la crise sanitaire, en s'appuyant sur les données collectées sur sa base de données.

Limites d'utilisation

Bien que l'utilisation des données offre de nombreuses opportunités, il faut souligner les risques d'une mauvaise utilisation. Il est essentiel de veiller à une utilisation rigoureuse, de prendre en compte les biais potentiels des données et de ne pas prendre des décisions uniquement basées sur des chiffres bruts, mais en **considérant également le contexte et les valeurs sociales**.

Par ailleurs, la collecte et l'analyse de données nécessitent de nombreuses ressources, sans oublier l'importance de la qualité de la donnée. Si on prend l'exemple d'une collectivité qui souhaite mettre en place une politique publique de lutte contre la pauvreté, elle va souvent se baser sur des données qualitatives ou engager un processus de diagnostic, qui peut ralentir la prise de mesures. D'autres n'auront pas les moyens de réaliser des études, et donc d'adapter leurs actions.

En favorisant l'accès et le partage d'information avec les acteurs associatifs et publics, nous créons un écosystème où tous peuvent bénéficier de données qualifiées et contribuer à une gouvernance plus efficace. Pour cette optique, l'association Solinum partage ses données à d'autres initiatives ou encore pour des diagnostics. Plus récemment, elle a mis en place des visualisations de l'action sociale accessibles aux décideurs.

Plus d'informations sur soliguide.fr et solinum.org

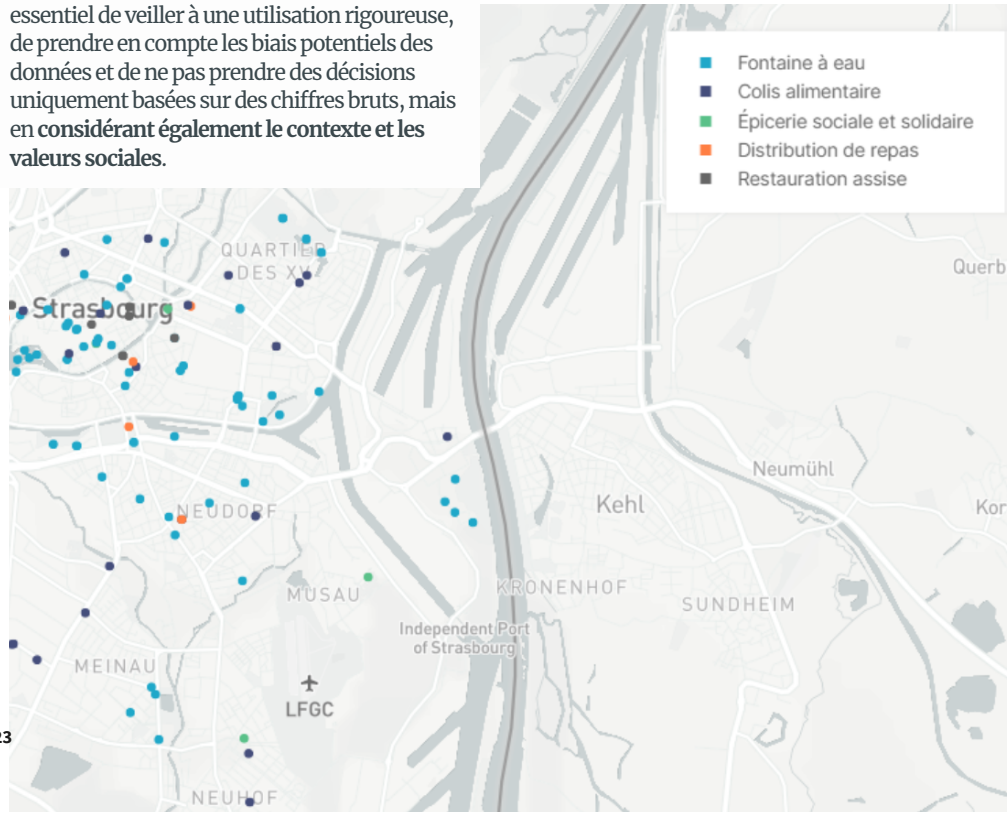

Actualités Politiques

ECHOS DU MOIS

Après ses critiques dans Le Point contre le « millefeuille territorial », Emmanuel Macron persiste et signe. Durant sa réunion à huis clos avec les présidents des deux chambres du Parlement et les chefs de partis, le 30 août à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), il a mis sur la table la création d'un conseiller territorial en remplacement du conseiller départemental et du conseiller régional, le redécoupage des régions, le retour du cumul des mandats, la baisse du nombre d'élus, l'instauration d'une dose de proportionnelle, ou encore la réforme du mode de scrutin des collectivités locales à statut particulier Paris, Lyon et Marseille institué par la loi du 31 décembre 1982.

Étude du Conseil d'État sur le dernier kilomètre

Constatant un fossé de plus en plus grand entre l'administration et les usagers.
Le Conseil d'État formule 12 propositions dans son étude annuelle pour garantir le "dernier kilomètre".
« Et ce en agissant sur trois leviers : proximité, pragmatisme et confiance. »
Le rapport de la cour remet notamment en cause la logique du "tout numérique" qui a prévalu ces dernières années. Intervenant devant l'institution, la Première ministre a appelé à la "confiance envers le terrain" et à "laisser plus de marges de manoeuvre aux acteurs locaux"(...)
Le Conseil d'État formule 12 propositions pour y remédier. Il pointe tour à tour la "numérisation" à marche forcée des services publics – même si elle comporte des "bénéfices indéniables" -, le choix de concentrer l'État dans un rôle de stratège (qui ne l'a pas empêché de se montrer impotent face au problème de démographie médicale), la complexité administrative et l'inflation normative, l'organisation "en silo", la multiplication des appels à projets, les logiques de performances avec leur lot d'effets pervers... Résultat : "une crise de confiance préoccupante". Le taux de confiance envers le gouvernement est de 28 % chez les Français contre 41 % en moyenne dans tous les pays de l'OCDE et 60 % en Finlande et en Norvège (...).

Création de l'ADIF (Association des Départements d'Île-de-France)

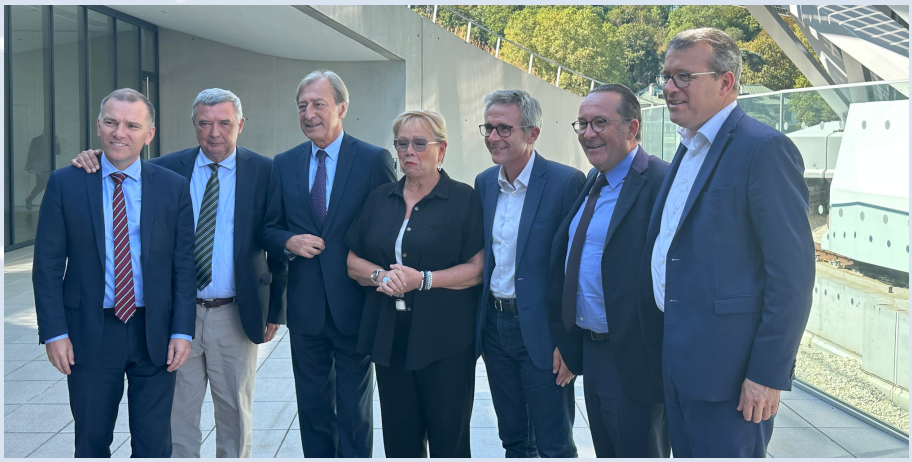

Vendredi 15 septembre, à La Seine musicale, les sept présidents des Conseils départementaux d'Île-de-France, François DUROVRAY pour l'Essonne, Georges SIFFREDI pour les Hauts-de-Seine, Jean-François PARIGI pour la Seine-et-Marne, Stéphane TROUSSEL pour la Seine-Saint-Denis, Olivier CAPITANIO pour le Val-de-Marne, Marie-Christine CAVECCHI pour le Val-d'Oise et Pierre BEDIER pour les Yvelines, se sont réunis pour créer l'Association des départements d'Île-de-France (ADIF).

Lors de son assemblée constitutive, Pierre BEDIER a été élu Président et Georges SIFFREDI, Vice-Président.
Le consensus des décisions sera la ligne directrice de cette association qui ne se veut pas être une « contre ADF ». Principale raison de la création de l'ADIF : la prise en compte de la spécificité des départements franciliens. Comme l'a expliqué le Président BEDIER, « Départements de France » représente tous les départements. L'ADIF a pour objet de se cibler sur les problématiques spécifiques à l'Île-de-France.

L'organisation actuelle de la métropole francilienne n'est pas satisfaisante et ne permet pas d'actionner tous les leviers nécessaires pour répondre en Île-de-France aux enjeux en matière de transports, de logement, de transition écologique et d'égalité territoriale. Alors que le Gouvernement a annoncé son intention d'engager une consultation en vue d'une éventuelle réorganisation territoriale, les sept Départements ont décidé de se regrouper pour défendre une meilleure prise en compte de la réalité départementale dans l'organisation du Grand Paris et plus généralement dans les débats sur la décentralisation.

Les membres de l'ADIF espèrent avoir ainsi l'oreille des pouvoirs publics pour pouvoir discuter de leurs spécificités et de leurs problématiques et sollicitent prochainement une audience auprès de la Première Ministre.

La création de l'ADIF s'inscrit dans la dynamique de coopération engagée depuis plusieurs années entre les Départements franciliens : depuis 2019, le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2i), premier et unique exemple de péréquation volontaire entre collectivités locales, démontre par son efficacité la capacité des sept Départements à contribuer à un développement équilibré du territoire régional. L'ADIF défendra les conditions propices à l'autonomie financière et fiscale des Départements, garante du maintien et du renforcement de la solidarité active à l'échelle régionale et de la préservation de l'institution départementale - trait d'union indispensable entre les communes d'Île-de-France et les échelons institutionnels par essence plus éloignés du terrain que sont la Métropole, la Région et l'État.

Principale problématique du moment : la chute des DMTO pour les départements franciliens de 100 millions d'euros, en raison de l'affaissement du marché immobilier. Pour les départements franciliens, les DMTO sont des ressources significatives pour le financement des investissements, estimés à 3 milliards d'euros par an, dont 1,5 milliard consacré aux transports comme l'a rappelé le Président DUROVRAY.

DU CÔTÉ DES DÉPARTEMENT DE FRANCE

Réunion de bureau sous la présidence de Frédéric Bierry

Ont été abordés plusieurs sujets :

-conditions d'accueil et de prise en charge des mineurs non accompagnés dans un contexte de forte hausse des arrivées sur le territoire national. Afflux insuffisamment soutenu par l'État.

-financement des mobilités : les Départements ne perçoivent pas de recettes dédiées pour les routes départementales à ce jour, alors que l'État perçoit par exemple des recettes générées par les péages autoroutiers ou les taxes sur le carburant et les Régions les taxes sur les cartes grises (voir le communiqué, page suivante)

-réforme des concours de la CNSA dans le domaine de l'autonomie, l'Etant annonçant seulement 300 à 500 M€ de revalorisation d'ici 2030 ce qui est bien en deçà des besoins à venir au regard de l'évolution démographique de notre pays.

-territorialisation de la planification écologique : laisser l'échelon de définition des moyens et actions à la main des Départements concernant les Contrat de relance et de transition écologiques plutôt qu'aux Région comme le propose le Gouvernement.

« La route doit payer la route »

Communiqué de Départements de France : « La route doit payer la route »

À l'invitation de Christophe GUILLOTEAU, Vice-président de DF, Président du Département du Rhône, les Départements de France appellent à une nouvelle économie de la route : les Départements ont la charge de 380 000 km de routes.
Si l'on y ajoute le bloc communal, cela représente 99 % du réseau routier et 12mil-liards d'investissements.

Paradoxalement, l'État, les régions (qui n'entretiennent aucun réseau) et les sociétés d'autoroutes encaissent les 40mil-liards de revenus que la route génère [1].

En résumé, ceux qui entretiennent 1 % du réseau captent la quasi-totalité des revenus de la route… qui rapporte plus de trois fois ce qui est investi pour son entretien et son aménagement.
Il faut revoir ce système qui privilégie la rente au détriment de l'usager et inventer une nouvelle économie de la route !

Le réseau et les ouvrages d'arts sont globalement vieillissants. Les usages de mobilités évoluent. Il est désormais urgent de simplifier et de repenser le système de financement de la route pour mettre en cohérence les investissements et les ressources. Les enjeux sont tant économiques que sociaux et environnementaux !

« Le bon sens voudrait que ceux qui entretiennent le réseau routier bénéficient des revenus qu'il génère. Tout comme l'eau devrait payer l'eau, la route doit payer la route. La fin prochaine des concessions autoroutières et la nécessité de mettre en place la directive eurovignette est l'occasion de redéfinir le modèle économique de la route », a déclaré François SAUVADET, Président de Départements de France.
« L'usage de la route doit être adossé à un modèle économique répondant aux enjeux de la mobilité durable et de l'aménagement du territoire.

Nous souhaitons ainsi qu'une partie des nombreuses ressources générées par la route (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE, péages, cartes grises, etc.) lui revienne directement. Nous demandons que les Départements bénéficient d'une ressource affectée pour l'entretien, l'adaptation et la modernisation de leur réseau ».

Les Départements gèrent dans le cadre de budgets très contraints près de 380 000 km de routes, qu'ils entre-tiennent, aménagent, rénovent et sécurisent. Cela représente près de 4 milliards d'euros d'investissements annuels [2].

Sans parler de l'entretien particulièrement coûteux des ponts et ouvrages d'art, dont l'état doit être régulièrement inspecté.

Ils subventionnent également les projets routiers du bloc communal (qui gère 704 000 km de routes) et pour partie le réseau national via le contrat de plan État-région (CPER), dont la part consacrée aux routes par l'État vient d'être réduite de 50 %.

L'ensemble des routes françaises (un million de kilomètres) assure plus de 80 % de la mobilité des personnes et des biens. La route est, et demeurera, une infrastructure essentielle pour assurer les mobilités en cohérence avec les autres modes de transports. Elle a par ailleurs un rôle décisif à jouer pour contribuer à la décarbonation des mobilités.

« *Le réseau routier est globalement vieillissant et nécessite un financement régulier pour en assurer la transformation et la modernisation sur le moyen et long terme. Les collectivités départementales sont prêtes à prendre leurs responsabilités pour réussir la décarbonation de la route. Celle-ci implique de relever le défi de l'électrification et de la massification des usages qui requièrent de lourds investissements, pour lesquels le soutien de l'État est nécessaire* », explique François DUROVRAY, Président de l'Essonne, et Président de la Commission Transports, Mobilités et Infrastructures.

Il est temps de mettre fin à ce système aberrant dans lequel la route, alors qu'elle génère d'importantes recettes (fiscalité sur les carburants, péages, cartes grises…), n'en bénéficie pas en retour

L'État perçoit cette manne financière comme une rente, à défaut d'engager des dépenses réelles et utiles sur la qualité et la sécurisation des routes.

Départements de France a ainsi décidé d'organiser très prochainement des « rencontres de la route » pour contribuer à la redéfinition de son modèle économique, mobiliser les acteurs du secteur et faire connaître ses propositions.

[1] TICPE, taxe sur les immatriculations, taxe sur les assurances, taxe aménagement du territoire, amendes, taxe à l'essieu, péages
[2] 2021 – Hors Paris et Métropole de Lyon

Actualités Juridiques

Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet
PUBLICA-AVOCATS

#VIEPRO

Le droit à l'information de l'agent public précisé par un décret

Pour mémoire, la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture a créé, pour transposer en droit une disposition prévue par l'article 4 de la directive (UE) 2019/1152 du 20 juin 2019, l'article L115-7 du CGFP aux termes duquel « *L'agent public reçoit de son employeur communication des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de ses fonctions.* ».

Le décret d'application de cet article est paru à la fin de l'été et apporte des précisions indispensables sur l'étendue et les modalités du droit à l'information.

Parmi ces informations essentielles à l'exercice de ses fonctions, l'agent reçoit communication des coordonnées de l'autorité administrative assurant sa gestion, de « *son corps ou cadre d'emplois et son grade lorsque l'agent est fonctionnaire et sa catégorie hiérarchique lorsqu'il est contractuel* », de « *la date de début d'exercice de ses fonctions* », de « *sa durée de travail ou son régime de travail, les règles relatives à l'organisation du travail qui lui sont applicables ainsi que, le cas échéant, celles relatives aux heures supplémentaires* » ou encore de « *ses droits à congés rémunérés* », de « *ses droits à la formation* ».

Cette communication intervient en une ou plusieurs fois, et au plus tard dans un délai de sept jours calendaires à compter du premier jour d'exercice des fonctions (article 3). La communication peut être faite selon des modèles définis par un arrêté du même jour.

Lorsque ces informations n'ont pas été communiquées dans le délai fixé, l'agent public peut à tout moment en demander communication auprès de l'autorité administrative (article 5).

Décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions
Arrêté du 30 août 2023 fixant les modèles de documents d'information prévus par le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions

#RETRAITEDESELUS

Les indemnités des élus leur permettent de cotiser pour la retraite

Un décret du 30 août 2023 « définit la procédure permettant aux élus des collectivités locales et délégués de ces collectivités territoriales membres d'un établissement public de coopération intercommunale d'assujettir leurs indemnités d'élus aux cotisations de sécurité sociale. Il précise la caisse à laquelle ils peuvent adresser leur demande de versement pour la retraite au titre des périodes pendant lesquelles ils étaient membres d'organe délibérant ».

Pour que les indemnités de fonction soient assujetties aux cotisations de sécurité sociale, l'élu adresse sa demande à sa collectivité territoriale par tout moyen. Les cotisations sociales seront dues à compter du premier jour du mois suivant la réception par la collectivité territoriale de la demande pour la durée du mandat restant à courir. Il peut toutefois y renoncer à tout moment.

Ces dispositions s'appliquent aux mandats débutant à compter du 1er septembre 2023 et aux mandats en cours au 1er septembre 2023, au titre de la période postérieure à cette date.

Décret n° 2023-838 du 30 août 2023 relatif à la mise en œuvre pour les élus locaux de la faculté de cotisation et de la prise en compte des périodes de mandats pour les versements pour la retraite prévues à l'article 23 de la LFRSS pour 2023

#VIEPRO

Le titre de transport collectif des agents publics désormais pris en charge à 75 % par l'employeur

Un décret, paru à la fin de l'été, augmente à 75 % la prise en charge du titre de transport collectif pour « *les fonctionnaires, autres personnels civils de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics administratifs, des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, les agents publics des groupements d'intérêt public ainsi que les magistrats et les militaires* ».

L'augmentation de cette prise en charge est entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

#CONGESAIDANTS

Assouplissement des congés liés aux responsabilités parentales ou familiales

Pour mémoire, prévu à l'article L632-1 du CGFP, « *le congé de présence parentale est accordé de droit au fonctionnaire, sur sa demande écrite, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue de sa mère ou de son père et des soins contraignants.* »

Le congé de proche aidant est quant à lui prévu à l'article L634-1 du code général de la fonction publique aux termes duquel « *le fonctionnaire en activité a droit à un congé de proche aidant d'une durée maximale de trois mois renouvelable et dans la limite d'un an sur l'ensemble de sa*

carrière lorsque l'une des personnes mentionnées à l'article L. 3142-16 du code du travail présente un handicap ou une perte d'autonomie définis par le décret pris en application de l'article L. 3142-24 du même code ».

Le décret du 25 août 2023 « *précise les conditions de renouvellement à titre exceptionnel de la période de trois cent dix jours ouvrés du congé de présence parentale avant le terme de celle-ci* », « *détermine le champ du bénéfice du congé de proche aidant de personnes dont le handicap ou la perte d'autonomie peuvent, sans être nécessairement d'une « particulière gravité, nécessiter une aide régulière de la part d'un proche* » et prévoit que le congé puisse être pris de manière fractionnée par demi-journée.

Décret n° 2023-825 du 25 août 2023 portant diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de proche aidant dans la fonction publique.

#SERVICESPUBLICS

Création du label « Services Publics + » pour améliorer les services publics

Un arrêté du 31 août crée un programme d'amélioration continue des services publics dénommé Programme Services Publics + selon les orientations fixées par le comité interministériel de la transformation publique. Pour attester de la qualité du service rendu et de la mise en application des engagements du programme, le label « Services Publics + » est créé.

Si le programme est obligatoirement mis en œuvre par les services centraux et déconcentrés de l'État, les établissements publics de l'État, les établissements publics locaux d'enseignement, les organismes de sécurité sociale et par les établissements publics de santé, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent également, de manière volontaire, s'engager dans le programme et se porter candidats au label « Services Publics + ».

Arrêté du 31 août 2023 portant création du label « Services Publics + »

#JURISPRUDENCE #LAICITE

L'interdiction de l'abaya et du qamis à l'école ne porte pas atteinte à une liberté fondamentale

Médiatisée, cette affaire trouve son origine dans une circulaire du 31 août dernier par laquelle le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a indiqué que l'abaya ou le qamis à l'école était une manifestation ostensible d'appartenance religieuse prohibée depuis 2004.

Saisi en référé liberté, par l'association Action droits des musulmans, le Conseil d'État juge qu' « *il n'apparaît pas qu'en estimant que le port de ce type de vêtements, qui ne peuvent être regardés comme étant discrets, constitue une manifestation ostensible de l'appartenance religieuse des élèves concernés méconnaissant l'interdiction posée par les dispositions de l'article L. 145-5-1 du code de l'éducation et en invitant les chefs d'établissement, lorsque l'élève n'y a pas renoncé à l'issue d'une phase de dialogue, à engager une procédure disciplinaire, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse aurait porté une atteinte grave et manifestement illégale au droit au respect de la vie privée, à la liberté de culte, au droit à l'éducation et au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant ou au principe de non-discrimination.* »

Conseil d'État, ordonnance de référé, 7 septembre 2023, n°487891, Association Action droits des musulmans

#JURISPRUDENCE #RUPTURECONVENTIONNELLE

Contrôle restreint du juge sur le rejet de demande de rupture conventionnelle

La Cour administrative d'appel de Marseille a statué sur le contrôle exercé par le juge administratif sur une décision de refus d'accéder à la demande de rupture conventionnelle d'un agent.

Après avoir rappelé que la rupture conventionnelle ne constitue par un droit pour l'agent et que « l'administration peut la rejeter dans l'intérêt du service », la Cour juge qu'il « n'appartient au juge de l'excès de pouvoir de censurer l'appréciation ainsi portée par l'autorité administrative qu'en cas d'erreur manifeste ».

CAA de Marseille, 27 juin 2023, n° 22MA02314

#JURISPRUDENCE #RUPTURECONVENTIONNELLE

Le non-respect du délai maximum d'un mois pour conduire l'entretien relatif à la demande de rupture conventionnelle est illégal mais sans conséquence sur la validité de la convention

Pour contester la validité de la convention de rupture, la requérante faisait valoir que l'administration avait « illégalement et dans le but de réduire le montant de l'indemnité spécifique à laquelle elle pouvait prétendre, prolongé la durée d'instruction de la demande de rupture conventionnelle qu'elle a présentée ».

Or, aux termes de l'article 2 du *décret n° 2019-1593 du 3 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique, l'entretien relatif à cette demande soit se tenir entre 10 jours et 1 mois après la réception de la lettre de demande.*

En l'espèce, plus de 8 mois s'étaient écoulés.

Le tribunal administratif relève que le non-respect du délai prescrit est une illégalité. Toutefois, elle « ne peut être regardée comme une irrégularité tenant au caractère illicite du contrat ou comme un vice d'une particulière gravité, ne saurait être utilement invoquée pour contester la validité de la convention litigieuse ». La requête a été rejetée.

TA La Réunion, 1re ch., 3 juill. 2023, n° 2101399

#JURISPRUDENCE #RESPONSABILITE

Le département et le CAS ne sont pas responsables du fait que la fille d'une résidente d'EHPAD n'ait pas été prévenue du décès de sa mère

Dans cette affaire, la fille d'une résidente en EHPAD décédée a demandé au conseil départemental et au CCAS de l'indemniser, solidairement avec l'hôpital intercommunal gestionnaire de l'EHPAD, du préjudice moral résultant du fait qu'elle n'a pas été informée du décès de sa mère dans le délai qui lui aurait permis d'assister à ses obsèques.

Le tribunal administratif a rejeté sa requête.

La Cour administratif d'appel de Nantes reconnaît l'existence de fautes commises par le CCAS et le département, mais celles-ci ne concernent que l'instruction de la demande d'aide sociale à l'hébergement en ne recherchant pas s'il existait une autre personne redevable de l'obligation alimentaire à l'égard de la défunte. Or, ces lacunes ont eu « une incidence sur l'utilisation des fonds publics engagés par le département » et n'ont pas permis à la requérante de satisfaire à ses obligations alimentaires à l'égard de sa mère.

Toutefois, « la responsabilité d'une personne publique n'est susceptible d'être engagée que s'il existe un lien de causalité suffisamment direct entre les fautes qu'elle a commises et le préjudice dont la victime demande réparation ».

Or, il ne résulte pas de l'instruction que si aucune faute n'avait été commise dans la gestion administrative de la demande d'aide sociale de la défunte, l'appelante « *aurait été informée par l'EHPAD, entité juridique distincte du département et du CCAS, du décès de sa mère, alors que cette dernière n'a manifestement pas souhaité l'informer de son entrée dans cet établissement en 2009.* ».

De plus, la Cour administrative d'appel a relève qu'il n'existait pas d'obligation pour le département et le CCAS lorsqu'ils ont eu connaissance du décès de la résidente, d'en informer sa fille.

Dès lors, « *eu égard à l'absence de lien direct et certain entre les fautes identifiées commises par le département* » et le CCAS, l'appelante ne peut prétendre à aucune indemnisation.

CAA de Nantes, 27 juin 2023, n°21NT02615

#QUESTIONECRITE #HANDICAP

Quel soutien aux collectivités pour améliorer l'accessibilité des ERP ?

Monsieur Jean-René Cazeneuve appelle l'attention de la ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les ERP doivent « permettre un accès égal à toutes les personnes et à tous les types de handicap ». Il lui demande d'indiquer les mesures mises en œuvre pour l'application de la loi précitée, « notamment en matière de soutien aux collectivités locales et aux plus petites entreprises » ?

En réponse, le ministère chargé des personnes handicapées indique que malgré les efforts entrepris depuis 2005, l'accessibilité reste insatisfaisante, raison pour laquelle, elle « *a été identifiée comme un axe prioritaire de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril 2023 ». Parmi les annonces issues de cette conférence, l'accélération de la « mise en accessibilité des ERP de l'État, des collectivités et aussi des petits ERP du, quotidien. Pour les collectivités, les mécanismes de dotation de soutien à l'investissement local, déjà connus des acteurs, seront mobilisés pour cofinancer les opérations. Pour les petits ERP privés, l'État appuiera financièrement les efforts de ceux qui peinent à boucler leurs budgets de mise en accessibilité via le fonds territorial d'accessibilité. Les mécanismes précis de ce fonds sont en cours de définition.*
Au total, ce sont 1,5 milliard d'euros sur 5 ans qui vont permettre d'organiser, avec les Préfets et dans le cadre d'une gouvernance concertée localement, la mise en accessibilité des ERP à l'échelle des territoires. Parallèlement, les services déconcentrés de l'État chargés du contrôle et des sanctions seront renforcés. Des services civiques seront aussi mobilisés pour guider les professionnels d'ERP dans la compréhension des exigences d'accessibilité et les solutions pour y répondre. D'autres mesures annoncées lors de la CNH concernent l'accessibilité des transports : l'accessibilité des gares prioritaires sera achevée d'ici 2027 et les collectivités vont être engagées à travailler sur l'accessibilité de la voirie et des points d'arrêts ».

Le ministère rappelle également que « la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculturedite « loi DDADUE » a permis de transposer dans notre droit national des dispositions européennes qui viennent améliorer les exigences d'accessibilité pour un ensemble de biens et services (sites internet, systèmes et équipements informatiques grand public, services bancaires, billetteries de transports, livres numériques, e-commerce…) ».

Question n°9178 de Monsieur Jean-René Cazeneuve (Renaissance – Gers) publiée au JO le 20 juin 2023 page 5475, réponse publiée au JO le 4 juillet 2023 page 6200.

#ETUDE

Mise à disLe Conseil d'État a sorti son étude annuelle consacrée au dernier kilomètre des politiques publiques position d'agents en CDD

Dans son étude annuelle parue début septembre consacrée au dernier kilomètre, le Conseil d'État, remarquant que l'efficacité de l'action publique est de plus en plus questionnée, s'interroge sur sa capacité à atteindre ses destinataires. Il s'agirait de la première étude qu'une institution publique consacre à ce sujet.

Le constat est simple : un fossé s'est creusé entre l'action publique et les usagers. Pour remettre effectivement les usagers au cœur de l'action publique, le Conseil d'État formule 12 propositions dessinant une nouvelle méthode pour l'action publique.
« Elles renouent pleinement avec la culture du service (utilité, continuité, accessibilité, adaptabilité) et donnent aux acteurs de terrain la latitude dont ils ont besoin pour réussir le dernier kilomètre ». Trois objectifs gouvernent ces propositions : la proximité, le pragmatisme et la confiance.

Etude annuelle du Conseil d'État : L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique.

FS FinStart

The Finance Tribe Marketplace

Plateforme d'intermédiation n°1

pour les consultants financiers

Finance | Comptabilité | Risque | Conformité

CONSULTANTS
NDÉPENDANTS OU
SALARIÉS

OFFRE
360°

MARKETPLACE

GRANDS GROUPES
CABINETS DE CONSEILS
PME / ETI

+

IziStart SOCIÉTÉ DE PORTAGE SALARIAL

communication@finstart.io

www.finstart.io

reforestACTION

Charte RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

BRONZE 2023 ecovadis Sustainability Rating

Une redistribution de la valeur, bénéfique aux territoires français

Grégoire Corcos, CEO FinStart et CEO IziStart, nous explique dans quelle mesure c'est possible.

Un marché nouveau

Le marché des indépendants en finance a mis du temps à décoller. Il avait pris du retard sur ceux de l'IT ou du digital, pour des raisons très liées au secteur, notamment celle de la confidentialité des données. Depuis la Covid, les mentalités ont changé. Recourir à des talents externes devient une démarche RH à part entière.

Une proposition structurante

La proposition de FinStart a contribué à structurer ce marché naissant. Elle présente de multiples avantages pour toutes les parties prenantes. En effet, FinStart permet de répartir la valeur de manière plus équilibrée entre les acteurs : entreprises ou services publics / consultants / cabinets de conseil.
D'un côté, les clients, grands groupes ou PME/ETI, ou services publics, optimisent leurs achats de prestations intellectuelles et les budgets Achats / RH se rééquilibrent. Quant aux opérationnels, en ayant recours à des consultants externes sur une durée déterminée, ils gagnent en flexibilité.

De l'autre côté, les consultants augmentent très nettement leur pouvoir d'achat. A poste équivalent, la hausse de revenus permise par le passage d'un statut de salarié à un statut d'indépendant, est en effet comprise entre +50 à 100%, en moyenne. En plus des investissements et du mode de vie qu'il permet, le choix d'être indépendant offre de la flexibilité et une possibilité de mobilité géographique. En effet, il est possible de travailler à Paris ou dans une grande métropole, en faisant le choix de vivre dans un département éloigné. A titre d'exemple, un consultant « FinStarter » travaille aujourd'hui pour une entreprise basée en région parisienne, avec un salaire net de 7000 euros net, en vivant à Dijon. Ce n'est pas un cas isolé.

Grégoire Corcos - CEO FinStart, CEO IziStart

Une redynamisation des territoires en perspective

Ce mode de vie attire en effet de plus en plus de cadres financiers, sur tous nos métiers (Finance, Comptabilité, Risques et Conformité), dans tous les secteurs privés (Banque, Assurance, Telecom, Construction, Hôtellerie, Evènementiel...) et les services publics. Et ce, parmi les populations de tous âges, dont les seniors et les retraités qui pourront bénéficier d'opportunités d'emploi et de compléments de revenus.
Nous sommes fiers de pouvoir contribuer, par notre proposition de valeur, à une redynamisation de l'emploi des cadres qualifiés et des territoires français.

Qui est FinStart, la « scale-up » française qui fait bouger les lignes de l'emploi pour les métiers de la finance ?

Création

FinStart a été lancée en 2020, à partir d'une observation du terrain et de l'identification des besoins du marché financier. Grégoire Corcos et Pierre Lévy, décident alors de créer une plateforme d'intermédiation (dite « marketplace » sur le marché des ESN) entre les consultants en finance et les grands groupes, PME, ETI pour la partie privée, ainsi que les services publics.

Croissance à 3 chiffres

Depuis, la croissance a permis de faire une levée de fonds (4 millions d'euros début 2022), une création de société de portage salarial (IziStart) et le rachat de la plateforme Finance Lib en septembre 2023.

Chiffres clés FinStart 2022

CA 5,2 ME, + 70% vs 2021

+ 20 entreprises du CAC 40 / Next 40 nous font confiance
+100 cabinets de conseil partenaires

16 collaborateurs

Ma capacité de désendettement est de 12 ans : est-ce un souci pour mon département, docteur ?

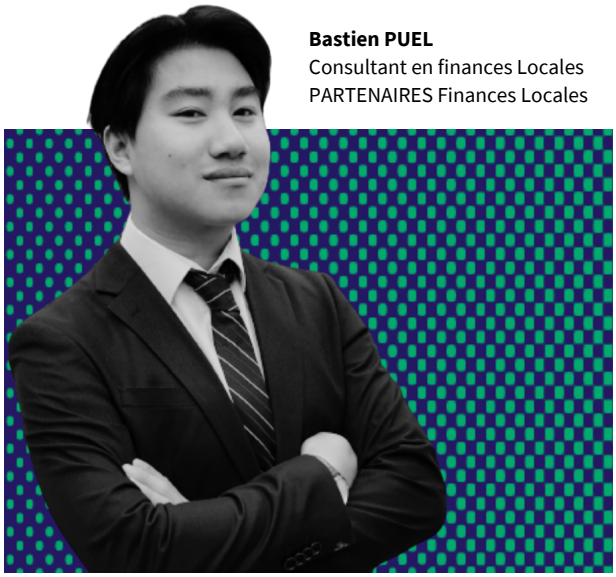

Bastien PUEL
Consultant en finances Locales
PARTENAIRES Finances Locales

La « cap dés » sert d'indicateur à la santé financière d'une collectivité.
Elle évalue le temps nécessaire, en années, pour qu'une collectivité rembourse intégralement sa dette en utilisant toute son épargne brute (encours de la dette/épargne brute).Une capacité de désendettement de 10 ou 11 années est un signe de vigilance, mais ne signifie pas forcément qu'est « mauvaise » une gestion budgétaire et financière.

- Contexte pré-Covid et budgétaire : Lors de la promulgation de la LPFP (2018-2022), nous étions pré-Covid et il n'y avait pas encore de guerre.

Cela a influencé l'épargne brute des collectivités, y compris des départements. Les coûts ont augmenté dans plusieurs domaines spécifiques aux départements :

  - Restauration scolaire : l'inflation a eu un impact sur les cantines des collèges. La restauration scolaire dans les collèges publics est en effet une compétence légale pour les départements qui ont la responsabilité de la gestion du personnel, de l'équipement et de la tarification.
  - Protection maternelle et infantile (PMI) : Les départements étaient déjà confrontés à des besoins croissants en matière de consultations préventives, de suivi des nourrissons et de soutien aux familles. La hausse des coûts dans ce secteur, sans augmentation proportionnelle des recettes, a mis une pression supplémentaire sur les finances départementales.
  - Transports scolaires : Les départements, responsables des transports scolaires, ont dû faire face à une montée des coûts opérationnels liés à la maintenance, au carburant et à la modernisation des flottes de bus. Sans oublier les coûts associés à la mise en conformité avec les normes environnementales.
  - Aides sociales : Outre le RSA et l'APA, les départements sont également en charge de la Prestation de compensation du handicap (PCH). L'augmentation des demandes et des coûts associés à cette prestation a pu impacter l'équilibre budgétaire.

Tous ces éléments ont contribué à une pression financière sur les départements, avec une augmentation des dépenses sans une hausse proportionnelle des recettes pour diverses raisons.

Ce faisant, l'épargne brute a diminué, impactant la capacité de désendettement.

- Gestion des réserves et compétences spécifiques : Un département peut présenter une capacité de désendettement de 12 ans tout en ayant des réserves suffisantes pour faire face à des imprévus.

Par exemple, les départements, responsables de la gestion des routes départementales, peuvent nécessiter des fonds importants pour la maintenance ou les améliorations de ces infrastructures.

De même, ils doivent gérer les dépenses liées à l'aide sociale à l'enfance ou encore aux personnes âgées, domaines dans lesquels les besoins peuvent varier rapidement.

Autrement dit, la « cap dés » à 12 ans ne signifie pas pour autant un danger à court terme pour le département.

- Investissements via emprunts : Le département peut avoir financé des infrastructures essentielles par emprunt. Prenons l'exemple des collèges : en tant que compétence départementale, un département peut investir massivement dans la construction ou la rénovation de collèges, en espérant que ces établissements génèrent, à moyen et long terme, des retombées économiques pour le territoire, améliorant son épargne brute et donc réduisant sa capacité de désendettement.

En outre, il est crucial de ne pas analyser la « cap dés » isolément. Elle doit être évaluée dans le contexte financier et budgétaire global de la collectivité, et en fonction de la stratégie qu'elle adopte.

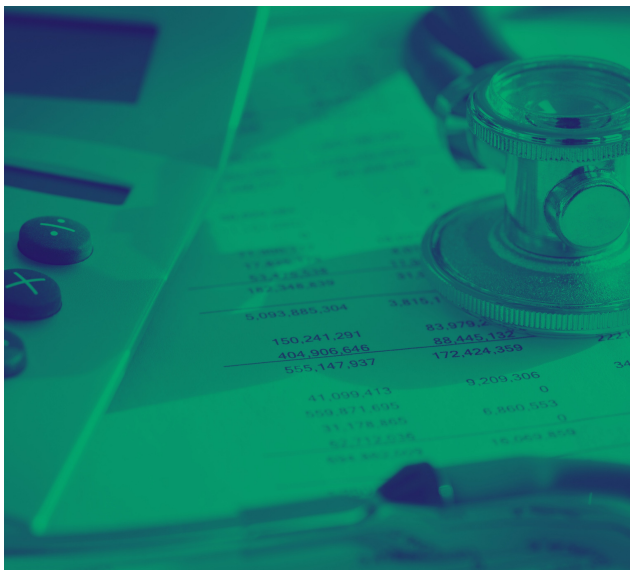

Actualités Finances

Étalement de la disparition de la CVAE

Elle devait disparaître en 2023, puis en 2024, c'est repoussé à 2027. Elisabeth Borne l'a annoncé lors de la Rencontre des entrepreneurs de France, Université d'été du Medef, Medef qui parle d'un très mauvais signal.
Rappelons que cette CVAE pour les communes, intercommunalités et départements est remplacée par une fraction de TVA.

À la suite de la réforme de l'automatisation du FCTVA (qui concerne la capacité de récupérer la TVA sur les investissements réalisés) menée par le Gouvernement, certaines dépenses étaient devenues inéligibles. C'était le cas des dépenses dites « d'aménagement des terrains » tels que les travaux d'aménagement de places, de parking, de terrassement, de désimperméabilisation des sols, de biodiversité, des cimetières, des stades ou aires sportives.... Ceci conduit à des surcoûts de 20% de ces travaux.

L'impact sur les finances est encore « plus violent » pour les collectivités d'outre-mer.
« Le taux de TVA (8,5 %) étant inférieur au taux de FCTVA (16,404 %), ces collectivités sont donc privées d'une subvention correspondant à ce différentiel ».

A la suite d'un fort lobbying de la part de parlementaires, le gouvernement réintégrera ces dépenses lors du PLF2024 pour un montant de 250 millions d'euros. Les parlementaires à l'origine de cette évolution « remercient l'association des maires de France, et l'association des maires ruraux pour leur soutien et accompagnement qui trouvent ainsi une issue heureuse. »

Baisse des DMTO

Les chiffres sur la baisse des DMTO varie suivant les interlocuteurs.
Selon la Fnaim, la baisse pourrait atteindre 23 % cette année.
D'après l'agence Fitch Ratings, au premier semestre de cette année, les DMTO ont baissé « d'environ 20 %" dans la métropole de Lyon, en Essonne, en Seine-Saint-Denis, ou encore dans le Val-d'Oise. À Paris, ils se sont repliés de 15 % ». Dans les autres départements notés par Fitch (Bouches-du-Rhône, Manche, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie et Savoie), la diminution « est comprise entre 7 % et 12 % ».

Cette baisse qui peut atteindre 30 % d'après nos informations affecte principalement le budget des Départements. Cependant l'Agence avait inclus une baisse des DMTO, de 15 % en moyenne en 2023, dans ses "scénarios de notation" et souligne la situation favorable de ces derniers. « Sous l'effet d'une hausse de 27 % des DMTO entre 2019 et 2022 », leur épargne de gestion "s'est fortement améliorée ces dernières années, atteignant 12,5 milliards d'euros en 2022 (soit près de 30 % de plus qu'en 2019). Aussi cela ne devrait pas avoir de conséquences en termes de notation.

Pour la Fnaim. Le montant total des DMTO pourrait s'élever à 15,8 milliards d'euros à la fin de l'année, « légèrement en deçà de ceux de 2019 et 2020 ».

Lancement du Haut Conseil des finances publiques locales

La première réunion avait été boycotté par les trois principales associations d'élus. Ils ont siégé cette fois-ci sous condition d'une vraie concertation et de ne pas être considérés comme des « succursales de Bercy » D. Lisnard.

Ce Haut conseil des finances publiques doit permettre d'améliorer la concertation entre le gouvernement et les élus locaux sur les questions financières, avec comme objectifs le suivi de la trajectoire des finances publiques et doit faire émerger des propositions.

Étaient présents du côté des collectivités : David Lisnard, président de l'Association des maires de France (AMF), Carole Delga, présidente de Régions de France et Christian Poiret, président du département du Nord, qui représentait Départements de France et André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL). Ce format réduit est critiqué par les autres associations d'élus.

Sur le premier point, la revue des dépenses publiques concernant les collectivités : l'investissement et les dépenses de personnel.
D'autres sujets devraient aussi être étudiés comme « le coût des normes ».
Pour David Lisnard : « Nous voulons une revue des dépenses générées par l'État" (normes, transferts de charges, etc.) », et les compensations fiscales.

Protection de l'enfance

Réactions, mobilisations pour la protection de l'enfance.
Sujet fondamental pour les Départements. Proche de la rupture pour certains, la protection de l'enfance nécessite pour d'autres une mobilisation exceptionnelle : États-généraux ou plan Marshall.
Claude Romeo qui intervient chaque mois dans Le Journal des Départements revient dans les pages qui suivent sur la tribune des 24 présidents de Départements de gauche et Le Journal des Départements ouvre ses pages à différents acteurs : Florence Dabin, présidente de France enfance protégée, Anne Devreese, présidente du Conseil national de la protection de l'enfance et de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs.)

SOS URGENCE !
LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

Article de

Claude Roméo
Directeur départemental honoraire
Enfance -Famille Seine Saint Denis

Le mois de Septembre a mis la protection de l'enfance sur le devant de la scène.

Selon les Conseils Nationaux de Protection de l'enfance(CNPE) et de l'adoption (CNA) « l'impossibilité de garantir la protection des enfants en danger sur de nombreux territoires nécessite un plan Marshall ».

24 Présidents des Conseils départementaux ont rencontré la Secrétaire d'État à l'enfance, pour insister sur la tenue des États Généraux réunissant : État, Départements, Associations, Professionnels, Familles et Enfants protégés.

Pourquoi en est-on arrivé là ?
La commission des Affaires Sociales du Sénat s'était inquiétée qu'un an après le vote de la loi de protection de l'enfance du 7 Février 2022 seulement 37 % des décrets réglementaires ont été pris.

Les raisons invoquées par la Secrétaire d'État de l'élection présidentielle et l'approximation financière présentée au Parlement n'ont pas convaincu, bien au contraire !

Le Sénat a lancé une mission d'information sur l'application des lois relatives à la protection de l'enfance de 2007-2016-2022. Elle a rendu son rapport le 5 juillet 2023.

Selon le rapporteur Bernard BONNE, la mission s'est attachée à évaluer le décalage entre « des lois ambitieuses et leur mise en œuvre très imparfaites ». Elle a relevé que les réformes législatives intervenaient alors que la mise en œuvre des précédentes lois étaient incomplètes.

Je me réjouis de cette affirmation sur la nécessité de ne pas engager de réforme tant que les lois en vigueur ne sont pas abouties.

DES LOIS AMBITIEUSES EN DECALAGE AVEC LA RÉALITÉ

3 lois successives en 15 ans forment un ensemble cohérent et ambitieux s'inscrivant dans la continuité.

LA LOI DU 5 MARS 2007 à laquelle j'ai contribué auprès du Ministre Philippe BAS a donné la primauté à la prévention sur les mesures éducatives judiciaires.

Malheureusement 16 ans après, nous sommes en échec sur la prévention car 75% des actions éducatives sont judiciarisées faute d'intervention en amont et parfois par opposition des parents.

Elle a aussi mis l'accent sur la coopération des institutions par la création des cellules départementales de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et les observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE), mais les objectifs fixés restent à atteindre.

Elle acte la création du Projet pour l'Enfant (PPE) qui envisageait une démarche participative avec ceux qui connaissent l'enfant :
- parents pour indiquer leurs problèmes, identifier leurs compétences et leurs souhaits,
- les professionnels où leurs institutions,
- l'enfant pour exprimer ses besoins et être acteur de son devenir.

En 2019, 27 départements sur 83 interrogés l'utilisaient, mais cela reste souvent un document administratif qui associe peu les parents et les enfants concernés.

LA LOI DU 14 MARS 2016 a conforté l'approche de la protection de l'enfance par les besoins fondamentaux de l'enfant. Elle a renforcé l'anticipation de la sortie de l'aide Sociale à l'enfance en regrettant qu'un tiers des départements n'aient pas encore mis en place ces entretiens. Plus inquiétante, la révélation que 145 millions d'Euros dorment à la Caisse des dépôts correspondant à l'allocation de rentrée scolaire non versée à la sortie du jeune de la protection de l'enfance.

LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 a encouragé l'accueil dans la famille ou chez un tiers de confiance. Cela ne représente que 6,5 % des accueils, cette disposition n'a donc pas été suivie d'effet.

La loi interdit l'hébergement à l'hôtel sans présence éducative concernant principalement les Mineurs non accompagnés (MNA) qui représentait 5% des jeunes pris en charge à l'ASE.

Adrien TAQUET, Secrétaire d'État s'était engagé sur une interdiction totale en Février 2024 dans des hôtels dignes souvent de « marchands de sommeils ».

La prise en charge des jeunes majeurs en difficultés est globalement décevante selon les professionnels qui dénoncent dans certains départements « les sorties sèches ».

Enfin la mission pointe la prévention des maltraitances et violences sexuelles qui restent un chantier inachevé ainsi que l'accueil des enfants en situation de handicap (32 % des enfants accueillis souffrent de troubles psychiques sans suivi par la pédopsychiatrie, faute de places).

En 2023 naissent des Comités départementaux de protection de l'enfance (CDPE) réunissant le département, les services de l'État, la justice et l'Agence régionale de santé (ARS) qui devraient s'étendre à l'ensemble des territoires pour permettre des décisions collectives quant à l'orientation de la politique de protection de l'enfance.

Cela ne semble pas contradictoire avec la recommandation de Juillet 2022 de la Cour des Comptes d'avoir un interlocuteur unique des services de l'État en désignant un Préfet délégué à la protection de l'enfance.

APPLIQUER LES LOIS DOIT DEVENIR RÉALITÉ

Un débat s'engage régulièrement sur le bilan des 40 ans de gestion de la protection de l'enfance par les Départements où l'État s'est désengagé de la responsabilité de détenteur du pouvoir réglementaire.

Certains pensent même que la protection de l'enfance pourrait être recentralisée ...quand on se souvient de la période enfants de la DDASS !!!

Adrien Taquet a souligné lors du débat au parlement que « la politique de la protection de l'enfance n'était pas une compétence décentralisée, mais partagée... ajoutant « que cet investissement partagé entre l'État et les Départements, chacun doit prendre ses responsabilités ».

L'État doit accompagner les Départements dans leurs efforts financiers, comme cela aurait dû être le cas pour le fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE) prévu dans la loi du 5 Mars 2007 constitué d'un versement de la CAF.

La Cour des Comptes a jugé sévèrement ce détournement de la mission des fonds qui n'ont jamais été utilisé à cet usage.

L'État doit aussi assumer ses responsabilités dans le contrôle conjoint des structures d'accueils.

Quant aux Départements, ils ne peuvent négliger la protection de l'enfance ou la considérer comme un seul coût financier.

C'est un investissement auprès des enfants en difficultés. Il est pour le moins choquant que ces enfants en danger soient moins bien pris en charge selon le territoire dans lequel ils vivent.

Les professionnels de la protection de l'enfance doivent devenir, selon les auteurs du rapport, des acteurs des ambitions législatives.

Pour cela, il faut revoir la formation initiale des travailleurs sociaux inadaptée aux situations qui se complexifient, en développant davantage une formation de terrain.

La situation des 30 000 postes vacants nécessite des mesures exceptionnelles de formations rémunérées par les Départements et les Régions, contre une obligation de servir de 3 à 4 années après le diplôme, comme le propose la Seine-Saint-Denis et le département du Nord comme je l'avais défendu lors de la Loi de 2007, il convient de rendre obligatoire la formation continue des travailleurs sociaux.

Enfin la priorité doit être donnée à l'évaluation des lois en vigueur. Souhaitons que la mise en place du nouveau groupement d'intérêt public (GIP) France Enfance Protégée présidée par Florence Dabin, Présidente du Conseil Départemental du Maine-et-Loire puissent mener des évaluations régulières des politiques publiques.

En conclusion, si on peut se féliciter des travaux de la mission d'information Sénatoriale il n'en reste pas moins que le Président de la République s'était engagé à faire de la protection de l'enfance une priorité de son second quinquennat.

L'absence de réponse de l'État aboutit à une situation de crise grave sans précédent, qui nécessite des mesures fortes, urgentes et durables à l'issue des États généraux pour un véritable plan Marshall.

Politique de l'enfance : l'avis de l'UNIOPSS
(Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux)

Pour des Assises de l'Enfance au service des droits de tous les enfants

En cette rentrée, alors que l'enfance est présentée comme une priorité du quinquennat, la protection de l'enfance vit une crise profonde. Mais les alertes sont plus générales : enfants sans solutions d'hébergement, enfants en situation de handicap non-scolarisés, maltraitances institutionnelles dans les établissements lucratifs d'accueil du jeune enfant, difficultés d'accès à l'eau potable à Mayotte… Tout cela appelle donc à une mobilisation globale du pays pour l'Enfance, au service des droits fondamentaux de tous les enfants.
La protection de l'enfance souffre d'un manque structurel de moyens. De plus en plus de solutions sont trouvées dans l'urgence, avec parfois, un désengagement des décideurs publics, conduisant à des situations de désespérance pour l'ensemble des professionnels.

Les alertes ne se multiplient pas : elles sont permanentes ! Et l'ensemble des acteurs peine à entrevoir une issue positive.

En effet, le nombre d'enfants protégés ne cesse de croître, générant, sur de nombreux territoires, des mesures d'accompagnement différées ou ne correspondant ni au projet pour l'enfant, ni à celui des établissements et services. Concrètement, ce sont des enfants pour lesquels une décision de placement a été ordonnée mais pour autant maintenus au domicile de leurs parents, à défaut d'être confiés ; les mesures de milieu ouvert, même renforcées, ne peuvent être dévoyées au nom de l'alternative au manque de places !

Ce sont des établissements pour lesquels le sureffectif est devenu la norme ; ce sont des bébés accueillis depuis plusieurs mois dans des services ne disposant ni du matériel, ni des compétences nécessaires ; ce sont encore des structures et des enfants qui subissent le turn-over incessant des professionnels, conséquence de la pénurie des métiers de l'humain.

Ces derniers jours, des appels à un plan Marshall et à des États Généraux de la protection de l'enfance ont été émis par plusieurs institutions. Nous nous réjouissons de ces élans visant à sortir d'une impasse où l'urgence désormais continue côtoie une forme d'attentisme, repoussant toujours plus les limites du « tolérable » et du « temporaire ».

L'Uniopss et ses adhérents alertent depuis de nombreuses années sur les difficultés et le malaise profond du secteur. Les constats sont déjà posés : les avertissements émis à différents niveaux sur l'évolution des publics accompagnés, l'inadéquation de nombreux appels à projet, l'absence de politique de prévention ou encore l'effondrement de la pédopsychiatrie n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment pris en compte.

L'objectif n'est pas ici de pointer du doigt des fautifs, mais bien de poser les termes nécessaires aux débats qui doivent être maintenant tranchés. Il ne saurait en effet être question d'un neuvième état des lieux.

Les enfants à protéger, les professionnels et les acteurs associatifs ont besoin d'engagements fermes de l'ensemble des parties prenantes, dans une appréhension globale des besoins des enfants, des familles et de celles et de ceux qui les accompagnent.

La question des moyens et de la mobilisation des services de l'État et de tous les départements doit aussi être posée.

Mais, d'autres enjeux de fond concernant tous les enfants doivent trouver des réponses : le faible investissement dans les actions de prévention et de soutien aux parents, l'évolution globale des modalités d'accueil et d'accompagnement vers toujours plus d'alternative pour des raisons économiques, le recours dangereux à des dispositifs lucratifs non régulés, la place des parents ou encore la permanence de barrières d'âge conçues comme des couperets.

Pour sortir de cette crise inédite et aborder les droits des enfants de manière globale, dans l'ensemble des dimensions de la vie des enfants, l'Uniopss appelle à l'organisation rapide d'Assises de l'enfance. Ces assises permettraient de mettre sur pied une politique ambitieuse et engagée pour tous les enfants, considérant notamment la protection de l'enfance reconnue et réaffirmée comme devant être à hauteur des besoins et des missions.
Pour ce faire, l'échelon local pourrait être utilement mobilisé.

Les Comités départementaux pour la protection de l'enfance (CDPE) créés de manière expérimentale et dans quelques territoires doivent réunir l'ensemble des pouvoirs publics concernés ainsi que les acteurs associatifs et les représentants des personnes accompagnées.

Ces comités doivent avoir la faculté d'analyser les besoins du territoire, des enfants et des familles afin de construire les réponses les plus adaptées. Outre le partage de constats, ils doivent être des lieux d'engagements communs et de co-responsabilités, sortant des réponses concurrentielles, sous-dimensionnées et en tuyaux d'orgue.

Ce serait le bon échelon, par leur développement rapide sur tout le territoire, pour également évaluer les résultats tangibles des assises.

Réaction de Florence Dabin.

Présidente de France Enfance Protégée
Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire

© Patrice Texie

Pensez-vous que la protection de l'enfance traverse une grave crise ? Et, à quoi attribuez-vous la situation actuelle ?
La situation est très tendue. Les Départements font face à une croissance importante des enfants confiés avec une forte montée du nombre de mineurs non accompagnés, 44 % de plus pour le Maine-et-Loire.

Les Départements mettent des moyens financiers considérables. Malgré tout, les professionnels manquent. Ces métiers demandent un engagement fort, peut-être trop important. Nous peinons à recruter et à renouveler. Certaines mesures ne peuvent être mises en place faute de personnel. Le nombre de places d'accueil reste souvent insuffisant.

Les Départements souffrent aussi d'un désengagement fort de l'État sur ses compétences propres : un manque de places en structures IME-ITEP pour les enfants en situation de handicap, une insuffisance notoire des moyens de la pédopsychiatrie, une faiblesse de la protection judiciaire de la jeunesse.

Nous accueillons des enfants qui demandent une prise en charge relevant du champ de la santé. Ces derniers viennent se rajouter à tous les enfants confiés. Le système sature. Les enfants n'ont pas la prise en charge adaptée à leur situation.

Qu'avez-vous pensé de l'interpellation des Départements de gauche et de leur réception par la ministre, Charlotte Caubel ?
L'interpellation de quelques départements de gauche, est surprenante !

Nous n'avons pas été sollicités avec le Président de Département de France, François SAUVADET, ni aucun président de la droite, du centre et des indépendants alors que le sujet est au cœur des discussions de nos instances.
Les départements de gauche ont pourtant été invités à travailler avec nous sur ces questions.

Quelle est la finalité de cette démarche ? C'est la question que je me pose.
Les membres de la tribune participent au groupe de travail Enfance de Départements de France, et certains siègent à France Enfance Protégée au bureau et au conseil d'administration. Ils n'ont pas évoqué ce sujet dans ces enceintes. On le découvre par voie de presse. Personnellement, je regrette la manière.

Je n'ai bien sûr aucun commentaire à faire sur les personnes qui sont reçues par Madame la Secrétaire d'État à l'Enfance avec qui j'entretiens une relation de confiance.

Etes-vous favorable à ces États-Généraux de l'enfance ?
D'abord je voudrais rappeler notre mobilisation à Départements de France depuis le début du nouveau mandat : une vice-présidence à l'enfance, un groupe de travail dédié, une collaboratrice supplémentaire. Tous les Départements ont considérablement accru leur budget concernant la protection à l'enfance.

Aujourd'hui tous les acteurs de l'Enfance sont rassemblés dans France Enfance Protégée qui est le lieu unique de dialogue et de travail qui réunit outre les Départements, l'État et les associations. J'invite mes collègues présidents à s'y exprimer.

Je rappellerai aussi que des Départements ont déjà organisé des assises sur leur territoire comme la Collectivité Européenne d'Alsace. D'autres ont mis en place des observatoires départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE) qui sont des lieux de partage.

Le groupe de travail Enfance se réunit chaque trimestre et rassemble une soixantaine de départements et les initiateurs de la démarche y siègent. L'attractivité des métiers, les mineurs non accompagnés, le contrôle des antécédents judiciaires, la double évaluation, l'hébergement hôtelier, les jeunes majeurs y ont été abordés...

Nous venons de lancer le recueil des bonnes pratiques pour une meilleure prise en charge et favoriser la meilleure diffusion. Agissons ensemble.

Quelles solutions préconisez-vous ?
L'attractivité des métiers doit être la priorité pour avoir des professionnels en nombre important pour mieux accompagner les enfants et nous permettre de faire face à la situation actuelle.

La Ministre des Solidarités, Aurore BERGE, que j'ai rencontrée sur ma mission autour des signalements dans les lieux d'accueil du jeune enfant est très sensible sur ce sujet du recrutement dans les métiers des services à la personne.

Autre axe à renforcer, la prévention pour éviter la dégradation des situations, mieux accompagner la parentalité, et éviter le placement des enfants qui est toujours traumatisant.

Nous avons besoin de travailler avec tous les partenaires et construire ensemble des actions fortes dans l'intérêt des enfants, pour leur donner un vrai parcours de vie.

Le secteur de la protection de l'enfance connait une crise sans précédent du fait d'un cumul de difficultés.

Anne Devreese

Présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)

Les Départements peinent à faire face à l'augmentation considérable des situations de danger (hausse sans précédent des informations préoccupantes, des placements en urgence de très jeunes enfants…) et se trouvent très seuls pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants en grande souffrance, autrefois accueillis, au moins pour partie par les institutions spécialisées judicaires, ou médico-sociales.

Cette situation est aggravée par le manque de ressources humaines et financières, difficultés de recrutement, malgré les revalorisations salariales, difficultés à boucler les budgets sans prise en compte de l'inflation.

Pourtant, des efforts considérables ont été produits ces dernières années qui ont constitué des avancées importantes : des moyens importants mobilisés pour la protection des enfants, une attention plus importante portée à leurs besoins, en particulier dans les contextes de violences et de négligences.

La prise de parole des premiers concernés, les anciens de l'ASE a largement participé à ce mouvement, de même que les travaux scientifiques qui ont permis de soutenir l'évolution des pratiques.

On repère aujourd'hui mieux les signes de souffrance des tout-petits ; on les protège mieux des maltraitances dont on sait les conséquences sur leur développement, on soutient mieux les liens affectifs qu'ils nouent avec des proches…

Malgré ces avancées, dans un contexte de grande fragilisation des situations familiales, les équipes de terrain ne parviennent plus à répondre à toutes les situations d'urgence.

Le risque de rupture du service public est réel.

C'est pourquoi le CNPE et le CNA ont appelé à la mise en œuvre d'un plan Marshall pour l'enfance.

Ce n'est évidemment pas contradictoire avec l'organisation d'États généraux de la protection de l'enfance.

Il s'agit avant tout de fédérer les acteurs de la protection de l'enfance au travers de mesures concrètes, nécessaires pour garantir la continuité des missions.

Des rencontres sont d'ores et déjà programmées avec la ministre pour avancer sur différentes pistes de travail, à court et moyen terme.

Parmi les priorités déjà identifiées, des mesures immédiates comme :

- La priorisation des enfants à doubles vulnérabilités dans les structures médico-sociales et judiciaires
- La mobilisation de ressources (bourses d'études / CEJ) pour les jeunes majeurs confiés à l'ASE
- L'organisation par le ministère de la justice de la mise à l'abri et l'évaluation des personnes se présentant comme MNA

Mais aussi des chantiers plus structurels à lancer sur les coopérations État/ Départements sur les territoires, la formation des professionnels, les parcours de santé des enfants protégés…

Nous serons particulièrement attentifs aux arbitrages budgétaires en cours de négociation, dans les collectivités et dans les projets de lois de financements (État et sécurité sociale).

Actualités Solidarités

Domitys, principal groupe de résidences séniors en France, propose des studios en échange de 15 h de travail.

À Mulhouse, le groupe Domitys, leader des résidences séniors en France, propose ainsi cet appartement sans loyer, au cœur de son établissement le Jardin d'Edo, en échange d'un CDD de 15h par semaine.

L'opération "Génération Part'âges" a déjà été expérimentée à 47 reprises en France. En Alsace, après un essai infructueux à Kingersheim, c'est à Mulhouse que Domitys refait une tentative. Le job consistera essentiellement à contribuer aux animations organisées au sein de la résidence : tournois de belote, parties de pétanque ou tout simplement discussions autour d'un café.

47 contrats ont déjà été passés en France entre des étudiants et Domitys, groupe de résidences pour séniors. Petit bonus, l'étudiant sélectionné aura également accès, en plus du studio de 35 m², aux espaces communs, c'est-à-dire à la piscine ou à la salle de musculation de la résidence. Il pourra même accueillir des amis chez lui, en respectant « les règles en vigueur dans l'établissement ».

Hausse de 20 % en un an du nombre d'enfants à la rue.

Le dernier baromètre Unicef France-FAS recense 1 990 enfants à la rue (dont 480 de moins de trois ans) soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. Cette estimation est réalisée d'après les familles recourant au 115 et pour les associations il y a donc plus de personnes à la rue (il faudrait ajouter ceux qui ne font pas appel au 115)
Pour Nathalie Latour, directrice générale de la FAS « Des phénomènes de tension" sont particulièrement observés en Île-de-France, en Haute-Garonne (+ 80 %), en Gironde (+ 65 %), dans le Nord (+ 46 %) et en Bretagne.

Les Départements de gauche réclament des État généraux de l'enfance et sont écoutés par Charlotte Caubel

Dans une lettre ouverte adressée à la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel les présidents des 24 départements de gauche s'inquiètent des dysfonctionnements qui touchent la protection de l'enfance dont ils ont la responsabilité. Ils pointent le coût croissant de cette politique et demandent des financements adaptés et réclament l'organisation d'États généraux en 2024 pour « aboutir à une feuille de route engageant plusieurs ministères et les collectivités autour de mesures concrètes et priorisées, assorties des moyens nécessaires ».

Une semaine plus tard, Charlotte Caubel a reçu une délégation des signataires.

Ils ont pu présenter les difficultés actuelles : augmentation importante du nombre d'enfants et aggravation de leur état depuis la crise du Covid, lié pour eux à un ensemble de paramètres et d'intervenants : Éducation nationale (avec une médecine scolaire en grande difficulté), psychiatrie (dont on connaît le dénuement), justice (avec une pénurie d'effectifs et juges pour enfants), PJJ, handicap (manque de places en IME)...

Jean-Luc Gleyze, a aussi insisté sur les conséquences financières pour les départements dont la protection de l'enfance devient un poste prédominant avec des augmentations importantes (+ 30 % dans les Côtes d'Armor depuis 2021.) et s'inquiète face au retournement constaté sur les recettes. A cela s'ajoute la crise du recrutement et les difficultés de formation (avec la demande d'être associés par les Régions) pour les métiers sociaux présentée par la présidente de Meurthe-et-Moselle Chaynesse Khirouni.

Le manque de moyens implique une politique de l'urgence en dépit de l'instauration de nouvelles pratiques notamment pour éviter le tout placement.

La délégation demande surtout des moyens pour financer et mettre en œuvre les dispositions législatives existantes (comme pour la loi Taquet et les jeunes majeurs)

Les membres de la délégation se sont réjouis de l'affirmation de Charlotte Caubel d'exclure toute idée de recentralisation en la matière (comme certains le demandent) et veut consolider les partenariats et développer une véritable coresponsabilité avec les différents services de l'État. Elle accède aussi à leur demande de lancer des États Généraux de l'enfance en 2024.

Service public départemental de l'autonomie

L'appel à manifestation d'intérêt a lieu jusqu'au 30 octobre 2023. Il doit permettre de désigner les territoires préfigurateurs de ce Service public de l'autonomie. (SPDA) prévu dans le projet de loi « Bien vieillir. »
Cette période d'expérimentation se déroulera en 2024, avant une généralisation en 2025.
Rappelons que ces SPDA correspondent à une sorte de guichet unique destiné à simplifier les démarches pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et leurs familles.
Les territoires retenus dans cette première phase de préfiguration bénéficieront d'une part d'un soutien méthodologique et d'une animation entre préfigurateurs pour favoriser le partage d'expérience, et d'autre part d'un soutien financier qui pourra couvrir en partie les dépenses correspondant principalement à des crédits d'ingénierie et d'accompagnement au changement (notamment financement de la création d'un poste de chef de projet sur 14 mois) »

10. Aube

Aider les bénéficiaires du RSA à revenir vers l'emploi

Point sur les actions dans les trois axes retenus
Favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.
Mise en place d'un diagnostic socio professionnel obligatoire pour les primo entrants.
Finalisation du travail avec les 3 chambres consulaires et la MSA sur des modalités spécifiques d'accompagnement des publics avec mise en place d'un parcours d'accompagnement intensif et adaptés, avec des entretiens réguliers et au moins mensuels permettant une remise en « actions ».
Accompagner les entreprises dans l'embauche agir sur la levée des freins socio professionnels.
Maintien du rapprochement de l'offre et de la demande via actif 10 et mise en place de l'accompagnement dans l'emploi - L'accompagnement des entreprises dans la préparation à l'accueil des publics spécifiques avec le développement des périodes d'immersion ou l'aide au maintien dans l'emploi - Aide au recrutement des BRSA versée à l'entreprise (47 % SMIC pendant un an pour tout recrutement dans le cadre d'un CDD d'au moins 9 mois ou d'un CDI.)
La levée des freins socio-professionnels
Mise en place d'aides financières individuelles à la reprise d'emploi – La mobilité (parc scooters, auto-écoles sociales), – Le numérique (conseillers numériques du Département sur le territoire), – La garde d'enfant (soutien des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), promotion de la maison des 1000 1er jours), – La santé (travaux engagés autour du bien-être et du sport) – La maitrise de la langue

23. Creuse

Véhicules pour les aides à domicile

Un questionnaire adressé aux 650 aides à domicile, complété par des échanges lors de réunion de secteur ont permis d'identifier leurs besoins et d'engager une démarche de négociation concernant les conditions de location des véhicules et de l'assurance (contrat cadre) partagée à une échelle interdépartementale (initialement avec le Conseil départemental de Gironde puis

des services d'aide à domicile isolés des Deux-Sèvres, de l'Ariège et prochainement de Charente, de Haute-Vienne et de Loire Atlantique).

19 services d'aide à domicile associés - Ressource humaine mutualisée : négociateur – gestionnaire de flotte porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Creuse (MEF 23) - Soutien financier obtenu du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - Appui mobilisé en matière d'évaluation auprès du Gérontopôle de Nouvelle Aquitaine.

Ce modèle est innovant car il s'inscrit en rupture par rapport au schéma classique du secteur concernant la mobilité des salariés. En effet, de façon traditionnelle, les salariés utilisent soit leur véhicule personnel soit l'employeur met parfois à leur disposition un véhicule de service. Pour 200 €/mois le Département propose un pack global sécurisé comprenant pour deux ans : le loyer, l'assurance, l'entretien et les réparations, le changement de pneus, une formation à l'éco-conduite ainsi qu'une provision visant à couvrir les éventuels frais de restitution sur la base d'une grille de roulage autorisée à hauteur de 25 000 kilomètres par an. Afin de bénéficier à des fins personnelles de cette offre, une redevance de 110 €/mois est réglée par le salarié. La participation du salarié permet de sortir du cadre réglementaire de l'avantage en nature et dispense ainsi l'employeur et le salarié des conséquences sociales et fiscales induites.

Au-delà d'une action ponctuelle, il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans la durée. Ainsi 147 salariés ont bénéficié de cette offre lors de la phase expérimentale de 2022 (Gironde et Creuse), 334 salariés supplémentaires rejoignent le dispositif en 2023 (dont des salariés de services d'aide à domicile des Deux-Sèvres et de l'Ariège). La prochaine négociation est en cours avec une livraison prévue en 2024 d'environ 500 véhicules et une intégration de services d'aide à domicile de Charente, Haute-Vienne et de Loire-Atlantique. Cette offre qui répond tant aux attentes des salariés (véhicule fiable, budget maitrisé) que des employeurs (attractivité, ne pas avoir à gérer une flotte de véhicule de service) suscite une curiosité importante sur le plan national.

Nous répondons à de nombreuses sollicitations émanant d'une petite quarantaine de départements, à l'initiative de conseils départementaux, de fédérations professionnelles du secteur, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, ou bien directement de gestionnaires de service d'aide à domicile privés (associatifs et commerciaux). La question de la modélisation de la démarche est en cours d'examen. Le Gérontopôle de Nouvelle Aquitaine devrait être mobilisé pour faciliter la duplication du modèle creuso-girondin.

29. Finistère

Soutien aux EHPAD en difficulté financière

Dans un contexte marqué par des hausses très conséquentes des dépenses de fonctionnement, notamment dans l'alimentation et l'énergie, par des difficultés à recruter toujours importantes, ainsi que par l'impact des mesures du Ségur et de la prime Grand âge, les EHPAD subissent des tensions financières croissantes.

Près d'un million d'euros va être alloué par l'ARS, en urgence, aux 20 établissements finistériens les plus en difficulté.

Le renforcement des trésoreries par l'ARS est complété par des avances de dotations Dépendances de la part du Conseil départemental du Finistère au bénéfice des établissements en situation financière la plus fragile.

Le Conseil départemental s'est, par ailleurs engagé, à revaloriser le prix de journée, au moins au niveau de l'inflation. Après avoir été augmenté de 3, 5 % en 2022 et de 5,5 % en 2023, le prix de journée sera à nouveau revalorisé en janvier 2024 pour donner aux EHPAD les moyens de fonctionner.

41. Loir-et-Cher

Lancement d'une démarche de participation citoyenne pour l'élaboration de son schéma des solidarités (2024-2028)

Ce schéma, dont les premiers travaux de préparation ont débuté en mars 2023, a pour objectif de rendre plus lisible, à travers un document unique, l'ensemble des actions conduites par le conseil départemental dans le domaine des solidarités : il exposera en détail les actions et les priorités du département en matière d'action sociale, d'enfance et de famille, d'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, d'insertion et d'emploi, d'habitat et de logement sans oublier les questions de santé. Tous les Loir-et-Chériens sont invités à participer à son élaboration.
Ainsi, durant le mois de septembre, les élus, les professionnels des services du département, les partenaires institutionnels et associatifs, les personnes concernées et leurs aidants, les citoyens ont été sollicités pour proposer les réponses – notamment aux plus fragiles – les plus adaptées dans un contexte en constante évolution.
Les premiers travaux feront l'objet d'une communication en octobre suivie de journées de concertation entre professionnels et partenaires dont les conclusions serviront à définir les objectifs opérationnels du schéma lors d'assises des solidarités programmées en janvier 2024.
S'ensuivra une phase de co-construction, de février à mars, entre professionnels et partenaires, qui aura pour but de définir les actions concrètes à mener dont les usagers et habitants jugeront de la pertinence lors d'universités sociales organisées entre mars et avril.

Sur la base de ces avis, des groupes de travail constitués de professionnels et partenaires se réuniront en mai pour décliner sous forme de procédures le schéma soumis à la validation des instances départementales en juin.

Présenté une première fois en commission permanente en juillet, le schéma unique des solidarités fera l'objet d'un vote à l'assemblée départementale en octobre 2024.

54. Meurthe-et-Moselle

Revenu d'émancipation

En novembre 2023, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle veut lancer un revenu d'émancipation d'environ 500 € sous conditions pour les jeunes de 16 à 25 ans.

62. Pas-de-Calais

AIDOTEC
(Aide d'occasion technique)

Il a pour but de développer le réemploi de matériel médical d'occasion.
Le département du Pas-de-Calais a donc mis en place un programme officiel qui puisse garantir à la fois l'état sanitaire et la fiabilité du matériel à redistribuer dans le cadre des politiques APA et PCH.

En proposant une large gamme d'aides techniques et d'accessoires, AIDOTEC contribue ainsi à l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap en permettant le maintien à domicile, le déplacement des usagers et plus généralement leur vie quotidienne.

76. Seine-Maritime

La Mammobile sillonne la Seine-Maritime pour une meilleure accessibilité aux dépistages du cancer du sein

Après avoir traversé les départements de l'Eure, de la Manche et du Calvados, la Mammobile sillonne le territoire de la Seine-Maritime.
Ce dispositif, subventionné par les quatre départements, se rend dans les territoires ruraux pour encourager le dépistage du cancer du sein.
Inaugurée en mai 2021, la Mammobile est un véhicule aménagé en centre de radiologie. Cette unité mobile a pour objectif d'améliorer la couverture médicale normande et lutter contre les inégalités médicales territoriales dans le dépistage du cancer du sein. La Mammobile se rend dans une vingtaine de communes, définies sur le critère d'éloignement des centres de dépistage.
L'acquisition du véhicule Mammobile, un semi-remorque de 13 mètres de long, d'un coût de 660 000 € a été financé à hauteur de 165 000 € par la collectivité.

76. Seine-Maritime

Familles séparées et recomposées

Une fois par mois, la médiathèque intercommunale d'Yvetot accueille l'animation « Mon lundi à moi ». Des tendez-vous organisés par le Département et la Fondation Les Nids vise à épauler les parents d'enfants mineurs confrontés à la séparation et à la recomposition familiale.

81. Tarn

Le Département remet des ordinateurs portables aux 54 collégiens de l'Aide Sociale à l'Enfance rentrant en classe de 6e

L'objectif est de donner à ces enfants les mêmes chances de réussite que les jeunes de leur âge.
Au 1er janvier 2023, 2057 enfants étaient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le Tarn. Afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, le Département mobilise 65 millions d'euros pour l'Enfance/Famille en 2023, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2022.
La remise de ces ordinateurs s'accompagnera de moments pendant lesquels les jeunes pourront être sensibilisés aux dangers liés au numérique et au web, par les conseillers numériques recrutés par le Département.
Cette mesure s'ajoute aux actions concrètes déjà mises en place par le Conseil départemental du Tarn pour les élèves et les familles, comme les kits de rentrée à tous les élèves de 6e, ou un chéquier pour tous les collégiens de 220 euros de réduction sur les fournitures, livres, séances de sport, de cinéma, etc., un dispositif unique en Occitanie.

92. Hauts-de-Seine

1re édition dans les Hauts-de-Seine du salon E-TONOMY JOB : le salon de l'emploi et des formations des métiers du soin de l'accompagnement.

E-TONOMY JOB est un événement porté par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et l'agence interdépartementale AutonomY pour faire face aux tensions persistantes des métiers du secteur médico-social.

Le salon E-TONOMY JOB se tiendra pour la première fois dans les Hauts-de-Seine.
Pour sa 7e édition, sont mises en avant, l'attractivité des métiers du « prendre soin » ainsi que les solutions proposées pour répondre aux nombreux besoins en recrutement.

Au programme de cette manifestation gratuite et ouverte à tous (sur inscription) : des offres d'emplois, un job dating, des ateliers pour s'immerger dans les métiers du soin et de l'accompagnement.
Plus de 40 exposants attendent le public pour découvrir, via 3 univers distincts : les métiers du médico-social et de la petite enfance, les formations du secteur et les emplois disponibles. À ce titre, les acteurs incontournables déployant des solutions et parcours innovants seront présents.
Mardi 3 octobre de 9h à 17h au Pôle Universitaire Léonard de Vinci à Courbevoie.

93. Seine-Saint-Denis

« Apprendre le français » est installé !

A l'échelle de chaque EPT, chaque plateforme a pour objectif :

- L'identification exhaustive de l'offre linguistique sur le territoire pour faciliter l'orientation des publics.
- L'ouverture d'une permanence hebdomadaire par ville offrant l'accueil, l'évaluation du niveau de français et l'orientation vers une offre de cours répondant aux besoins des personnes, quel que soit leur statut.
- Le recueil de données nécessaires à l'analyse des écarts entre les demandes des publics et l'offre de formation, pour une meilleure péréquation entre l'offre et la demande du territoire.

Cette offre est ouverte à tous les publics.

93. Seine-Saint-Denis

RSA et environnement

Le Conseil départemental a lancé aujourd'hui un appel à projets dédié à la transition écologique et à l'insertion. D'actions de formation et d'orientation dans les « métiers verts ». De débouchés en emploi concrets par l'aide au développement de nouvelles activités éco-responsables sur le territoire. D'actions d'accompagnement des publics en insertion sur les enjeux de la transition écologique et la mise en place de solutions dites "économiques et écologiques" à même de faciliter leurs parcours. L'objectif est de former les professionnels de l'emploi et de l'insertion à ces enjeux.

Actualités santé et démographie médicale

04. Alpes-de-Haute-Provence

Centre de santé départemental

La présidente, Éliane Barreille, a fait réaliser une étude sur la situation existant en la matière et les pistes d'amélioration.
En effet la situation médicale du département est inquiétante :
23 297 Bas-Alpins de plus de 6 ans n'ont pas de médecin traitant dont 3 342 pour les séniors, et 2 138 pour les malades chroniques.
Pour lutter contre cette désertification médicale, le département a décidé la construction une centre de santé.
Le Département a donc décidé la création d'un centre de santé départemental avec des médecins salariés à l'instar de la Saône-et-Loire, département pilote sur ce sujet.
Le projet cherche à couvrir en priorité les territoires les plus déficitaires, en y ajoutant le déploiement d'un Médicobus, et d'un Dépistobus par la Région.

11. Aude

Chariot de télémédecine

L'équipement médical, co-financé par le Département et la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère, a été livré à la maison médicale Les amandiers, à Villepinte. Il offrira, aux habitants de ce territoire rural, un meilleur accès aux soins, notamment aux consultations de médecins spécialistes.

Un chariot de télémédecine permet de répondre à la problématique d'accès aux soins de certains habitants des zones rurales.

La téléconsultation, dans des secteurs à forte tension, permet en effet de répondre rapidement aux besoins des habitants éloignés des cabinets médicaux traditionnels.

Grâce à ce dispositif, les patients pourront voir un médecin à distance. L'équipement a été mis à disposition de l'équipe de soins primaires de la Maison médicale Les amandiers à Villepinte, elle-même inaugurée en 2022.

Ainsi, sur place, le personnel médical pourra évoluer autour du patient avec le chariot, connecté au médecin à distance, en visioconférence.

Grâce à une caméra de très bonne qualité et motorisée, le médecin peut voir le patient en très haute définition et zoomer si nécessaire sur une partie du corps. Certains équipements - stéthoscope, otoscope, électrocardiogramme, etc. - peuvent également être connectés. Si une ordonnance est prescrite, elle est là encore télétransmise sur le lieu de la consultation, imprimée et confiée au patient. Toutes les étapes déontologiques d'une consultation classique sont respectées.

26. Drôme

Avis défavorable du Département sur le projet régional de santé

Face au manque de moyens mis en œuvre dans le Projet de santé de l'Agence régionale de santé pour répondre aux besoins des personnes âgées et porteuses de handicap, l'Assemblée départementale émet un avis défavorable.
Dans le secteur de la santé et du médico-social, la société connaît actuellement deux évolutions importantes. D'une part le « virage domiciliaire », c'est à dire la volonté de vieillir à domicile.
D'autre part l'inclusion : la volonté d'inclure le plus possible les personnes porteuses de handicap dans la société selon un principe d'égalité de droit. Collectivité en charge des Solidarités humaines, le Département se réjouit de ces évolutions sociétales et souhaite les accompagner du mieux possible. Malheureusement ces deux étendards mis en avant par l'État depuis quelques années, cachent un désengagement de celui-ci qui conduit à des situations de désarroi des familles devant lesquelles les professionnels et les collectivités se trouvent démunis.

60. Oise

Avis défavorable rendu par la Commission permanente du Conseil départemental de l'Oise concernant la proposition de révision du Projet Régional de Santé (PRS)

Nadège Lefebvre, la Présidente a précisé les raisons de cet avis défavorable :
« Les réponses apportées à nombre d'objectifs, comme l'accès aux soins dans les territoires, ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique dans notre Département ».

1 - Les inégalités territoriales d'accès à la santé ne sont pas évoquées dans ce PRS. Il s'agit pourtant d'un sujet essentiel, tant les habitants des zones rurales de l'Oise souffrent de la désertification médicale.

2 - Les zonages des territoires prioritaires ne correspondent pas à la réalité du terrain. Une mise à jour est indispensable

3 - La question de la fracture territoriale dans l'accès aux soins est amplifiée par la situation pour le moins préoccupante de l'hôpital public. L'Oise est particulièrement concernée depuis quelques années par des réductions de moyens accordés aux soignants et des fermetures de services.

4 - Ce PRS est un « copier-coller » technocratique bien loin des réalités du terrain présentes en région Hauts-de-France, territoire pourtant très contrasté entre des zones fortement urbanisées et des zones rurales très éloignées des services publics de santé. Là aussi, la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux.

Au-delà des considérations territoriales, le Conseil départemental est particulièrement perplexe sur les moyens mis en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques. Si les moyens humains, financiers ou matériels à déployer seront déterminants, on ne peut que regretter que ces questions ne soient pas abordées dans ce PRS.

La situation médicale de l'Oise ne peut plus se contenter de propositions sans lendemain mais exige au contraire une action forte et coordonnée pour pouvoir significativement inverser la tendance.

Actualités Sécurité Civile

21. Côte d'Or

Le Département salue l'annonce du Ministre de l'Intérieur qui vient de débloquer des moyens supplémentaires pour lutter contre les feux de forêt dans le département

Ils se montent à 1,9 M€ pour l'achat de 8 engins de lutte contre les incendies. Un effort très apprécié mais qui reste en-deçà de celui fourni par le Département, qui a apporté un soutien exceptionnel dès décembre 2022 à hauteur de 5 M€ pour l'acquisition d'une vingtaine de nouveaux matériels et engins de lutte contre les incendies.

« Nous assumons plus de 60 % du budget total de fonctionnement du Sdis 21, avec une contribution annuelle en hausse chaque année et nous sommes désormais attendus sur des soutiens exceptionnels. Je le redis : cette situation n'est pas tenable ! Aussi, si je me réjouis de l'aide débloquée par l'État, j'appelle toujours de mes vœux que l'État joue tout son rôle et que la solidarité joue pleinement. Le Département est au rendez-vous mais il ne pourra être le seul à assumer ces dépenses supplémentaires à long terme » conclut le Président Sauvadet.

33. Gironde

9 millions d'€ pour consolider l'équipement du SDIS 33 !

Un an après les terribles incendies girondins qui ont ravagé 30 000 hectares dans le Département de la Gironde, l'État aide à acquérir : - 46 camions de défense contre les feux de forêt, dont quatre disposant d'une capacité de 13 000 litres, - des véhicules permettant le transport de drones, - d'autres dédiés à l'intervention tactique sur des feux naissants, - et des camions-ateliers mécaniques destinés à être déployés près des postes de commandement au moment des incendies, indispensables au bon fonctionnement des opérations de lutte. Cette annonce vient compléter les engagements qui avaient été déjà obtenus avec le positionnement de moyens aériens supplémentaires en Gironde ou en proximité : un hélicoptère bombardier d'eau, un Dash, 4 avions bombardiers d'eau Air Tractor, et une unité de Sécurité Civile à Libourne.

71. Saône-et-Loire

Une convention pour encourager les agriculteurs à être pompiers volontaires

Il s'agit de s'appuyer sur la connaissance du terrain des agriculteurs, et notamment des réserves en eau.

80. Somme

Le Conseil départemental se réjouit du fonds complémentaire alloués par l'État.

Fonds de 1,7 millions d'euros pour intensifier la prévention et la lutte contre les incendies de forêts ou d'espaces naturels,
Ces crédits sont spécifiquement destinés à l'acquisition de véhicules de lutte contre les feux de forêts. (8 camions citerne feux de forêts, 2 véhicules tout terrain, 1 poste de commandement, 1 véhicule atelier)
En 2022 dans la Somme, 457 hectares de terres ont été détruits par des feux d'espaces naturels causant des perturbations écologiques et mettant en péril la faune et la flore locales

Actualités Numériques

03. Allier

Une initiative créée sur mesure pour les jeunes et avec les jeunes, débutée en cette rentrée 2023. Elle vise à impliquer les jeunes et en faire des acteurs responsables.

Elle vise à impliquer les jeunes et en faire des acteurs responsables. Une initiative créée sur mesure pour les jeunes et avec les jeunes, débutée en cette rentrée 2023. Cette campagne vise à prévenir le harcèlement en ligne, la désinformation, les addictions, les cyber attaques auxquels les jeunes peuvent être confrontés. C'est pourquoi, le Département en a fait une grande cause départementale. L'interpellation des jeunes avec le lancement du Poképhone, depuis ce 15 septembre 2023, constitué d'un set de cartes à collectionner et à échanger, qui est la représentation du téléphone parfait.
Il se déclinera en 4 familles (Poképhone, Atouts, menaces, lieux) et 6 thématiques.
Le dispositif du Département a pour but d'éclairer les jeunes sur les dangers potentiels de toute leur activité sur internet : l'envoi de mails, la recherche d'informations, l'utilisation des réseaux sociaux, les échanges de message...via un téléphone, une tablette ou un ordinateur.

58. Nièvre

Réseau cuivre

Président du Conseil départemental et du syndicat mixte Nièvre Numérique, Fabien Bazin a exprimé, dans un courrier adressé aux maires des dix communes concernées, ses inquiétudes et sa vigilance face à la décision d'Orange de fermer son réseau cuivre sur leur territoire pour laisser place nette à la fibre.

« Bien que la couverture fibre soit annoncée à 100 % sur votre commune, je demeure réservé sur le calendrier annoncé et les mesures qui seront prises par Orange pour s'assurer qu'aucun Nivernais ne sera laissé de côté. De nombreux leviers doivent encore être actionnés pour parvenir à une fermeture sereine du réseau cuivre sur l'ensemble du territoire [...] Par ailleurs nous devrons rester vigilants sur le maintien de la qualité de service et l'entretien du réseau cuivre pendant la phase transitoire et sur les conditions de sa dépose lors de la fermeture effective. »

63. Puy-de-Dôme

Cultivons le numérique
Un nouveau festival connecté

Du 12 au 28 octobre 2023, le Département du Puy-de-Dôme et ses partenaires vous invitent à Connexions, le nouveau festival départemental dédié aux contenus et usages culturels numériques. Le but : répondre à l'engouement mais aussi aux défis que provoque la révolution numérique. Le festival prendra la forme d'animations destinées à tous sur l'ensemble du territoire !

Au total, plus de 90 animations auront lieu sur l'ensemble du département :
Au sein du Hall pour tous de l'Hôtel du Département, où se tiendra tout au long du festival un village numérique avec des stands, des rencontres, des rendez-vous... Dans les sites départementaux (Archives départementales, médiathèques, collèges),
Dans les communes participantes.

dalkia
GROUPE EDF

Nos 20 000 collaborateurs se mobilisent chaque jour pour décarboner vos territoires, en **développant les énergies renouvelables et de récupération**[1].

Ce sont ainsi 4 millions de tonnes de CO_2 qui sont évitées chaque année[2].

Découvrez nos solutions sur notre site éco-conçu[3] **dalkia.fr**

Pour décarboner vos territoires, **nous travaillons aussi avec la nature.**

PARIS 2024 dalkia GROUPE EDF PARTENAIRE PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE PARIS 2024

[1] Bois-énergie, thalassothermie, géothermie, etc.
En savoir plus : www.dalkia.fr/solutions/

[2] Source : EDF - Document d'enregistrement universel 2022, page 85, www.edf.fr/urd2022

[3] www.dalkia.fr/sitewebeco/

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

SMCL 2023 1811

Actualités Aménagement du Territoire Relations avec les Habitants

27. Eure

1er anniversaire de l'Agence de la Ruralité

L'Agence de la Ruralité est un outil dédié aux mairies pour les accompagner dans l'élaboration de leurs dossiers, le montage financier de leurs projets, les aider à trouver des réponses à des questions juridiques ou encore pour leur prêter kits événementiels et radars pédagogiques.
Plus de 360 communes accompagnées sur 585, plus de 100 déplacements sur le terrain, des centaines de projets suivis...

32. Gers

Tribunal

Le tribunal d'Auch confronté au manque de personnel. Sur trois postes de magistrats, deux sont vacants.
Cette situation bien particulière entraîne une forte dégradation du fonctionnement du tribunal.

34. Hérault

Hérault. Tournée « Les choix de l'Hérault » part sur les routes !

La tournée « Les choix de l'Hérault » part en itinérance sur le territoire, à la rencontre des citoyens, avec des agents du Département. Cette démarche va au plus près des Héraultais sur le territoire pour présenter tout l'accompagnement qui leur est proposé au quotidien par la collectivité, autour de 2 enjeux que sont la solidarité et l'environnement.
Rendez-vous incontournable, la tournées « Les choix de l'Hérault » permet aux équipes du Département de venir à la rencontre des Héraultais pour les informer des compétences de la collectivité et de ses engagements pour tous.
Le Département a lancé la tournée « Les choix de l'Hérault » pour apporter des réponses concrètes aux citoyens, au plus près de chez eux.
Plus de 20 rendez-vous sont donnés sur les marchés aux Héraultais afin de proposer des temps d'échanges avec les agents du Département qui se tiendront à leur disposition, sur le stand dédié, pour répondre aux questions relatives :
• à la famille : Comment agit le Département pour accompagner les parents, les enfants, les seniors, les personnes en situation de handicap ?...
• au quotidien : Comment peut-il aider pour retrouver le chemin de l'emploi ? Créer une activité ? Mieux gérer son habitat ?...
• à l'environnement : Comment agit-il pour proposer des solutions de mobilité plus éco-responsables ? Des repas sains et locaux dans les cantines des collèges qu'il gère ?...
• aux sports, loisirs et à la culture : Quelles sont les actions du Département pour les loisirs, l'accès à la culture, le tourisme ? ...

69. Rhône

Pratique encadrée de la chasse en forêt départementale

Avec plus de 1800 hectares de forêt départementale, gérés conjointement avec l'Office Nationale des Forêts (ONF), le Département du Rhône est le plus grand propriétaire forestier du territoire.
Depuis 2016, et en concertation avec la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (DFCRML) l'«autorisation de la pratique de la chasse » a été ouverte à l'intérieur des massifs forestiers départementaux.
Des conventions découlant de cette délibération par laquelle il autorise la pratique de la chasse aux 22 associations communales de chasse sur les propriétés forestières du Département ont été signées.
Cette convention permet à la collectivité de fixer un cadre juridique strict pour la pratique de la chasse dans ses propriétés forestières en précisant notamment les conditions de son exercice par plusieurs axes forts:

- sécurisation de la pratique par la mise en place d'un plan de chasse,
- gestion respectueuse de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- protection et gestion de la faune sauvage et ses habitats.

Cette autorisation de la pratique de la chasse accordée aux associations de chasse est notamment conditionnée à l'organisation de battues pour la destruction des nuisibles.

Crise du logement :ça va secouer, mais on peut en sortir par le haut !

Pour sa rentrée, le Cercle des élus locaux recevait mardi 19 septembre Benoist Apparu, ancien ministre du logement de Nicolas Sarkozy, maire de Châlons-en-Champagne et président du promoteur Emerige. Quel meilleur invité pour comprendre les ressorts de cette crise du logement largement annoncée et désormais installée ?

Les invités du Cercle ont bien compris que cette crise inédite allait durer et que son impact serait considérable. Inédite pour Benoist Apparu car à la fois crise de l'offre et de la demande : les ménages ne peuvent plus emprunter pour acheter, les promoteurs ne peuvent plus vendre, donc la construction est à l'arrêt. Inédite aussi car cette crise était prévisible et ses effets largement dénoncés, mais elle n'a pas été vraiment anticipée.

Le président d'Emerige a largement décrit les mécanismes d'embolie de l'ensemble de la chaîne du logement, depuis l'effondrement de la construction neuve qui entraîne le blocage du marché locatif libre et réduit la production de logements locatifs sociaux.

Les stocks de logements neufs, dont une partie ont été acquis par la Caisse des Dépôts et Action logement, seront longs à écouler et mettront du temps à se reconstituer.

Pourtant le Maire de Châlons est convaincu que plusieurs solutions pourraient être mises en œuvre pour répondre aux attentes immenses des Français en matière de logement[1]. D'abord maîtriser les prix du foncier et limiter la spéculation par une intervention massive et coordonnée des établissements publics fonciers. Engager ensuite la reconversion du « foncier d'occasion », depuis les friches et zones d'activités dégradées jusqu'aux bureaux et locaux d'activités délaissés.

L'ancien ministre du logement propose aussi de mobiliser notre ingénierie financière pour alléger la charge des ménages, d'orienter l'épargne des retraites vers la production de logement, de favoriser le démembrement de l'usage et de la propriété, de faciliter la cession d'une partie du patrimoine des bailleurs sociaux à des investisseurs institutionnels, de soutenir les maires bâtisseurs engagés dans la nécessaire densification de leur ville. Face à l'ampleur de cette crise dont il dit redouter les multiples conséquences à venir sur l'emploi et la cohésion sociale, Benoist Apparu a démontré aux invités du Cercle des élus locaux qu'il était urgent de refonder notre politique du logement avec courage, détermination et vision du long terme.

[1] Dans le cadre de leur Observatoire des politiques publiques locales, le Cercle des élus locaux et Advent ont mesuré qu'un 1 propriétaire français sur 3 est insatisfait de son logement, tandis que la moitié des locataires fait face à des difficultés pour se loger. Sont en cause les prix à l'achat et à la location, mais aussi la taille et la mauvaise qualité de leur logement. Infographies.

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.
« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

Ma Tablette Voirie : la nouvelle tablette qui simplifie le relevé visuel d'état des chaussées

Le relevé visuel de l'état des chaussées compte pour beaucoup dans l'évaluation de la qualité d'un réseau routier. Pour faciliter cette auscultation SOGEFI a conçu Ma Tablette Voirie : **un clavier de dégradation** sous la forme d'une **tablette mobile équipée d'un GPS**. Avec cet outil, **en quelques clics, l'agent localise par tronçon les dégradations et en précise le type, l'étendue et la gravité**. Ces informations géoréférencées remontent ensuite directement dans l'outil de gestion des voies Mon Territoire Voirie.

Un clavier de dégradation simple pour des relevés rapides et précis

À partir de sa tablette, le technicien voirie relève visuellement les différentes dégradations qu'il observe sur la chaussée : les fissures, les nids de poules, les défauts de marquage au sol, les affaissements, l'orniérage, les arrachements, les faïençages, etc.

Cette méthode d'auscultation permet d'obtenir automatiquement et précisément **une note d'état de la chaussée par tronçon.** Ce diagnostic de la voirie peut ensuite être utilisé pour prioriser et choisir les solutions d'entretien les plus appropriées et ainsi mettre en place ses programmes de travaux pluriannuels.

Les étapes d'utilisation de la tablette :

1. La collectivité s'équipe de la Tablette Voirie et du logiciel Mon Territoire Voirie associé. La tablette est **créée sur mesure pour l'adapter au contexte local et aux usages des collectivités,**
2. Les équipes sont **formées à l'utilisation** de l'outil,
3. L'équipe technique de la collectivité part sur le terrain avec la tablette puis relève visuellement les dégradations sur le clavier depuis la voiture,
4. Les relevés sont **envoyés** automatiquement sur Mon Territoire Voirie et des notes sont attribuées par tronçon,
5. Grâce au **diagnostic d'état des chaussées,** la planification du programme pluriannuel de travaux est faite en bonne connaissance du réseau et des priorités.

La Tablette voirie est pensée pour s'adapter au besoin de la collectivité équipée et aux habitudes du service voirie . **Le clavier de dégradation est entièrement paramétrable** pour le rendre facile de prise en main et pour que les états de dégradation soient les plus justes. SOGEFI équipe la collectivité de la tablette ou se charge de faire le relevé pour elle.

De la Tablette à Mon Territoire Voirie, l'outil complet de gestion des voies

MON TERRITOIRE VOIRIE

Mon Territoire Voirie est une application web développée par la société toulousaine SOGEFI qui **centralise l'ensemble des données relatives à la voirie d'une collectivité pour en faciliter la gestion au quotidien** : états, budgets, travaux et coûts associés.

Un outil pensé pour tous les acteurs de la voirie :

- **Pour le technicien :** Il apporte un gain de temps significatif en limitant les déplacements sur le terrain.
- **Pour la direction des services :** Mon Territoire Voirie et la tablette, sont des assistants précieux qui informent en temps réel de l'état de la voirie au travers de **vues cartographiques** et de tableaux **de bord dynamiques.** Ils simplifient la priorisation des travaux et l'élaboration du **Plan Pluriannuel d'Investissement.**
- **Pour les élus :** tous les résultats sont accessibles sous la forme de reporting. Les tableaux donnent un compte rendu de l'évolution de l'état du réseau et de la politique menée sur le réseau routier.

À propos de SOGEFI

SOGEFI, expert de la data et du webmapping, propose un large éventail de solutions et de prestations géomatiques. SOGEFI maîtrise l'ensemble de la chaîne du traitement de la donnée pour l'élaboration des Systèmes d'Information Géographique (SIG). Créée en 1989, la société toulousaine équipe aujourd'hui plus de 700 collectivités avec ses solutions web-SIG cadastre, urbanisme, réseaux et voirie.

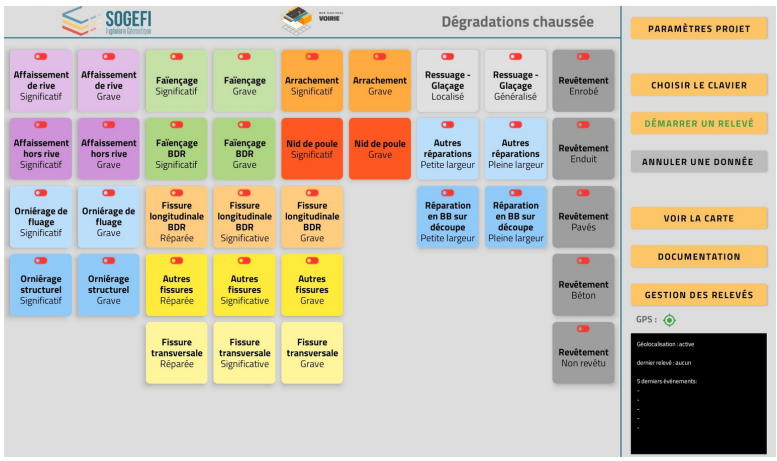

Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest

L'Autorité environnementale (Ae) vient le 7 septembre de jeter un froid sur le grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Il s'agit du projet Bordeaux-Dax avec prolongement possible vers l'Espagne et de la prolongement de Tours-Bordeaux jusqu'à Toulouse.
L'autorité environnementale, saisie, a critiqué le dossier et a pointé notamment l'absence de mise à jour de ce document présentant des données considérées comme obsolètes et « ne comportant pas une étude d'impact actualisée ».

41. Loir-et-Cher

Construction de deux nouvelles voies vertes

Ces opérations concrétisent la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces qui, dans le cadre de l'Agenda 2030, a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 M€ sur 10 ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030.
Entre Morée et Saint-Hilaire la Gravelle
Entre Blois et Fossé.

58. Nièvre

Pour faciliter la vie et les déplacements des Nivernais

Les problèmes de transports font partie des préoccupations revenant en boucle dans chacune des rencontres citoyennes "Imagine la Nièvre !" organisées par le Conseil départemental depuis 2022.
La difficulté de déplacement est devenue encore plus sensible avec la fermeture, pour de longs mois de travaux, de la ligne de chemin de fer Nevers-Dijon.
Pour répondre à cette attente – cette angoisse, même – des habitants, et notamment des jeunes, la collectivité lance le site Nièvre Solutions Solidaires. Son objectif ? Faire connaître les solutions alternatives sur cet axe particulièrement utilisé par les travailleurs, étudiants et lycéens, mais aussi sur l'ensemble des déplacements à l'intérieur du département.
Besoin des horaires d'un bus ? De la carte des TER ? Où trouver l'aire de covoiturage la plus proche ?
Inutile de faire tourner le moteur de recherche et d'écumer les pages de réponses. Les principaux sites et applications – dont tootOtoor, créée par un Nivernais – sont listés sur Nièvre Solutions Solidaires, qui sera mis à jour au gré de l'émergence de nouvelles initiatives.
Le site continuera naturellement à fonctionner après la réouverture de la ligne Nevers-Dijon en 2024. La recherche de modes de déplacements collectifs ou partagés, pour réduire à court terme le budget transports et à long terme l'empreinte carbone, est un mouvement de fond dans lequel le Conseil départemental s'est engagé avec force et conviction ; la naissance de Nièvre Solutions Solidaires en est une des multiples illustrations.

60. Manche

Aménagements cyclables

Le Département est lauréat du 6e appel à projets "aménagements cyclables", pour un montant global de près de 500 000 € permettant la réalisation de 3 aménagements (2 ouvrages de franchissement de route départementale et un aménagement cyclable en zone littorale), permettant essentiellement de résorber des discontinuités d'itinéraires. Réalisation prévue en 2024.

76. Seine-Maritime

Contournement Est de Rouen

La Région Normandie et Gérard Bellanger, Président du Département ont saisi, avec le Président de la CCI de Rouen, la première ministre.
[...] Après un demi-siècle d'un parcours au cours duquel toutes les étapes ont été franchies et l'ensemble des recours purgés par le Conseil d'État, validant la DUP dès 2020, nous devons réaliser ce projet prioritaire, tel que défini par la loi d'orientation des mobilités de 2019. C'est une impérieuse nécessité pour un territoire qui aspire à rester un acteur majeur de notre souveraineté industrielle et énergétique. C'est tout l'enjeu du contournement Est.
[...] Les collectivités ont pris leurs responsabilités sur ce projet en concédant un effort financier gigantesque pour qu'il puisse se réaliser : la Région Normandie a décidé de mobiliser 205 millions d'euros et le Département de la Seine-Maritime 40 millions.
L'intérêt départemental, régional et national de ce projet est indiscutable. Il constitue la seule solution opérationnelle, parmi toutes les options étudiées, pour répondre aux impacts écologiques, sanitaires et économiques engendrés par les difficultés de circulation dans l'agglomération rouennaise. Plus encore, ce projet apporte une solution concrète à la fracture territoriale que nous observons au quotidien.
Nous tenions à vous réaffirmer notre volonté de voir ce projet aboutir et à vous assurer que le territoire normand, dans toutes ses composantes, est déterminé à poursuivre son engagement en faveur du contournement Est de Rouen. C'est pourquoi nous vous demandons de veiller au respect du calendrier

84. Vaucluse

Réfection du pont en service et démontage de l'ancien pont métallique

Au cours des années, les crues successives du cours d'eau ont provoqué des surcreusements au niveau des fondations des ponts menaçant la stabilité des deux ouvrages. En effet, le franchissement comprend deux ponts dont l'un est hors-service et sera démonté, et l'autre, sur lequel passent aujourd'hui les véhicules, sera conforté et rénové.
Coût de l'opération : 180 000 euros.

84. Vaucluse

Expérience route plus écologique

Développé par l'agence Eiffage Route Méditerranée, qui réalise ces travaux pour le Département, ce procédé de bio-régénération des anciennes chaussées bitumineuses, appelé « Recytal ARM », présente de nombreux avantages.
Les revêtements décapés sont ainsi réutilisés sur place pour réaliser la nouvelle chaussée.
L'occasion aussi de réduire les transports de matériaux mais aussi la pollution atmosphérique.
La nouvelle route, plus écologique, sera composée de 100 % de granulats recyclés de l'ancienne chaussée et d'un liant végétal.
Coût prévisionnel de l'opération : 530 000 € entièrement financés par le Département de Vaucluse.

95.Val-d'Oise

Les collèges s'équipent de parkings

D'ici fin 2024, les 112 collèges du Val-d'Oise seront équipés de parkings vélos et trottinettes !
Au programme : 10 000 places pour les mobilités douces, budget de 1,5 million d'euros. Au second semestre 2023, le chantier débute dans 40 nouveaux collèges.

Dossier spécial conduite du changement

By Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Le Directeur de Cabinet du Président du Sénat, Gilles Lagarde et le Directeur Général des Services du Rhône, Jean-Marie Martino nous pressentent la rubrique "conduite du changement"

Édito

Depuis maintenant 6 ans, nous animons avec Jean-Marie Martino le module « conduite du changement et GRH dans les organisations publiques » du master Droit et gestion publics organisé par l'université Paris-Dauphine et l'Institut National du Service Public (INSP ex ENA).

Dans ce cadre, nous organisons chaque année une conférence de méthode avec étude de cas consacrée à la conduite du changement dans une collectivité locale, souvent articulée autour de la mise en œuvre du programme d'une nouvelle mandature.

En 2022, nous avions proposé à nos étudiants de travailler sur la base de huit interviews de DGS réalisées pour le Journal des Départements, en leur demandant d'identifier les axes fondamentaux de toute démarche de conduite d'une réforme et d'analyser les difficultés, les obstacles souvent rencontrés lors de ces différentes expériences, mais aussi les écueils à éviter si l'on veut réussir.

C'est ce travail collectif que nous vous présentons ici, avec l'accord de nos étudiants.

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

Analyse et mise en perspective de huit expériences de DGS de grandes collectivités ou établissement public dans la conduite du changement.

Anne ELOY-PERROT, Laurent GOUGIS, Céline LACOMBE, Margot MORONVALLE, Céline RECULET (promotion 2023 du Master Droit et gestion publics)

Dès les années 50, une nouvelle discipline émerge sur les méthodes de gestion de l'élément humain lors des remaniements : la conduite du changement. Elle permet d'accompagner les collectivités en tenant compte de la dimension humaine, de la culture de la collectivité et des résistances au changement. En 1983, Rosabeth Moss Kanter publie The Change Masters dans lequel elle développe la notion de « roue du changement » reposant sur dix leviers opérationnels :

- La réalisation d'un travail en commun et le partage d'une même vision de la réalité ;
- La mise en place de mesures et d'éléments d'appréciation de l'état d'avancement du projet de changement, grâce à la mise en place de jalons ;
- La création d'un système de reconnaissance de la contribution de chaque collaborateur ;
- L'instauration de règles et de procédures qui vise à homogénéiser les pratiques liées au changement ;
- Le désir de pouvoir mettre en évidence des progrès rapides ;
- Le fait de pouvoir bénéficier du soutien de sponsors et de partisans du changement ;
- L'organisation d'échanges et de bonnes pratiques, basée sur une communication forte ;
- La mise en place d'une offre de formation liée au changement ;
- La création de symboles et de signaux qui éclairent le changement ;
- Le suivi et le contrôle du processus de changement.

Ses travaux sont la source des théories postérieures de la conduite du changement. En 1996, John Paul Kotter est l'un des premiers penseurs du changement à mettre en avant l'importance des méthodes de management dans la réussite de la conduite du changement. En s'appuyant sur les travaux de sa consœur, il définit huit étapes de la conduite du changement pilotées par le manager :

- Créer un sentiment d'urgence ;
- Former une coalition ;
- Développer une vision ;
- Communiquer la vision ;
- Inciter à l'action ;
- Démontrer des résultats à court terme ;
- Bâtir sur les premiers résultats pour accélérer le changement ;
- Ancrer les nouvelles pratiques dans la culture d'entreprise.

Plus récemment, David Autissier et Jean-Michel Moutot ont développé le « paradigme expérientiel » ou « conduite du changement agile ». Les acteurs doivent être capables de s'approprier le changement par l'expérimentation. La discipline évolue d'une vision du changement maîtrisable et contrôlé à une vision plus flexible avec une volonté de s'adapter aux changements imprévus.

Les administrations développent une véritable culture du changement pour faire face de façon autonome aux aléas. De la loi MAPTAM à la loi 3DS en passant par la loi NOTRe mettant fin à la clause de compétence générale des départements et régions, les collectivités sont soumises à de nombreuses réformes. Imposées par le législateur, ces dernières engendrent une mutation des services et de leur organisation. En tant que dirigeant de la fonction publique territoriale, les directeurs généraux des services territoriaux (DGS) jouent un rôle déterminant dans l'organisation des collectivités. Les DGS étant placé sous l'autorité du représentant politique de leur collectivité, leur position et leur poids sont directement corrélés à la décentralisation accrue des politiques publiques.

Le présent document vise à décrypter le rôle du DGS dans la conduite du changement en s'appuyant sur l'analyse de huit interviews réalisées par Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino en 2022 dans le Journal des Départements au sein de la rubrique « Management et conduite du changement ». De ces entretiens se dégagent deux grandes réalités : l'évolution des collectivités implique des changements multifactoriels qui s'inscrivent dans un long processus coconstruit avec des acteurs aux intérêts divergents (I). La réussite de ce processus repose sur un pilotage méthodique capable de s'adapter aux nombreux défis rencontrés (II).

I.Générée par des causes multifactorielles, la transformation des collectivités rencontre de nombreux freins

Cette première partie nous permet de mettre en évidence les conditions plurielles et multifactorielles qui sont à l'œuvre lors d'une démarche de changement.

Nous avons choisi d'observer dans un premier temps les conditions initiales du changement. Il nous semble essentiel ensuite de présenter une analyse transversale des leviers qui sont mobilisés dans la conduite du changement.

Nous partageons ensuite des éclairages théoriques issus de la sociologie des organisations ; ils nous permettent d'analyser ces expériences à travers le filtre de travaux scientifiques en matière de conduite du changement organisationnel.

1.Conduite du changement multifactorielle

A. Le changement est induit par des facteurs externes

Toute administration est comprise dans un cadre plus large. Différents facteurs viennent ainsi interférer avec la vie de l'organisation, facteurs qu'elle ne maîtrise pas, et qui peuvent aller jusqu'à provoquer le changement.

Anne Jestin
DGS de la Métropole de Lyon

Le premier vecteur de changement se situe dans la loi. La règle s'impose à toute l'organisation, mais seul celui à qui incombe la charge de la transformation est tenu de s'approprier la norme. Anne Jestin, alors DGS de la Métropole de Lyon, nous le laisse entendre. La loi du 28 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, bouscule la vie de l'entité et pousse au changement, du fait même de la création d'une nouvelle collectivité : la Métropole de Lyon. Plusieurs dizaines de communes et certaines compétences du Conseil départemental sont alors réunies. Il s'agit de s'adapter à la réglementation en vigueur tout en respectant le territoire, son histoire, ses conditions.

Marylène Mongalvy
DGS du Département de l'Ardèche

Luc Chaperon
DGS du département du Finistère

Le rôle de DGS est très lié à l'exécutif en place, comme nous le rappelle Marylène Mongalvy alors qu'elle est tenue de conduire la réorganisation du Département de l'Ardèche à la suite d'une alternance politique et après le départ de l'équipe de direction avec l'exécutif précédent. Cet exemple se retrouve également dans l'expérience de Luc Chaperon, DGS du Finistère. L'alternance offre pour ce dernier une opportunité et impulse une dynamique nouvelle. Le DGS est alors poussé par ce changement politique et « doit à la fois comprendre les enjeux territoriaux, mettre en œuvre la feuille de route du mandat et accompagner la transformation des pratiques managériales et des processus ». Le jeu politique représente ainsi un facteur de changement. Séverine Battin, DGS du département de l'Isère, suit donc la ligne fixée par son Président « on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit » grâce à l'évaluation des politiques publiques. Le changement se décide ainsi au niveau de l'exécutif, à l'extérieur de la structure administrative qui doit suivre le changement.

Séverine Battin
DGS du département de l'Isère

La commande n'est pas seulement le fait d'un nouvel exécutif, mais peut aussi émaner d'une équipe déjà en place. Éric Ardouin nous le rappelle par ses exemples brétillien et ligérien. Les Présidents des collectivités souhaitent alors « rapprocher l'administration du terrain et des élus locaux ». La territorialisation s'affiche en objectif absolu et devient un élément impératif de la conduite du changement. Franck-Olivier Lachaud s'est attaché lui aussi dans plusieurs situations à mener « le même type de réflexion sur le bon niveau d'action publique à retenir ».

Franck-Olivier Lachaud
DGS du département du Val d'Oise

La continuité de l'action d'un prédécesseur se présente également comme facteur externe à l'organisation. Le DGS désormais externe continue son action à travers l'expérience de son successeur. Bertrand Langlet, alors DGS de l'Essonne, poursuit l'action de son homologue tout en activant de nouveaux leviers permettant de dépasser les difficultés rencontrées.

Bertrand Langlet
DGS du Département de l'Essonne

La position de DGS représente le point culminant de la pyramide hiérarchique d'une administration territoriale, mais il n'est pas pour autant seul maître à bord. La vie d'une administration est bousculée par de nombreux changements externes qui sont autant de facteurs de changements de l'organisation. Pour autant, un DGS est à même de prendre des orientations qui lui semblent nécessaires au bon rendu du service public. Nous étudions désormais les leviers à sa disposition.

B. Les leviers de la conduite du changement

Un changement signifie le passage d'une situation présente à une situation future différente. La conduite du changement désigne un changement dirigé et mené vers un objectif. Il s'agit de poursuivre une volonté explicite de passer d'un état à un autre.

Des expériences présentées, nous avons pu déduire quatre facteurs-clés de réussite dans des réorganisations humaines opérées : les facteurs politiques, ceux liés à la mission de service public, les facteurs organiques puis ceux liés aux humains composant l'organisation.

De même que la politique pousse au changement, elle représente également un facteur de réussite. Le soutien de l'exécutif se dresse en impératif de la conduite du changement. Le DGS agit tel une cheville ouvrière de l'exécutif en place, il transforme les volontés politiques en actions administratives. Si le changement voulu n'est pas légitimé par l'exécutif, il ne survit ni aux réticences, ni aux résistances. Des objectifs clairs doivent être définis pour contourner les réserves. Ces objectifs doivent être incarnés par un « sponsor » qui assure le portage politique du projet.

Les agents publics se réunissent autour de la mission de service public. Ce sont autant d'arguments dont on peut se servir pour garantir le succès de la conduite du changement. Pousser l'action de l'administration vers une amélioration du service public embarque les agents dans un projet touchant au noyau dur de l'action administrative. L'amélioration peut prendre la forme de la territorialisation de la présence de l'administration ou de l'évaluation des politiques publiques. Le DGS en quête de levier d'action peut également se tourner vers la rationalisation des dépenses publiques. En période de budgets contraints, la mauvaise gestion des deniers publics représente un irritant autour duquel il peut être pertinent de rassembler les agents. Par exemple, il est toujours très mal perçu de construire une salle de spectacle neuve alors qu'elle ne sera pas utilisée, là où le gymnase tombe en ruines mais est très sollicité. En regroupant ses équipes derrière cette finalité d'utilisation efficiente des fonds publics, le DGS peut ainsi convaincre et réunir derrière le changement à mener.

L'entité même représente un facteur-clé de succès. De la bonne analyse de l'organisation naît une stratégie de changement réussie. Cette analyse passe nécessairement par un état des lieux et une phase de diagnostic. Il s'avère indispensable d'objectiver la situation en place afin d'identifier et lever les freins éventuels. Cette lecture oriente le choix de la méthode à utiliser pour mener le projet à son terme. Il ne faut pas pour autant négliger les facteurs culturels. La conduite du changement doit s'imprégner de la culture, de l'histoire de l'organisation et du territoire pour mener à bien le projet dans les meilleures conditions possibles. L'organisation et les personnes qui l'incarnent constituent également un facteur de succès. Il s'agit de les prendre en considération et de clarifier les doutes. La définition d'une organisation-cible comme point de départ – partage d'un constat – ou celle d'un objectif à atteindre – partage d'une ambition commune.

La mobilisation des agents constituant l'organisation se présente également comme un facteur-clé de succès. L'implication et la participation des agents se montrent cruciale. Elle est obtenue donc comme le partage d'un constat ou d'un objectif mais également à travers la mise en évidence des bénéfices des transformations à venir. Ces diverses exigences de réussite ne peuvent être obtenues sans liant entre la décision stratégique et l'application. Le rôle du management intermédiaire, chargé de mettre en application la stratégie décidée par l'exécutif et les niveaux supérieurs de la hiérarchie, se révèle essentiel dans la stratégie adoptée.

C. Les freins dans la conduite du changement

Les huit monographies portent essentiellement sur l'analyse des contextes professionnels, territoriaux, culturels, et sur les leviers mobilisés par les DGS dans la conduite d'une réorganisation stratégique et/ou opérationnelle de leur collectivité.

Les freins qu'ils ont nécessairement rencontrés sont peu évoqués étant entendu que l'exercice de publication de ces expériences limite la capacité à donner à voir, publiquement, la nature des résistances aux stratégies de changement.

Néanmoins, l'ampleur des stratégies portées par les DGS a naturellement généré un certain nombre de freins, de résistances qui auront pu être rencontrées au sein des administrations tant par les agents au sein des services que par leur encadrement intermédiaire, au niveau des organisations syndicales, mais aussi certainement au niveau des exécutifs et de leurs cabinets dans la définition de la ligne directrice et dans les arbitrages.

2. Des freins de transformation vus à travers le prisme sociologique

La conduite du changement implique une évolution structurelle de la collectivité. Elle répond ainsi à des impératifs d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de lisibilité. Cette conduite doit être fonctionnelle, éviter les redondances ou les jeux d'acteurs, apporter souplesse et autonomie et, surtout, correspondre au triptyque missions – besoins des usagers – territoire.

L'organisation étant composée d'individus, la conduite du changement implique également une évolution de leur part. La taille des organisations présentées dans ce travail, de 1 000 à 5 000 agents, nécessite de mobiliser des méthodes d'accompagnement au changement théorique, dépassant les aptitudes managériales individuelles des DGS. La loi du 6 août 2019 témoigne d'une volonté de plus en plus marquée de transformer les collectivités. Néanmoins, cette modernisation entre en collision avec une doctrine bureaucratique née à la genèse de la structuration de la fonction publique au début du XXe siècle. Héritage de la vision militaire de l'organisation, la bureaucratie est théorisée par Max Weber comme la rationalisation et la standardisation des organisations humaines. Elle s'appuie sur quatre principes :

- La division du travail pour augmenter la productivité ;
- La structure hiérarchique par la création de plusieurs niveaux d'autorité et l'acheminement de l'information ;
- La communication verticale en respectant la hiérarchie (top- down) ;
- L'information écrite avec la standardisation des notes de services, règles et procédures écrites afin d'éviter les erreurs d'interprétation.

La conception des agents comme simple moyen de mise en œuvre de décisions invariables ne correspond plus à l'image moderne de l'administration publique. Celle-ci s'appuie de plus en plus sur un modèle expérimental. La remise en question de la règle bureaucratique (non de la norme) permet une meilleure adaptation au contexte. P. SENGE définit les organisations apprenantes comme « *des organisations où les gens développent sans cesse leur capacité à produire les résultats qu'ils souhaitent, où des façons de penser nouvelles et expansives sont favorisées, où l'aspiration collective est libérée et où les gens apprennent continuellement à apprendre ensemble* ».
L'expérimentation comme modalité d'intervention publique permet d'encourager la prise d'initiatives des agents en les responsabilisant : ils deviennent de véritables acteurs du changement. La volonté de transformer les administrations publiques en organisations apprenantes est illustrée dans les interviews analysées. L'objectif est de lever la résistance au changement érigée en croyance. France Burgy décrit son expérience de pilotage de la fusion de collectivités. Celle-ci lui a permis de réinterroger les acteurs qui ont remis, eux-mêmes, en question leur mode d'organisation. Cette base de réflexion commune a permis de définir un schéma-cible. L'adaptation devient alors permanente et les administrations se recentrent sur la notion de compétence.

Il convient de nuancer ce propos en soulignant les possibles freins aux changements.

Analysés par M. Crozier et E. Friedberg, ces résistances s'expliquent par la corrélation directe entre intérêts individuels et actions collectives. Le rôle du DGS est alors primordiale pour laisser une marge de manœuvre suffisante aux équipes pour défendre leurs intérêts tout en assurant un cadrage général de l'objectif commun. Le cas d'Anne Jestin illustre cette situation. Dans le cadre de la loi MAPTAM, elle lutte contre les résistances exercées par des mouvements d'intérêts divergents en faisant le choix de manager par le résultat. L'objectif est d'éviter de limiter « *l'action collective dans un cadre administratif enfermant* ». L'implication des acteurs est la clef de voute d'une conduite du changement efficace. La place de l'individu dans cette évolution est théorisée par Herzberg à travers sa théorie des deux facteurs corrélés à la qualité du travail : la motivation et l'hygiène. La motivation est intrinsèque et vise la satisfaction. L'hygiène est, elle, source de démotivation et de mécontentement. Il faut veiller à maximiser la satisfaction en limitant la démotivation par des conditions de travail difficiles. C'est le choix opéré par Bertrand Langlet lors du changement subi par la Métropole d'Orléans. Via le développement de la marque employeur (et un focus porté sur les RH), Bertrand Langlet vise un engagement fort des agents et stimule leur motivation. Dans la même volonté, F Lachaud soutient le changement par de meilleures conditions de travail des agents. Il stimule donc le facteur d'hygiène décrit par Herzberg.

Ces efforts se doivent toutefois d'être coordonnés, sous peine de les voir rester lettre morte. Nous allons désormais aborder la déclinaison territoriale de cette coordination : le Directeur General des Services.

II. Les défis de la transition territoriale obligent les collectivités à changer de paradigme en s'appuyant sur un acteur clé : le DGS

1. Un pilotage nécessaire et méthodique...

Les nouveaux défis de la transition territoriale obligent les collectivités à changer de paradigme pour accompagner les évolutions sociétales, environnementales, économiques et démocratiques de nos sociétés. Pour répondre à ces nouveaux objectifs, le rôle du DGS a dû se transformer. Dans l'article Inscrire le changement dans la durée : un vœu pieu ? Monsieur Lagarde et Monsieur Martino ont défini trois défis principaux pour les dirigeants publics :

- Mettre en œuvre la réforme dans des contextes incertains ;
- Donner du sens et mobiliser les équipes ;
- Piloter le changement dans la durée.

Les huit DGS étudiés ont été amenés à conduire le changement pour des raisons différentes qu'elles soient politiques, législatives ou administratives mais un schéma similaire se dégage de leurs méthodes respectives : un temps nécessaire doit être préservé pour analyser les besoins et définir une stratégie.

La première étape de ce long processus consiste donc à identifier les raisons du changement ou les « symptômes » comme théorisé par nos deux enseignants (Jean-Marie Martino et Gilles Lagarde). L'objectif est de comprendre la logique de la réforme en cours afin de l'appliquer au mieux sur le territoire. Le cas de Marylène Mongaly, DGS du département de l'Ardèche, illustre parfaitement ce procédé.
Elle a d'abord identifié les « grands invariants » des politiques départementales précédemment menées puis les « marqueurs » sur lesquels l'exécutif nouvellement élu souhaitait obtenir rapidement de la visibilité et des résultats. L'identification de ces marqueurs permet d'assurer une communication fluide et efficace entre l'administration et les élus. Tous les acteurs ont les mêmes éléments et les mêmes objectifs en tête. Ce temps d'analyse permet également d'étudier la culture d'un territoire et de s'y adapter. Le rôle du DGS n'est pas d'imposer un changement brutal et unilatéral aux équipes, le temps de la concertation est indispensable. Marylène Mongaly a utilisé le contexte d'alternance politique et de vacances de postes notamment au niveau de la direction générale, comme un atout lui permettant d'être en prise directe avec les services pour les écouter, les rassurer et s'appuyer sur leur connaissance du territoire et de son histoire pour construire la nouvelle organisation. Le cas de la Métropole de Lyon est particulièrement intéressant par le temps consacré aux échanges entre les acteurs. Dans un contexte unique où « se conjugue deux légitimités démocratiques, celles des Maires et celle du Président de la Métropole », la DGS, Anne Jestin a mis en œuvre le projet de territorialisation en s'attachant à développer la proximité, la transversalité et la lisibilité. Elle résume ainsi sa volonté : « J'ai souhaité adopter une approche prudente, pragmatique et progressive qui s'inscrive dans la durée pour accompagner le changement culturel et organisationnel ». En progressant par phase et en évaluant chaque action tout au long du processus, elle a pu s'assurer de l'acceptabilité du changement au sein de son organisation. Son souci a été - avant d'ouvrir les recrutements externes - de veiller à ce que les équipes en place trouvent leur place dans la nouvelle organisation. En effet, comme analysé par Bertrand Langlet, DGS de l'Essonne, le management du changement « touche à la culture d'une organisation plus encore qu'à sa structure ». La capacité des DGS à s'adapter à leur territoire réside donc dans leur aptitude à analyser les raisons des changements imposés. Leur identification garantit la mise en place de politiques publiques pertinentes et adaptées.

La deuxième étape consiste à définir une stratégie. Celle-ci repose sur les épaules du DGS. Qu'importe que la source du changement soit politique, législative ou administrative, charge à celui qui le met en œuvre de se l'approprier et de l'impulser au niveau du territoire. Le rôle du DGS est de dépasser le changement subit brutalement pour en tirer le meilleur, pour en faire selon France Burgy, directrice générale du CNFPT « une opportunité pour réinterroger l'organisation globale de l'établissement ». Les huit interviews mettent en avant la nécessité de créer un cadre, de fixer un cap pour les équipes ou, comme formulé par Franck Olivier Lachaud, DGS du département du Val d'Oise, de donner des « garanties claires [...] dès le départ ». Le DGS enfile ensuite sa casquette de coordinateur. Il doit impulser la conduite du changement et superviser sa mise en place auprès des différents acteurs. Ce rôle de coordonnateur ne peut pas se faire seul et chacun des exemples nous montre l'importance de conduire le changement avec une équipe plus ou moins resserrée, mais motivée et capable d'apporter une expertise à tous les niveaux : le changement se conduit collectivement.
Marylène Mongaly, DGS de l'Ardèche le dit avec force : « Quelles que soient la logique de votre raisonnement, la pertinence de vos propositions, la pugnacité avec laquelle vous défendez vos choix, si le collectif (les services, voire l'exécutif) n'est pas « embarqué » dans le projet et capable de se l'approprier, la volonté de changement reste lettre morte, au mieux, caduque avant d'avoir été déployée, au pire, imposée autoritairement, c'est-à-dire vouée à l'échec. ».

Les équipes ont besoin de sens, de comprendre les objectifs du changement, sa raison d'être. Le changement doit être le résultat d'une nécessité, d'une commande claire, d'une envie collective d'améliorer des choses qui ont besoin de l'être. Si le DGS s'impose légitimement en coordinateur des différentes actions à mener, il adapte sa méthode à son territoire et à ses équipes.

2. Un pilotage nécessaire et méthodique...

Les DGS jouent un rôle essentiel et délicat qui les amène à mettre en œuvre le changement, à l'impulser et à l'accompagner. Pour optimiser les chances de succès, les DGS adaptent leurs méthodes au contexte et à leur sensibilité propre. Certains privilégient une approche plus rationnelle et d'autres plus émotionnelle. En fonction des commandes politiques et du cahier des charges, ils doivent innover en faisant évoluer les bases méthodologiques universelles pour mobiliser les acteurs tout au long des trois étapes décrites plus haut : cadrer, définir une stratégie et accompagner.

Tous les témoignages convergent vers la grande liberté de cadrage qui leur est confiée. En tant qu'experts de l'administration, leur rôle est de rassurer les élus sur la traduction dans les délais impartis de la commande politique. Celle-ci n'étant pas toujours clairement définie, la charge incombe au DGS de prendre des initiatives pour assurer l'efficience de l'administration. Bertrand Langlet a ainsi souhaité, sans arbitrage politique explicite, faire évoluer son organisation vers plus d'agilité en misant sur une administration plus bottom-up. Cette approche est assez consensuelle parmi les DGS qui construisent toutes et tous des espaces de co-construction avec les équipes. Ces lieux d'échanges permettent de clarifier, dès le cadrage initial, les éléments non négociables et les marges de manœuvre propres aux équipes.

- Éric Ardouin : « Définir les principes non négociables qui en découlent, viser les objectifs et ne pas commencer par lister les obstacles »

- FO Lachaud : « j'ai dû souvent rappeler l'équilibre entre cadrages définis au niveau central et marges de manœuvre laissées au niveau local pour appliquer ou adapter les politiques publiques conduites »

Après la présentation des objectifs et la prise en compte du cahier des charges propres à chaque équipe, les DGS définissent une méthode adaptée à leur collectivité. Les interviews illustrent la spécificité de la conduite du changement. Les différentes approches étudiées se rapprochent de deux théories de management :

- **La méthode agile** est mobilisée par Anne Jestin et France Burgy dans des projets de territorialisation de l'action publique, entraînant des changements importants. Souplesse, réactivité, adaptation… la mobilisation du champ lexical de l'agilité incarne cette méthode basée sur l'expérimentation. Cette méthode place au cœur de son approche les usagers (ici du service public) ou les collaborateurs. Elle permet de valoriser les contributions individuelles et collectives en conservant la mobilisation nécessaire des acteurs impliqués grâce à des cycles de réalisation courts, traduisant des étapes concrètes dans la mise en œuvre du projet. Néanmoins, son écueil réside dans la durée nécessaire pour mener à bien toutes les expérimentations nécessaires à des projets parfois complexes comme le développement informatique dans les administrations.

Anne Jestin témoigne ***« j'ai souhaité que la démarche soit effectuée sous un principe de souplesse, nous permettant d'adapter à chaque phase le projet, en lien avec les besoins et les ressources, tant en interne que par rapport aux acteurs extérieurs. »***

France Burgy insiste sur la nécessité d'adaptation en fonction des retours : ***« le dirigeant a le devoir de tenir le cap tout au long de la démarche, mais avec la souplesse et l'écoute nécessaires à toute bifurcation utile. »***

- **Le Lean management**, inspiré du système de production de Toyota, optimise le fonctionnement d'une organisation en identifiant et réduisant les « gaspillages ». Cette méthode est transposable à l'objectif d'efficacité opérationnelle de Bertrand Langlet. En impliquant les collaborateurs pour mobiliser l'intelligence collective, il cherche à mettre les attentes et besoins de l'usager au centre en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche d'amélioration continue a été modélisée par le statisticien William Edwards Deming, d'après la méthode de gestion de qualité Plan-Do-Check-Act dont la paternité revient à Walter A. Shewart, physicien et statisticien américain. Chaque étape entraîne la suivante pour établir un cercle vertueux : Plan (préparer, planifier), Do (développer, réaliser), Check (contrôler) et Act (agir, ajuster). Le fonctionnement de cette méthode repose sur un système d'audits réguliers capitalisant sur les pratiques et décisions prises. Cette conduite du changement installe une dynamique de changement durable malgré une connotation qualifiée d'anxiogène par certains collaborateurs. En effet, la rationalisation de l'organisation implique également une réduction du personnel due à la suppression des activités jugées superflues.

La dernière étape consiste à impulser le changement et l'accompagner. Bertrand Langlet et Luc Chaperon ciblent l'organigramme afin d'assurer un pilotage efficace du changement. Le premier crée auprès de lui une « direction de l'innovation et de la transition managériale » et le deuxième supprime l'échelon de DGA pour responsabiliser les directrices et directeurs dans la mise en œuvre de leurs projets. L'instauration d'un lien de confiance est l'une des pierres angulaires de l'accompagnement de France Burgy, elle-même sceptique vis-à-vis du changement imposé. Par le choix de la transparence, elle assure une communication complète avec ses équipes : « c'est une contrainte qui ne nous convient pas, mais tant pis, il faut y aller ! quitte à fusionner, faisons-en une opportunité pour réinterroger l'organisation globale de l'établissement ». Plusieurs outils sont mobilisés pour soutenir les équipes : le coaching (Anne Jestin), la mise en œuvre d'outils collaboratifs (Bertrand

Langlet) ou, plus innovant, le codéveloppement (Anne Jestin et Bertrand Langlet) et la mise en place d'une école de management (Bertrand Langlet). La notion de montée en compétence des collaborateurs est très présente dans le discours des différents DGS. La gestion de la conduite du changement en mode projet permet de sécuriser les acteurs par une planification méthodique et collective. Chaque DGS choisit son équipe et sa structuration à condition de mobiliser les ressources adaptées. Si Bertrand Langlet fait le choix de s'appuyer sur un comité de direction constitué de profils variés et de valeurs communes, Anne Jestin recourt à une assistance externe pour accompagner son projet.

Pour finir, la communication est un volet décisif et délicat de la conduite du changement. Créateur d'inquiétude, celui-ci ne peut se gérer sans un partage homogène d'information avec tous les acteurs (élus, usagers, collaborateurs...). Ce processus permet de motiver les équipes et de valoriser les étapes déjà franchies. Grâce aux espaces créés, le personnel peut exprimer son avis et ses inquiétudes. Bertrand Langlet identifie la communication sous de multiples formes : « depuis la newsletter des managers jusqu'au séminaire de cadres, que j'organise tous les six mois, avec à chaque fois que possible, un intervenant extérieur ». France Burgy précise son style de communication directe pendant la crise sanitaire : « depuis début 2020, [il s']adresse personnellement et très régulièrement par mail à tous les agents du CNFPT pour être certaine que tous accèdent aux mêmes informations. La communication est en effet souvent l'exercice le plus difficile dans les démarches de changement, surtout dans une structure aussi déconcentrée sur le territoire. ... [il a] invité les agents à [lui] écrire personnellement, et beaucoup l'ont fait, évoquant des questions, signalant des difficultés, donnant des idées ou simplement pour raconter le quotidien d'une telle période. ». De nombreuses méthodes existent et sont mobilisables en fonction des contextes et des sensibilités des DGS.

MOTS DE CONCLUSION

Le changement est souvent induit par des facteurs politiques ou législatifs dans une volonté de restructurer les administrations pour répondre à plusieurs logiques notamment de coût, d'efficience mais aussi d'agenda politique. Depuis les années 2000, les administrations tendent vers de nouveaux modèles organisés autour de la compétence au détriment de la règle bureaucratique. Ces évolutions impliquent une multitude d'acteurs : direction, élus, usagers, agents... A ce titre la conduite du changement doit obéir au triptyque missions - besoins des usagers - territoire. Souvent crainte par les agents, la transformation se heurte à des freins. Théorisées par Crozier et Friedberg, ces résistances aux changements impliquent une adaptation des méthodes en fonction du contexte et des défis rencontrés. De plus en plus de dispositifs se développent pour accompagner les managers dans la conduite du changement auprès de leurs équipes. Ainsi, M. Langlet, DGS, vise un engagement fort des acteurs par la motivation comme théorisé par Herzberg.

Pour F. Burgy, le DGS doit être capable de mettre à profit les normes qui lui sont imposées et faire évoluer son administration. Sa capacité à s'adapter à son territoire réside dans son aptitude à analyser les raisons des changements imposés. Qualifiés de « symptômes » par G. Lagarde et JM. Martino, ces facteurs sont propres à chaque territoire et leur identification garantit la mise en place de politiques publiques pertinentes et adaptées. Le DGS s'impose en coordinateur des différentes actions à mener dans le respect de la culture de l'organisation. En tant que responsable de la conduite du changement, il adapte sa méthode à son territoire et à ses équipes. Le DGS doit projeter le projet politique en un projet concret, porteur de sens et surtout mobilisateur. A ce titre, il doit tenir compte des invariants liés aux bonnes pratiques de la conduite du changement et mobiliser des méthodes propres au contexte mais aussi à sa sensibilité afin de permettre un véritable accompagnement des équipes notamment à travers une communication réfléchie. Les interviews réalisées illustrent différents axes méthodologiques : une méthode agile, qui place au cœur de sa conception l'usager et les collaborateurs en assurant des échanges réguliers corrélés à des changements adaptés, et une méthode inspirée du Lean management qui mise sur la suppression des tâches superflues dans une optique d'optimisation permettant d'installer durablement la dynamique de changement. Par tous ces aspects, le rôle du DGS est primordial et décisif dans la conduite du changement.

Introspection du mois : « Singerie ! »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.

En 1974, lorsque William Oncken écrit pour la Harvard Business Review le principe du « singe », il ne se doute pas de l'ampleur que connaitra son concept. Dès qu'expliquée, cette métaphore est gravée à vie dans les esprits.

Qu'est qu'un « singe » ?

Le phénomène prend vie dès qu'une personne censée accomplir une tâche se débrouille pour vous la faire exécuter alors qu'elle possède tous les éléments pour l'accomplir elle-même.

Pourquoi le terme « singe », il fait référence à l'agilité du singe, à sa capacité naturelle de sauter de branche en branche ; et dans l'entreprise d'une épaule d'un individu sur votre épaule par exemple.

Qui n'a pas été victime dans sa vie professionnelle de « l'attaque d'un singe » gentiment lâché par un collègue ? Et qui n'a pas tenté d'en redonner un ?

Certains individus, manipulateurs dans l'âme, choisissent leur « proie » afin qu'elle réalise leur travail ou la partie des tâches ingrates.

Les cibles sont souvent des personnes fragiles qui ne savent pas dire non. Cela peut aller jusqu'au harcèlement. D'autres l'utilisent comme un jeu ou un moyen de tester une personne, par exemple : « nous allons refiler le singe au Chef et nous verrons comment il le gère » !

Très souvent, des managers ou des experts d'une compétence réalisent eux-mêmes le travail et « nourrissent » leur singe — soit par l'incapacité à déléguer, soit pour la conservation du pouvoir coûte que coûte.

Une fois connue et colportée en interne, l'histoire du singe peut être vite mal interprétée. Certaines personnes ont l'impression d'être envahies par « l'animal » dans leur espace de travail et finissent par s'interroger sur leurs missions. Toutefois, attention de ne pas en voir partout !

La crainte du singe permet cependant de se poser les bonnes questions : est-ce de ma responsabilité de faire ceci ou cela ? Chercher à éviter le singe permet de prendre à la fois du recul et de la hauteur, de dominer son périmètre d'actions.

Quel que soit votre rôle dans l'entreprise, prendre un singe n'est pas forcément grave en soi. Mais c'est une double peine pour la gestion de votre temps : vous réalisez un travail qui ne vous appartient pas et vos responsabilités passent au second plan.

Dans la majorité des cas, le résultat que vous allez fournir sera en dessous des attentes de celui qui vous a confié son singe et vous perdez en crédibilité.

Refuser le singe n'empêche pas de déployer de l'entraide.

Quelle que soit la fonction, une demande d'un collègue peut s'avérer comme un besoin d'aide ou de savoir-faire. Rendre service ne veut pas dire faire les choses à sa place, mais lui apporter un conseil, un coup de main, une autre façon de faire.

Si les gens sont soucieux des difficultés des autres en leur apportant leur plus-value, ils contribuent à la performance, à la bonne ambiance de la collectivité. L'entraide est le fruit de l'esprit d'équipe.

Les organisations où le climat est serein, la population de singes est très réduite, voire inexistante.

Épauler, c'est l'affaire de tous. Lors d'un audit d'ambiance, c'est le premier critère à observer.

Les équipes où le soutien entre collègues est faible nécessite d'approfondir la structure de fonctionnement, la présence et l'ampleur des conflits, la qualité du management et pour finir le nombre de singes en moyenne par personne.

En conclusion, si vous décelez un singe dans votre territoire, pensez à le redonner à son propriétaire pour qu'il se fasse nourrir et soigner par son maître !

Nominations

Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

02. Aisne
Audréna BARAQUIN nommée Conseillère mobilité et parcours professionnels

Audréna Baraquin est titulaire d'une licence professionnelle, insertion et réinsertion professionnelle à l'Université de Picardie Jules Verne. Elle occupait le poste comme CDD et l'assume désormais en tant que fonctionnaire depuis septembre 2023.

03 Allier
Arnaud VENIANT nommé chargé de mission planification et lutte contre l'habitat indigne

Arnaud Véniant est titulaire d'une licence, géologie/sciences de la terre, général. Il a été :
Chargé de mission dématérialisation de l'administration générale au Conseil départemental de l'Allier (2020-2021),
Il était chargé de mission pour la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat au Conseil départemental de l'Allier depuis 2021.

03. Allier
Cloé BARTHONNET nommée assistante gestionnaire

05. Hautes-Alpes
Jean-François BAUDIN nommé bibliothécaire

Jean-François Baudin est titulaire d'un bachelor's degree à l'Université Côte d'Azur et d'un master Gestion des territoires et enjeux de géopolitique locale à l'Université Paris 8. Il a été :
Bibliothécaire à la ville de Saint-Denis (1999-2004)
Bibliothécaire à Plaine commune (2005-2007)
Il était bibliothécaire au Conseil départemental du Rhône depuis 2007.

10. Aube
Sandrine FAVIER nommée référente aide sociale à l'enfance

Sandrine Favier était assistante de direction au Conseil départemental de l'Aube depuis 2008.

15. Cantal
Véronique BASTIDE nommée directrice du pôle Ressources

Véronique Bastide est titulaire d'un master en droit public à l'Université d'Auvergne. Elle a été :
Chef de projet juridique au Conseil départemental du Cantal.
Elle était chef du service des assemblées et des affaires juridiques au conseil départemental du cantal depuis 2020.

16. Charente
Audrey GRANET nommée directrice de cabinet

Audrey Granet est ancienne élève de l'EFAP. (École des nouveaux métiers de la Communication) et lauréate du concours d'attaché territorial. Elle a été :
Conseillère technique au cabinet (2011-2013), responsable chef de service « Coordination et image » (2013-2016) du Conseil départemental de la Charente.
Elle était chef de service coordination et suivi des politiques de l'image au Conseil départemental de la Charente depuis 2016.

17. Charente-Maritime
Oksana ADRIEN nommée psychologue du travail

Oksana Adrien est titulaire d'une licence, d'un master 1 et 2 en ergonomie et psychologie du travail à l'Université de Poitiers.
Elle était en alternance depuis 2022 au Conseil départemental de Charente-Maritime.

17. Charente-Maritime
Vanessa CHARTREUX nommée Attachée de presse

Vanessa Chartreux est titulaire d'un DUT de Journalisme à l'IUT Information, communication, journalisme. Elle a été :
Chargée de communication et relations publiques à l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand (2012-2018)
Attachée de presse au Conseil départemental du Puy-de-Dôme (2018-2022).
Elle était attachée de presse à Charente Tourisme depuis 2022.

21. Côte-d'Or
Yoann PUZENAT nommé chargé de communication externe et institutionnelle

Yoann Puzenat est titulaire d'une licence Gestion, parcours, management et d'un master management du tourisme et de l'événementiel à l'IAE Dijon. Il était chargé de communication externe en alternance au Conseil départemental de Côte-d'Or.

22. Corrèze
Mathieu OLIVEIRA nommé chef de cabinet

Mathieu Oliveira est titulaire d'un DUT Hygiène, sécurité et environnement à l'IUT du Limousin et d'une licence professionnelle assistant ressources humaines à l'Ecole universitaire de management de Clermont-Ferrand.
Il a été :
Secrétaire de direction (2016-2018), chef de service éducatif (2018-2021) à la Fondation Jacques Chirac.
Attaché parlementaire (2022-2023)
Il était collaborateur de cabinet au Conseil départemental de la Corrèze depuis 2023.

23. Creuse
Anthony ZOLLINO nommé DGA du pôle cohésion des territoires

Anthony Zollino est ingénieur ENTPE.
Il a été :
Responsable de la subdivision d'Epinal à la DDE des Vosges (2005-2009)
Directeur territorial à l'aménagement au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (2009-2017)
Directeur de l'exploitation des routes (2007-2019) ; directeur des routes (2019-2022) au Conseil départemental de l'Allier.
Il était directeur des infrastructures de mobilité au Conseil départemental de l'Allier depuis 2022.

25. Doubs
Linda GHERS nommée secrétaire médico-social

Elle était coordinatrice à la MDPH du Doubs depuis 2006.

27. Eure
Ghislain de CHATEAUVIEUX nommé directeur général adjoint chargé des ressources et de l'éducation

Ghislain de Chateauvieux est ancien élève de Sciences Po, Service public. Il a été :
Directeur de l'aménagement du territoire au conseil départemental d'Indre-et-Loire (2006-2009)
Directeur général adjoint chargé du développement territorial (2009-2014) puis directeur général des services (2014-2018) au conseil départemental de la Sarthe.
Directeur général des services au conseil départemental de la Vendée (2018-2021)
Il était dirigeant d'Altum accompagnement depuis 2021.

28. Eure-et-Loir
Yoan HUBERT est nommé directeur adjoint de l'immobilier et des facilités

Il a été :
Professeur d'EPS (2003-2006)
Chef du service PIJ au ministère de la justice Chartres (2006-2009)
Directeur de La Médiane (Structure d'accueil visites médiatisées parents/enfants). (2009-2011)
Directeur général du Co.A.T.E.L (Comité d'Accueil pour les Travailleurs en Eure-et-Loir) depuis 2011
Il était consultant associations/ responsable clients économie sociale et solidaire (2022-2023)

28. Eure-et-Loir
Anne-Aurore GIRAUD, nommée directrice enfance famille

Anne-Aurore Giraud est titulaire d'un master d'histoire contemporaine à l'Ecole normale supérieure de Lyon, d'un CPAG Administration publique à Sciences Po Lyon et du Cafdes à l'école des hautes études en santé publique de Rennes.
Elle était directrice du centre départemental de l'enfance et de la famille du Conseil départemental d'Eure et Loir depuis 2019. Anne-Aurore Giraud vient de prendre ses fonctions de pour notre département.

29. Finistère
Éric LE ROUX, nommé directeur général de Finistère Habitat

Éric Le Roux est titulaire d'un DEA Finances à l'Université Dauphine PSL, d'un Master 2 Droit maritime à Nantes Université et ancien élève de l'Ecole nationale de sécurité et d'administration de la mer.
Il était chargé de mission habitat social au Conseil départemental du Finistère depuis 2023.

31. Haute-Garonne
Éric DAGUERRE, nommé Directeur général des services

Éric Daguerre est titulaire d'un master 2 droit public des affaires à l'Université de Toulouse Capitole.
Il était directeur de cabinet au conseil départemental de la Haute-Garonne depuis 2015.

31. Haute-Garonne
Jérôme PICAUD nommé directeur de cabinet

Jérôme Picaud a été :
Conseil, communication stratégie politique auprès de la députée Sandrine Mazetier (2015-2016), de Catherine Coutelle, députée (2012-2017) et à l'Agence citoyenne (2016-2018)
Délégué à la promotion du Ceta (2017-2018), directeur de cabinet de l'ambassadrice du Canada en France (2018-2022).
Il était conseiller spécial du ministre conseiller économie, commerce, innovations, relations universitaires à l'Ambassade du Canada depuis 2022.

33. Gironde
Marine KERN nommée Conseillère en développement jeunesse

Marien Kern, lauréate du concours d'attaché territorial, est titulaire d'un master, communication publique et politique à Sciences-Po Bordeaux.
Elle a été :
Collaboratrice de cabinet à la communauté de communes MACS (2012-2013)
Chargée de développement commercial et marketing puis conseillère commerciale (2013-2016)
Assistante du directeur de cabinet au conseil départemental de la Gironde. (2016-2020)
Elle était chargée de mission politiques éducatives à destination des collégiens depuis 2020.

34. Hérault
Véronique SASSETTI-AGUILERA nommée adjointe à la directrice des archives départementale

Véronique Sassetti-Aguilera est titulaire d'une maîtrise d'histoire à l'Avignon Université, et ancienne élève de l'INET (Conservatrice du patrimoine) et de l'Institut national du patrimoine.

Elle a été :
Archiviste à la commune de Saint-Rémy-de-Provence (2000-2016)
Directrice de la bibliothèque municipale Joseph Roumanille à Saint-Rémy-de-Provence (2009-2016)
Elle était adjointe au directeur des archives départementales de Loire-Atlantique depuis 2018.

35. Ille-et-Vilaine
Nicolas PARANTHOEN nommé directeur de cabinet

41. Loir-et-Cher
Alice POUCHAIN nommée assistante sociale du personnel et référente Handicap pour la collectivité au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Innovant

Alice Pouchain est titulaire d'un diplôme d'état d'assistante de service social de l'IRTS de Reims. Elle a été, au sein du au conseil départemental de l'Aisne, assistante de service social à l'UTAS de Soissons puis Saint-Quentin (2010-2016), puis assistante socio-éducative à l'UTAS de Saint-Quentin jusqu'en 2023.

43. Haute-Loire
Sylvain DEJOUX nommé directeur délégué appui et pilotage au sein de la DRH

Sylvain Dejoux est ancien élève de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne. Il a été :
Ingénieur recherche et développement chez Spoolex (2001-2002)
Directeur général adjoint (2002-2012), directeur général (2012-2020) à la SGEV
Il était chef de projet SIRH à la direction du numérique au Conseil départemental de la Haute-Loire depuis 2020.

48. Lozère
David BIANCHI, nommé directeur de la communication, de la logistique et de l'événementiel

David Bianchi est titulaire d'une licence AES, d'un master 1, droit public et d'un master 2 droit public à l'Université de Nîmes. Il a été :
Gestionnaire service scolarité (2016-2019) assistant juridique (2019) à l'Université de Nîmes.
Collaborateur de groupe politique au Conseil départemental du Gard (2019-2021)
Il était collaborateur de cabinet au Conseil départemental de la Lozère depuis 2021.

49. Maine-et-Loire
Marie GONTIER nommée chef du service développement RH

Marie Gontier est titulaire d'une maîtrise histoire sociologie à l'Université de Poitiers.
Elle était cheffe de service Conseil en organisation au conseil départemental de Maine-et-Loire depuis 2019.

57. Moselle
Lisa LAMORLETTE nommée collaboratrice de cabinet, communication et relations publiques

Lisa Lamorlette est titulaire d'une licence d'Histoire et d'un master Pouvoirs, identités et culture à l'Université de Lorraine et d'un master 2 à Sciences-Po Aix. Elle a été :
Journaliste reporter d'images et rédactrice en chef (2018-2019) à Puissance Télévision
Journaliste (2021) au Journal de la Haute-Marne
Chargée de communication digitale (2022) à l'Institut français du cheval et de l'équitation.
Elle était chargée de communication et relations publiques au Conseil départemental de la Creuse depuis 2022.

59. Nord
Warren VANGEHUCHTE nommé assistant de service social volan

Warren Vangehuchte est titulaire d'une licence de Lettres modernes à l'Université du Littoral côte d'Opale, d'une maîtrise à l'INSPE et d'un diplôme d'État d'assistant de service social à l'IRTS Hauts-de-France.
Il était en contrat d'alternance au sein du Conseil départemental du Nord depuis 2020.

59. Nord
Chloé DECLERCK nommée responsable de la mission de développement de la fonction achat

Chloé Declerck est titulaire d'un master 2 droit européen à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un master 2 Sciences politiques. Management des collectivités territoriales. Elle a été :
Chargé de mission juridique- achats publics au Conseil départemental du Nord. (2017-2023)
Elle était chargée de mission SPASER achat durable au Conseil départemental du Nord depuis 2021.

59. Nord
Maïlys LEKIEFFRE nommée chargée de communication

Maïlys Lekieffre est titulaire d'un mastère Management de projet digital option marketing digital. Elle a été :
Chez Mc Donald's (2016-2019)
Elle était chargée de communication en alternance au Conseil départemental du Nord depuis 2019.

59. Nord
Anaïs VANDEVENNE nommée chargée de communication

Anaïs Vandevenne est ancienne élève de l'Université of Zagreb (communication et médias) et de l'EFAP. Elle a été :
Chargée de communication à la Communauté de communes Flandre Lys (2016-2021). Elle était attachée de presse institutionnelle au Conseil départemental du Nord depuis 2021.

59. Nord
Bruno LEVASSEUR nommé responsable de l'équipe énergie

Bruno Levasseur est ingénieur option génie civile à l'ENSAIS. Il a été :
Chef de bureau OA au Conseil général de l'Oise (2008-2011)
Directeur adjoint ETN/ OA au Conseil général de Loir-et-Cher (2011-2015)
Il était chef de projet énergie au conseil départemental du Nord depuis 2020.

60. Oise
Flore TOURELLE nommée cadre technique action sociale

Elle a été Assistante sociale au Conseil départemental de l'Oise (2003-2020).
Responsable insertion sociale à Adoma (Groupe CDC habitat) (2020-2022.
Elle était chargée d'animation du service public de l'insertion et de l'emploi au Conseil départemental de l'Oise depuis 2022.

67+68. Collectivité européenne d'Alsace
Clara DEL PIANO nommée déléguée au pilotage

Clara Del Piano est titulaire d'une licence et maîtrise d'histoire spécialité archives et d'un DESS histoire et métiers des archives à l'Université d'Angers.
Elle a été :
Archiviste itinérant en communes et syndicats intercommunaux (Départements de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) (2002-2005)
Archiviste en charge des relations avec les services déconcentrés de l'État (2005-2011) ; responsable de l'accueil et de la communication de la MDPH puis Maison de l'autonomie (2011-2015); responsable du pilotage administratif et financier de la Bibliothèque départementale (2015-2020) au Conseil départemental du Bas-Rhin.
Elle était chef de cabinet de la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2021.

69. Rhône
Rémi RIBEIRO nommé chargé de communication interne

Rémi Ribeiro est titulaire d'un Brevet de technicien supérieur Communication et d'un Bachelor E-communication à la Wesford Business School et d'un master Stratégie éditoriale et communication rédactionnelle à Sup de Pub. Il était :
Chargé de communication éditoriale / événementielle au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2021.

71. Saône-et-Loire
Adèle BENOIT nommée travailleuse sociale volante

Adèle Benoit est titulaire d'un diplôme d'État CESF Travail social. Elle a été :
Travailleur sociale dans les maisons de solidarité à Montceau (2021-2022) et au Creusot (2023)
Travailleur social mission prévention insertion médiation à la ville de Montceau (2023)
Elle était travailleur social au Conseil départemental de Saône-et-Loire depuis 2023.

76. Seine-Maritime
Eponine CHAPPET nommée assistante de service social

Eponine Chappet était apprentie assistante de service social au Conseil départemental de la Seine-Maritime depuis 2021.

76. Seine-Maritime
Laura BRIDAULT nommée adjointe à la chef du service accompagnement et suivi de l'offre médico-sociale

Laura Bridault est titulaire d'un master 2 services et politiques publics, droit public. Elle a été :
Responsable fiscaliste à la ville du Havre (2013-2017)
Responsable de la prospective financière et du contrôle de gestion à la Communauté d'agglomération de La Rochelle. (2017-2019)
Elle était responsable financement et contractualisation des SAAD au Conseil départemental de la Seine-Maritime depuis 2019.

79. Deux-Sèvres
Claude THOLLANCE nommé Conseiller technique au cabinet

Claude Thollance est titulaire d'un Deug de Sciences de l'éducation et d'un diplôme d'études pédagogies d'instituteur à Angers. Il a été :
Journaliste ; rédacteur (1989-1990) puis secrétaire de rédaction (1991-1994) à Centre Presse Groupe Hersant.
Chargé de communication au conseil général de la Vienne (1994-1996)
Chef de production média des départements 79 et 86 à Centre Presse (1996-19999)
Directeur adjoint de la communication au conseil général des Deux-Sèvres (1999-2002)
Chargé de mission au cabinet au conseil régional Poitou-Charentes (2002-2004)
Directeur de cabinet et de la communication à la mairie de Chauvigny (2004-2020)
Secrétaire Général du groupe des élus de la majorité au conseil départemental de la Charente.
Il était directeur de cabinet et de la communication à Loudéac communauté Bretagne centre depuis 2022

93. Seine-Saint-Denis
Marie ROUAT nommée Cheffe du service social départemental

Marie Rouat est titulaire d'un MOOC à Essec Business Scholl, d'un DESIEPS à la fondation INFA et d'un master 2 manager territorial management public à l'IAE de Lille. Elle a été :
Cheffe de service, directrice du centre social Louise Michel au CCAS de Neuilly-sur-Marne (2019-2021)
Elle était responsable de l('animation sociale des territoires à la DGA Solidarités du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2021.

95. Val d'Oise
Laure LETEIL nommée responsable territoriale

Laure Leteil est titulaire du diplôme d'état assistante de service social à l'ITS Pau. Elle a été :
Chef de service protection de l'enfance au Conseil départemental des Yvelines (2018-2023)
Elle était responsable d'équipe sociale au Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2022.

DÉPARTEMENTS DE FRANCE
Laurette LE DISCOT nommée Conseillère Enfance Famille

Laurette Le Discot a été :
Cadre ASE (2003-2006), responsable adjointe action sociale (2006-2007), responsable circonscription action sociale (2007-2011) au Conseil départemental de l'Oise
Inspectrice ASE au Conseil départemental de l'Oise (2012-2022)
Elle était directrice enfance jeunesse au Conseil départemental des Yvelines depuis 2022.

GIP FEP (FRANCE ENFANCE PROTEGÉE) ONPE (OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Gaëlle CASTREC nommée chargée d'études

Gaëlle Castrec est titulaire d'un diplôme d'État d'assistante de service social et d'un master 2 , intervention et développement social à l'Université de Bretagne occidentale. Elle était : Responsable de l'ODPE au Conseil départemental du Finistère depuis 2022

ASSEMBLEE NATIONALE
David VALENCE (RE Vosges) élu Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale

PRÉFECTURE
06. Alpes-Maritimes. Morgan BOUCHER est nommé chef du bureau de la sécurité et de l'ordre public.

60. Oise. Florian BAUDIN nommé Chef de bureau de l'immobilier et de la logistique.

76. Seine-Maritime. Anne DIJON nommée cheffe des moyens généraux.
Elle était directrice du parc zoologique de Clères au Conseil départemental de la Seine-Maritime.

Mayotte. Alexandre RUF nommé Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif. chez SGAR

MINISTÈRES
Ministère des Solidarités et des Familles. Jean-Pierre HERANVAL nommé conseiller relations avec les élus et les collectivités territoriales.

Jean-Pierre Heranval était directeur de cabinet au Conseil départemental de Seine-Maritime depuis 2021.

Actualités ressources humaines

Réforme de la fonction publique

Stanislas Guerini qui veut combattre « les blocages et les archaïsmes » a évoqué un projet reprenant les priorités pour la fonction publique : valorisation des agents (récompenser le mérite), fluidité (faciliter la mobilité) de leur carrière et accroissement de la formation continue (les compétences au cœur des parcours).

96 000 agents publics ont participé à la consultation sur les conditions de travail, lancée le 20 juin dernier par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques avec plus de 5 500 contributions partagées dans la boite à idée sur la transformation managériale, l'aménagement du temps de travail, l'égalité professionnelle, ou encore le logement.

L'objectif de Fonction Publique + : définir des plans d'action de façon déconcentrée dans chaque collectif de travail pour répondre aux besoins des équipes autour des six engagements du programme.

Les enseignements de cette consultation seront présentés cet automne.

Prime de pouvoir d'achat

Rappelons que les collectivités sont libres de l'instituer (délicat cependant pour une collectivité de la refuser !). Les syndicats pèsent pour une mise en place rapide, mais l'État n'a pas publié de décret sur ce sujet. Ce dernier est cependant prévu puisque le décret « portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale » sera présenté à la fin septembre.
Ce décret prévoit que pour être éligibles à la prime (de 300 à 800€), les agents devront avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros par mois hors GIPA et heures supplémentaires). Le versement de la prime concernera aussi les assistants maternels et assistants familiaux remplissant les conditions (notamment de revenu).

Cette prime pourra être versée en plusieurs fois et s'étaler donc sur 2024.
Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale devait examiner ce sujet le 20 septembre, mais l'ensemble des syndicats ont boycotté cette réunion.
Ils s'opposent aux conditions de versement de cette prime aux agents territoriaux.

Dans un communiqué commun, l'intersyndicale représentant les agents territoriaux au sein de l'instance de dialogue social (CGT – CFDT – FO – UNSA – FA-FPT – FSU) refuse de « devenir une simple chambre d'enregistrement de textes qui continuent à reléguer la FPT comme la dernière roue du carrosse ». Ils parlent d' « un leurre qui conduit les agents territoriaux à toujours plus de déception et de frustration ».
Comme indiqué plus haut les collectivités sont libres d'attribuer ou non cette prime contrairement à la fonction publique d'État et hospitalière et les collectivités pourront décider d'accorder des montants inférieurs à ceux fixés pour les autres fonctions publiques. Enfin ce versement pourra s'effectuer en plusieurs fois contrairement aux autres fonctions publiques où cette prime sera versée en octobre.
Les syndicats demandent « une véritable égalité entre tous les agents publics quel que soit le type de fonction publique dont ils dépendent », ce à quoi le ministère de la fonction publique répond en affirmant qu'il s'agit d'une liberté laissée aux collectivités, classique en matière d'octroi de primes.

14ème baromètre RH des collectivités locales

Par Randstad France

Confrontées à des difficultés de recrutement d'une ampleur inédite, les collectivités locales doivent améliorer l'accompagnement des carrières et redonner du sens à la notion de mission d'intérêt général.

- Près de 7 collectivités locales sur 10 (67 %) rencontrent des difficultés de recrutement
- Dans un marché du travail tendu, les collectivités pâtissent d'un manque d'attractivité lié à la méconnaissance des métiers et des opportunités de carrière proposées par la sphère territoriale
- Face à la pénurie de candidats, 89 % des collectivités pensent continuer à recourir au CDD et à recruter sur la base du savoir-être
- 3 collectivités sur 10 (27 %) jugent que la réforme des retraites pèse sur la motivation de leurs agents
- Servir l'intérêt général n'arrive qu'en 3e position dans la motivation des candidats (38 %), derrière la sécurité de l'emploi (40 %) et la qualité de vie au travail (53 %)
- Le niveau de charge mentale est jugé élevé pour toutes les catégories de personnel au sein des collectivités

La difficulté de recruter concerne aujourd'hui 67 % des collectivités locales, un record depuis la création du baromètre ! Le niveau élevé de l'inflation pèse également sur les collectivités dont la préoccupation première est la maîtrise de la masse salariale. 55 % d'entre elles sont ainsi contraintes de revoir la priorisation de leurs projets. Malgré tout, un tiers des collectivités (32 %) prévoient d'augmenter leurs effectifs dans les 12 mois. Conscientes des obstacles à surmonter, les collectivités agissent pour retrouver leur attractivité et préparer l'avenir.

"La fonction publique territoriale ne manque pas d'atouts à faire valoir : elle doit maintenant apprendre à le faire savoir ! Après quatre ans de réformes et deux ans de crise sanitaire, la raréfaction des compétences disponibles vient poser un vrai défi aux collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Face aux difficultés de recrutement, une seule question se pose : comment passer d'une logique de sélection à une logique de séduction ? Les collectivités se mettent en ordre de marche pour améliorer l'accompagnement des carrières et redonner du sens à la notion de mission d'intérêt général", résume Philippe Cortina, manager national Pôle public du groupe Randstad France.

Des difficultés de recrutement au plus haut

C'est un record dans l'histoire du baromètre Randstad : 67 % des collectivités déclarent rencontrer des difficultés de recrutement récurrentes contre 59 % l'an dernier !
Comment expliquer cette dégradation ? Dans un marché de l'emploi en tension, le rapport de force entre les employeurs et les candidats s'est inversé. Comme dans tous les secteurs d'activité, ces derniers ont également fait évoluer leurs exigences : ils sont à la recherche d'un meilleur équilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle et souhaitent exercer un travail qui a du sens.
Pourtant, interrogées sur la motivation des candidats à postuler, les collectivités placent le fait de servir l'intérêt général seulement en 3ème position (38 %), derrière la sécurité de l'emploi (40 %) et la qualité de vie au travail (50 %).
Dans ce contexte, les collectivités doivent développer leur marque employeur pour faire connaître l'environnement territorial, ses 250 métiers et les nombreuses possibilités d'évolution professionnelle proposées aux agents, comme le déploie Job Public.

Relever le défi de l'attractivité

Pour attirer les candidats, la rémunération reste un levier sûr, même si la maîtrise de la masse salariale est toujours en tête des priorités RH des collectivités locales.

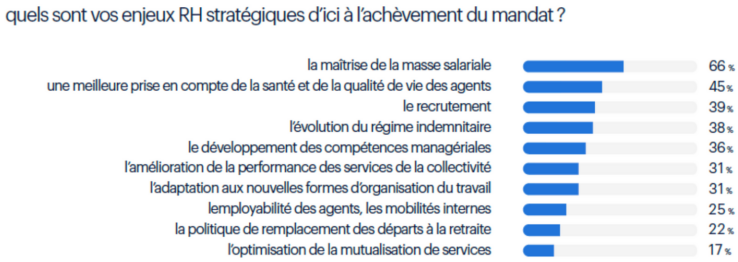

La prise en compte de la santé et de la qualité de vie des agents est également une préoccupation majeure (+9 points en un an).

Afin de répondre aux attentes des candidats, les collectivités déploient des mesures d'équilibre des temps de vie et proposent des aménagements des conditions d'exercice, comme du télétravail, des tiers-lieux ou du nomadisme.

Ces engagements au service du bien-être des agents sont d'autant plus indispensables que le niveau de charge mentale est jugé élevé au sein des collectivités et ce, pour toutes les catégories de personnel. Les cadres et les équipes dirigeantes sont les plus concernés, en particulier dans les EPCI (90 %).

Ce constat de fatigue mentale généralisée chez les agents devrait conduire les collectivités à mener régulièrement une étude sur les risques psychosociaux afin de s'en prémunir. Depuis 2020, seules 28 % des collectivités y ont déjà eu recours, majoritairement les grandes communes et les conseils départementaux et régionaux (51 %), suivis par les EPCI (42 %) et les communes moyennes (32 %). Les petites communes ne sont que 15 % à faire l'exercice.

Mieux anticiper l'évolution des carrières

Une fois les candidats attirés et recrutés, encore faut-il leur donner envie de rester.

Sans surprise, c'est là encore la rémunération qui arrive en haut du classement des outils les plus efficaces. Les petites et moyennes communes utilisent beaucoup ce levier (respectivement à 47 % et 43 %) mais également celui de la formation (44 % et 38 %). Les conseils départementaux et régionaux, privilégient le coaching (41 %) et le bilan de compétences (35 %). Plus que les autres, les petites communes sont attentives à développer le sentiment d'appartenance (16 % vs 11 % en moyenne).

En raison de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, 93 % des collectivités locales anticipent une incidence plus forte de la pénibilité au travail sur l'absentéisme et elles sont 79 % à envisager un renforcement des mesures d'accompagnement des secondes parties de carrière. Par ailleurs, 3 collectivités sur 10 (27 %) jugent que la réforme des retraites pèse sur la motivation de leurs agents.

Dans ce contexte, déployer des actions pour assurer l'employabilité durable se révèle indispensable. Plus de la moitié des collectivités ont déjà engagé une démarche de prévention des risques (78 % des grandes communes), adaptent les postes de travail (68 % des EPCI) et proposent un plan de formation à leurs agents (65 % des grandes communes).

Faire preuve d'adaptabilité dans le recrutement des agents

Les mesures mises en place pour attirer et fidéliser les agents devraient progressivement porter leurs fruits. Mais en attendant, le service public doit pouvoir poursuivre ses missions.

les principaux freins rencontrés dans les processus de recrutement.

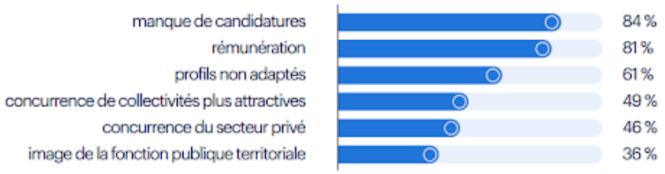

Les collectivités font ainsi preuve de souplesse en recrutant davantage sur le savoir-être (intelligence relationnelle, bonne communication, autonomie, esprit d'équipe, etc.) à défaut du savoir-faire. Les compétences techniques pouvant, elles, être acquises une fois en poste.

Les collectivités s'appuient également massivement sur les contrats courts. Sur les 24 derniers mois, 99 % d'entre elles ont proposé des CDD à leurs agents. Dans les 12 mois qui viennent 89 % des collectivités pensent continuer à recourir au CDD, mais également à l'arrêté de non-titulaire non-permanent (34 %) et au contrat d'apprentissage (34 %). D'une manière générale, 70 % des collectivités locales pensent avoir davantage recours à des emplois non titulaires dans l'année qui vient : un chiffre en hausse constante depuis 2020, qui suit logiquement la courbe des difficultés de recrutement.

Méthodologie :
Enquête administrée en ligne par La Gazette des Communes entre le 30 mai et le 23 juin 2023 auprès d'un fichier qualifié de responsables de collectivités (élus, postes de direction générale et d'adjoints, directions des ressources humaines, secrétaires généraux et secrétaires de mairie).
639 réponses exploitées : 132 petites communes (moins de 5 000 habitants), 226 communes moyennes (de 5 001 à 50 000 habitants), 37 grandes communes (plus de 50 001 habitants), 185 intercommunalités, 89 conseils départementaux et régionaux.

À noter : le présent communiqué ne présente qu'une partie des résultats du 14e baromètre RH des collectivités locales. Celui-ci est disponible en intégralité auprès du service presse du groupe Randstad France.

L'attractivité touristique à l'ère du septième art : une dialectique entre cinéma et territorialité

Dans sa quête perpétuelle d'esthétisation du réel, le cinéma fonctionne comme une lorgnette à travers laquelle des territoires sont perçus, jugés et, éventuellement, élus comme destinations touristiques.

Les impacts des films et des séries ont fait l'objet d'attention toute particulière chez les chercheurs en Science de Gestion, et plus particulièrement en Tourisme où le cinéma entretient un lien étroit avec cette discipline, conceptualisé sous le nom de « film-induced tourism » (Beeton, 2016*), « ciné-tourisme » en français (Grenier, 2011**).

En effet, les conséquences de la mise en lumière cinématographique d'un territoire sont nombreuses et très souvent positives : l'impact économique est souvent immédiat et substantiel (hébergement, restauration, locations de biens, de services, monétisation de l'espace public), la notoriété et l'image du territoire peuvent-être grandement valorisées par les œuvres post-diffusion, tout comme l'attractivité touristique, bien que plus difficilement quantifiable. Prenons l'exemple de la Nouvelle-Zélande et « Le Seigneur des Anneaux »/« Le Hobbit » : grâce à la position proactive du pays, cette trilogie puis son préquel ont généré une hausse du tourisme entre 2000 et 2017, le nombre de touristes internationaux est passé de 1,78 million à 3,73 millions.

Bien évidemment, les succès ne sont pas systématiques et les feux de projecteurs ne sont pas dénués de conséquences négatives.

Nombreux sont les films à dépeindre une image faussée ou négative de la ville dans laquelle le film se tourne (ou dans lequel il est censé se tourner si le placement du territoire est travesti), comme le film « Bac Nord » et ses images dépréciatives de la ville de Marseille. Néanmoins l'effet inverse, c'est-à-dire des images trop envoûtantes, et une maîtrise limitée des pouvoirs publics peuvent entraîner des conséquences négatives, liées au surtourisme. Alors que la série Netflix « Lupin » (Omar Sy) a boosté le tourisme à Etretat, certains habitants dénoncent les ravages sur leur environnement (jusqu'à 15 000 touristes par jour pour ce village de moins de 1 500 habitants), où l'authenticité naturelle est sacrifiée au profit des marées de touristes en quête de quelques clichés des célèbres falaises. L'augmentation rapide des flux touristiques peut entraîner une série d'externalités négatives : dégradation des sites naturels, inflation des prix de l'immobilier et des commodités, perturbation de la vie locale. Le risque de réduire la richesse culturelle et identitaire d'un territoire à quelques images stéréotypées, participant ainsi à appréhender le territoire et sa population via des préjugés (les différences territoriales en terme de goûts cinématographiques), ne saurait par ailleurs être écarté.

La symbiose cinématographique-territoriale

Pour les territoires, l'opportunité réside dans la capacité à engager une symbiose entre l'industrie cinématographique et la territorialité. L'enjeu n'est pas uniquement et simplement d'offrir des décors pittoresques, mais de réunir les conditions propices au bon déroulement des tournages, et créer une véritable mise en scène de l'identité locale qui puisse attirer à la fois les réalisateurs et – éventuellement – des futurs touristes.
Bien qu'au premier abord le pouvoir des collectivités territoriales semble limité dans le choix des productions, leur rôle est pourtant décisif. C'est d'ailleurs l'objectif de la thèse de doctorat de Manon Châtel, portant sur « *L'attractivité des territoires au travers des productions cinématographies* », qui interroge les rôles et les pratiques des Commissions du Film dans l'attractivité du territoire sur lequel elles sont implantées.

Attirer, faire venir et faire rester les productions est un enjeu pour bon nombre de villes, mais l'interaction entre cinéma et territoire est une lame à double tranchant dont la gestion requiert une stratégie éclairée et multidimensionnelle. Il est important de garder à l'esprit que si le secteur public à ses contraintes, le monde de l'industrie cinématographique à les siennes également : les délais d'autorisation, les subventions publiques, les espaces de stockages, les personnes ressources, etc. sont des points essentiels et trop souvent oubliés des managers territoriaux. L'interface entre cinéma et territorialité est une dialectique complexe qui, si elle est maniée avec art et sensibilité, peut ouvrir de nouveaux horizons pour les territoires en quête de différenciation et de notoriété. Pour les élus et managers territoriaux, il s'agit donc moins de séduire l'objectif des caméras que de comprendre comment le cinéma peut être un levier d'attractivité pour leur territoire. Les départements ont leur carte à jouer dans cette symbiose, créatrice de valeur économique, sociale, et culturelle !

CHAIRE ATTRACTIVITÉ ET NOUVEAU MARKETING TERRITORIAL
IMPGT Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale
Aix-Marseille Université

Références :
*Beeton, S. (2016). Film-Induced Tourism. Bristol, Blue Ridge Summit: Channel View Publications.
**Grenier, A. A. (2011). « Ciné-tourisme: Du concept au fan, au coeur de l'expérience. » Téoros, 30(1), 79-89.

Pour un marketing territorial plus « intérieur »

Beaucoup de questions sur les territoires circulent sur les réseaux sociaux.
Et la plupart de leurs auteurs sont souvent des locaux ! Mon étonnement, c'est qu'ils se tournent d'abord, pour obtenir des réponses, vers les habitants plutôt que vers les acteurs publics. Mais les habitants n'ont pas toujours les bonnes informations.
Et si on tentait de les rendre plus efficaces ?

Autant l'avouer, j'aime jeter un œil sur les publications de pages, principalement sur Facebook, dédiées à une ville, un département, etc.
Elles sont indépendantes a priori de toutes initiatives publiques et sont reconnaissables à leur nom qui varie entre « Vivre à ... », « Bouger (ou « Sortir ») à ... », « Les bons plans de ... », etc.
Très communautaires, elles publient nombre d'infos et d'idées. Elles sont également l'endroit où assez régulièrement des questions sont posées. C'est là que cela devient intéressant et que le rapport avec le marketing territorial va se nouer.
D'abord, il y a des questions qui trouveraient, normalement, des réponses sur les sites internet des collectivités, car elles concernent leurs activités : formalités administratives, horaires d'équipements, recherche de loisirs ou d'associations, dates d'un évènement, transport en commun, collecte des déchets, etc ...
Ensuite, il y a des questions, et souvent nombreuses, dont les auteurs trouveraient leur salut sur les sites des offices de tourisme : hôtels ou restaurants (avec critères spécifiques), gîtes ou chambres d'hôtes, locations de salles, endroits où pique-niquer, occupations des enfants, activités du week-end, expo à voir, où promener son chien, etc ...

Il y a enfin des questions que tout bon responsable d'attractivité ne devrait absolument pas laisser passer, notamment lorsqu'elles commencent par « Venant d'arriver à ... », ou « Notre famille arrive à ... dans quelques semaines », voire « Pensant nous installer à ... ».

Bien sûr, on sait que les réseaux sociaux étant entrés quasiment dans le quotidien de tout le monde, c'est devenu un automatisme de poser une question à la cantonade numérique plutôt que d'effectuer soi-même, et même si cela ne dure que quelques minutes, une recherche sur Google (ou autre moteur). **Mais ce qui est frappant, c'est l'absence du réflexe de poser la question à celles et ceux qui ont pourtant la réponse : les institutions publiques ou les offices de tourisme**.

Concernant les institutions publiques, on pourrait se demander si les habitants n'ont pas plus confiance dans leurs semblables que dans les sites officiels. On pourrait aussi s'attarder sur l'ergonomie de ces sites et de l'absence, quasi générale, de moteurs de recherche intégrés vraiment performants. Mais ce n'est pas le but de ce billet.

Côté offices de tourisme, doit-on y voir le fait que, pour la plupart des personnes du territoire, leur but serait uniquement de prendre en charge des visiteurs de passage, et non les habitants eux-mêmes ? Pourtant, si je ne m'abuse, et notamment depuis 2020, le développement du marché touristique « intérieur » a concerné nombre de territoires, de même que l'incitation à redécouvrir le patrimoine local.

De mon côté, j'ai arrêté de compter le nombre de fois où je répondais à des questions, comme n'importe quel quidam, en renvoyant systématiquement sur la page de l'office de tourisme où se trouvait la réponse. Idem pour les questions de dates. Pourtant, les agendas en ligne des offices sont souvent les plus complets et les mieux renseignés de tous ceux qui existent sur le net. Mais visiblement les habitants ne le savent pas.

Quant aux questions qui relèveraient des acteurs de l'attractivité, et notamment si des services d'accueil, voire de « conciergeries territoriales », existent, on peut en déduire qu'ils ne sont apparemment ni assez visibles, ni assez connus des habitants eux-mêmes.

N'y-a-t-il donc pas, ici, de beaux projets à mener, en mutualisant sites ou pages, informations et agendas, comme la visibilité des services proposés, histoire que chacun ne fassent pas, de manière cloisonnée, isolée et incomplète, la même chose ?

Mais il n'est pas question de tenter de supplanter ces pages par d'autres venant des institutions publiques. Il serait en revanche bienvenu que des initiatives soient prises pour que les habitants puissent devenir, en ayant connaissance de toutes les bonnes sources, des relais actifs, des sources d'informations et de recommandations sur le territoire. En somme des « influenceurs » locaux fiables car renseignés.

Je l'ai souvent dit, le marketing territorial est un sport collectif. **Et dans ce collectif, les habitants ont à l'évidence un rôle à jouer, au moins aussi important que les communications officielles, pour mieux connaître et faire connaître leur territoire et devenir les ambassadeurs les plus pertinents**.

Illustration : Jacek Dylag - Unsplash

Actualités Environnement

Présentation du futur Plan Loup : communiqué cosigné par six Départements alpins en réaction à ces annonces.

Suite à la mobilisation des filières pastorales et des élus des principaux territoires concernés, au premier rang desquels se situe le massif alpin qui concentre plus de 80 % des attaques de loups, la présentation des grandes orientations du futur Plan Loup nous conduit à exprimer un certain nombre de remarques et recommandations à l'adresse du gouvernement.

Si cette présentation contient un certain nombre d'avancées bienvenues, utiles et conformes aux propositions que nous avions défendues dans notre tribune commune du 1er août dernier, ces orientations devront être complétées avant finalisation du document applicable pour répondre efficacement et sans tarder à la réalité de la pression désastreuse subie par les filières pastorales.

I- Les principales annonces à saluer:
• la réforme du comptage des loups pour « restaurer la confiance »;
• la création d'un statut du chien de troupeau pour mieux protéger juridiquement leurs propriétaires ;
• l'assouplissement des procédures de tir à déclencher à titre préventif;
• l'accélération et la simplification des procédures d'indemnisation en intégrant les pertes indirectes.

II– les mesures à compléter et à accélérer:
La démarche de gestion de ce dossier souffre encore de grandes imprécisions et insuffisances concernant le calendrier de mise en œuvre des mesures de régulation renforcée;
• la mesure consistant à engager la procédure de révision du statut d'hyper-protection de l'espèce canis lupus, décisive pour la résolution de cette crise, doit faire l'objet d'un traitement en urgence et prioritaire à l'échelle européenne, puis nationale;
• le taux de prélèvement doit être significativement augmenté (et non pas de 1 ou 2 %) dès la mise en œuvre du nouveau Plan Loup, sans attendre la révision évoquée ci-dessus et en application du principe de « flexibilité » cher au ministre Fesneau.
Il n'est pas envisageable ni acceptable de faire attendre les éleveurs encore deux ou trois années supplémentaires pour organiser une régulation efficace de la population lupine indispensable à la préservation du pastoralisme !
Les présidents des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes Maritimes, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie.

41. Loir-et-Cher

Le Département et la Chambre d'agriculture s'allient en faveur de l'alimentation de demain

Le conseil départemental a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 afin de définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques.

La chambre d'agriculture, quant à elle, porte un projet stratégique agricole pour 2025 élaboré à partir des travaux des élus et du Projet Agricole Départemental (PAD) 1 travaillé avec les organisations professionnelles agricoles.

Dans l'Agenda 2030 du conseil départemental, l'agriculture, la forêt, les exploitants agricoles et forestiers sont directement impliqués dans une trentaine des 132 actions identifiées.

Pour aller plus loin et confirmer cette place importante de l'agriculture et de la forêt sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux enjeux de demain, d'accompagner les exploitations agricoles et forestières dans la conduite de leur propre transition, le conseil départemental et la chambre d'agriculture ont décidé de mener d'ici la fin de l'année 2023 un travail conjoint pour définir un plan d'actions concret sur ces domaines : l'Agenda 41 – Agri 2030.

Ainsi, un groupe de travail composé d'élus des deux entités se réunira dès septembre pour écrire ce programme d'actions commun, décliné en trois grands axes : l'attractivité, la transition des systèmes et l'énergie.

88. Vosges

Réaction du Département à la route des Crêtes en zéro voiture

La route des Crêtes est très fréquentée par de nombreux touristes automobilistes et motards en saison touristique avec l'inévitables conséquences écologiques.

Le vice-président du conseil régional Grand Est, Thibaud Philipps a présenté cela comme un objectif à atteindre... Le président du conseil départemental, François Vannson, dénonce une annonce « brutale », « sans concertation » et il est suivi par de nombreux acteurs économiques et élus du secteur et il rappelle qu'il s'agit d'une route départementale, se dit prêt à étudier des formules plus respectueuses de l'environnement mais demande que l'on intègre dans cette réflexion les aspects économique et touristiques.

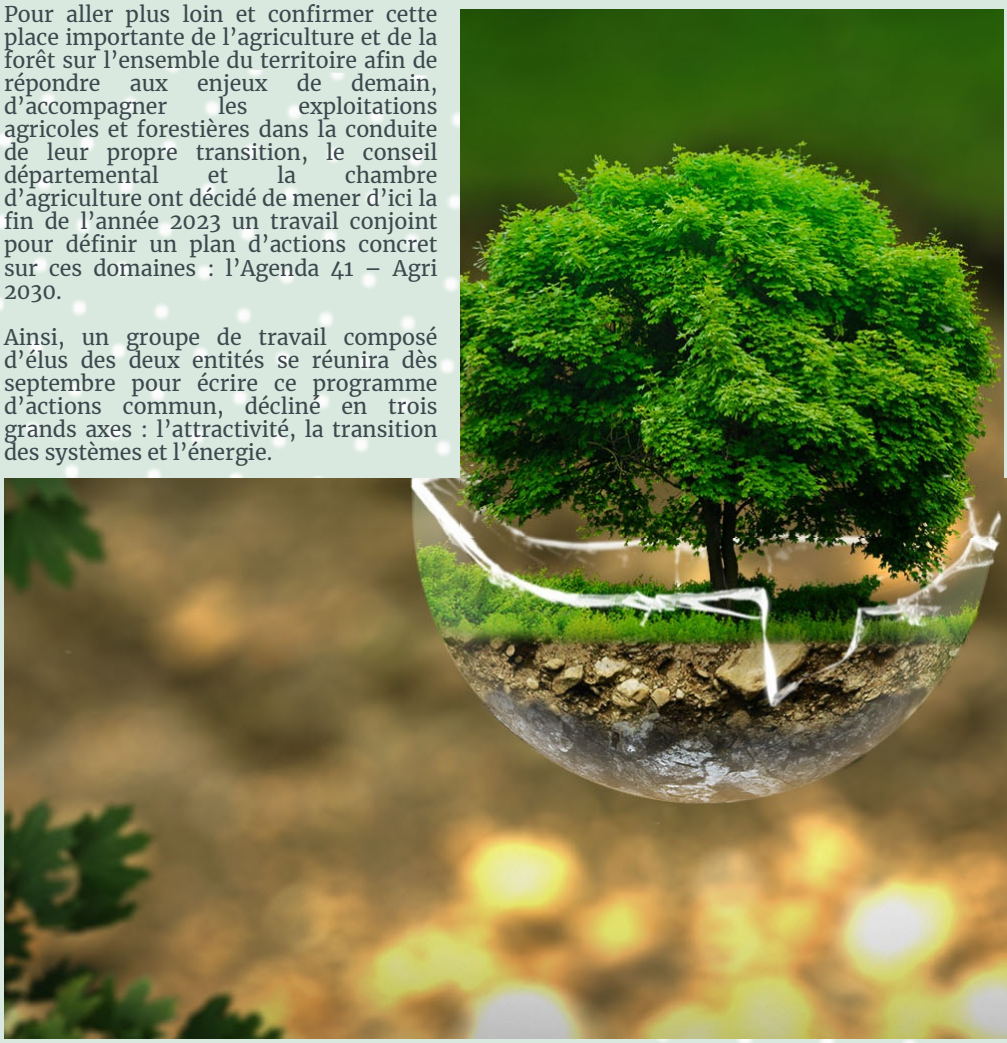

Actualités Collèges, Jeunesse

02. Aisne

Expérimentation au collège

Engagés depuis plusieurs années déjà dans une démarche de développement durable, les équipes et les élèves du collège départemental Jean Racine (Château-Thierry) poursuivent les expérimentations.

« Nous sommes déjà équipés de composteurs rotatifs, de tables de tri et de salades bars, qui permettent de réduire sensiblement le gaspillage alimentaire et la production de déchets » explique Marie-Ange Torres-Brutus, principale du collège.

3e du dernier challenge « Zéro Gaspi », le collège teste un déshydrateur.

L'appareil permet de traiter 60 kg de déchets alimentaires, viandes et poissons compris, par cycle de 8 h. Le déshydrateur est rempli des biodéchets produits par la restauration collective.

Déshydratés et réduits en poudre, ils ne représentent alors plus que 20 % de leur poids initial. Sous la forme d'une poudre brune, le produit fini peut ensuite être composté ou collecté.

« Si les résultats de cette expérimentation s'avèrent positifs, nous verrons s'il est possible d'étendre cette solution à l'ensemble des collèges axonais » précise le président du Conseil départemental, Nicolas Fricoteaux.

07. Ardèche

Port de l'uniforme : le département candidat pour le tester dans plusieurs collèges

Le président du conseil départemental de l'Ardèche Olivier Amrane propose de le tester dans trois à cinq collèges (publics et privés) volontaires.
Le Département financerait les tenues.

Pour lui « Cela permet de gommer les différences sociales, éviter des moqueries. »

D'autres départements ont aussi fait savoir qu'ils étaient intéressés : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône ou le Territoire de Belfort.

08. Ardennes

Kit de bienvenue pour les élèves de 6e

Les 2 996 élèves des établissements publics et privés du territoire bénéficient d'un sac contenant un chéquier-culture d'une valeur de 40 €, une clé USB grande capacité (16 Go), ainsi que de la documentation sur les actions du Conseil départemental pour les collégiens.

Le chéquier culture concerne les librairies, musées, théâtres, cinémas, mais également les structures de pratiques artistiques comme les écoles de musique, de danse ou encore de théâtre...

Il est composé de 4 chèques de 5 € et de 2 chèques de 10 €.

21. Côte d'Or

29 nouveaux apprentis

Ils effectuent leur formation en alternance au sein de la collectivité pour l'année 2023-2024, portant à 41 le nombre d'apprentis affectés dans les services départementaux, un chiffre en hausse qui atteste de l'engouement de cette voie d'enseignement pour les apprentis d'une part et pour l'employeur d'autre part. Ou l'illustration d'un partenariat gagnant-gagnant puisque près de 400 jeunes ont suivi un apprentissage au Département

26. Drôme

Nouveau collège départemental de l'Hermitage (Mercurol-Veaunes)

Il a accueilli ses premiers élèves.
750 élèves dans cet établissement flambant neuf.

Le Département a investi 34 M€ pour construire ce nouveau collège.

Pour faire connaître cet établissement à la population et aux familles des élèves, toutes les personnes résidant sur le territoire de la carte scolaire du collège étaient conviées à l'inauguration. Parents d'élèves, grands-parents mais aussi de nombreux habitants intéressés étaient donc présents.

Etablissement, exemplaire tant au niveau environnemental (chauffage par géothermie, 500 m2 de panneaux photovoltaïque et une isolation renforcée), que pour l'équipement pédagogique (écran tactile et tableau classique dans toutes les classes, salles modulables favorables au travail de groupe...). Un gymnase de 2 500 m2 et un plateau sportif ont été également construits à côté du collège.

26. Drôme

Le Département a mis à l'honneur les Drômois récompensés aux concours des meilleurs ouvriers et meilleurs apprentis de France 2023

Cette cérémonie met à l'honneur les lauréats 2023 de ces concours et leurs établissements de formation.
Les quatre meilleurs ouvriers de France drômois ont reçu la médaille du Département. Les quatre lauréats et les huit meilleurs apprentis ont également reçu un panier cadeau.

34. Hérault

Journée logement :« Trouver mon premier appart' »

Le Département de l'Hérault en partenariat avec l'association CRIJ/Info Jeunes Occitanie a organisé la 11e édition de la Journée Logement « trouver mon premier appart' ».

L'objectif est d'informer les 16 - 30 ans en leur proposant des ateliers sur les opportunités de logements et les aides disponibles.

C'est l'occasion pour les jeunes d'être accompagnés par de nombreux professionnels du secteur, partenaires de cette journée : Habitat Jeunes, la CAF de l'Hérault, ADIL 34, ADOMA, ACM Habitat, Action Logement, CRIJ/Info Jeunes Occitanie.

34. Hérault

Recrutement de volontaires en service civique

Le Département recrute 30 jeunes volontaires en service civique sur de nombreuses missions au sein des différentes directions de la collectivité. Au choix, selon ses envies, chacun peut postuler en ligne sur une ou plusieurs missions.
Les jeunes pourront ensuite tenter leur chance sur plusieurs offres lors des entretiens de recrutement !

Médiation culturelle, sensibilisation à l'environnement, communication, accompagnement sur le volet numérique, solidarité... Jusqu'à 30 postes sont proposés à des jeunes entre 18 et 25 ans dans le cadre du nouveau programme d'accueil de services civiques pour l'année 2023-2024.

Nouveauté : les jeunes peuvent postuler en ligne sur différentes offres pour multiplier leurs chances.
Lors des journées de recrutement, ils rencontreront les tuteurs selon les thématiques choisies !

Durant 8 mois, du 23 octobre 2023 au 22 juin 2024, les volontaires recrutés pourront découvrir la diversité des actions du Département, et contribuer à ses côtés au dynamisme du territoire. Dans le cadre de son volontariat, le jeune percevra une indemnité de 609,96 € pour 24 heures par semaine.

36. Indre

Valorisation des biodéchets dans les restaurants scolaires

13 collèges de l'Indre inscrits dans la démarche de valorisation engagée par le Département de l'Indre. Chaque semaine, la société Agridec, située à Heugnes, collecte les biodéchets et assure leur valorisation en agriculture voire en unité de méthanisation à terme. Un cercle vertueux !

38. Isère

Plus de 50 % de produits locaux ou bio dans la restauration des collèges !

Déjà 54 % des achats sont d'origine locale ou bio dans les 8 cuisines mutualisées du Département, pour servir à nos collégiens une alimentation toujours plus saine, plus fraiche, de saison, soutenant l'agriculture locale et les circuits courts. Ces cuisines produisent 66 % des repas des collégiens isérois et desservent 68 des 97 collèges publics du département.

Depuis 2015, le Département est donc passé de 25 à 43 % de produits locaux et de 18 % à 38 % de produits bio (70 % des produits bio sont locaux) au niveau de ses achats. S'agissant du pain, l'objectif est déjà atteint : 100 % du pain servi dans les cantines par les CMC est local !

Concernant les 22 collèges qui ont des cuisine autonomes (les collèges qui ne sont pas desservis par les cuisines mutualisées ont des cuisines autonomes), dès cette rentrée, tous sont dotées d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire leur permettant de suivre le taux d'utilisation de produits locaux ou bio.

Et un plan d'actions ambitieux, avec notamment l'accès à une plateforme d'achats, est également mis en place, en concertation avec ces établissements.

La rentrée 2023 est également marquée par le maintien de la tarification unique de 2 € pour tous les élèves, dans tous les collèges publics isérois, et ce malgré l'inflation, sans aucune baisse de qualité ou de quantité.

Pour appliquer ce tarif attractif, le Département prend à sa charge 73 % du coût du repas qui est estimé à 7,48 €. En 2023, le Département consacrera environ 9 M€ pour maintenir cette tarification à 2 €, étant donné l'inflation et l'augmentation des demi-pensionnaires attirés par cette mesure.

41. Loir-et-Cher

Expérimentation d'un « cartable numérique »

Le conseil départemental a décidé de lancer une expérimentation de tablettes pour remplacer les manuels papier par des manuels numériques afin d'alléger le poids du cartable et d'offrir de nouveaux outils pédagogiques.

Selon les recommandations du ministère de l'Éducation nationale, le poids du cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids de l'enfant.

Or, il est souvent bien plus lourd, en particulier chez les élèves de 6e et de 5e . Jusqu'à 50 % des 8 – 12 ans présentent ou présenteront en effet durant leur scolarité des douleurs vertébrales.

Le Département restera propriétaire du matériel – une tablette Android de marque Samsung, munie d'une coque avec clavier, se connectant au wifi – dont les élèves et enseignants des classes retenues seront dotés à partir de la rentrée. Outil exclusivement à vocation pédagogique, ces tablettes seront équipées de la solution iDruide qui permet :

- d'administrer les tablettes à distance, notamment pour le téléchargement des seules applications nécessaires dans un cadre scolaire (le téléchargement de jeux ne sera pas possible).
- de gérer la classe par les enseignants (possibilité de couper les tablettes pour ramener le calme, par exemple) ;
- de filtrer l'accès à Internet, même à domicile, afin de ne donner accès qu'aux sites autorisés par l'Éducation Nationale ;
- d'appliquer des plages horaires d'utilisation.

Le coût de l'expérimentation, intégralement pris en charge par le Département, est estimé, à environ 170 000 euros pour trois collèges.

44. Loire-Atlantique

Revenu jeunes en Loire-Atlantique

Alors que la tranche d'âge des 18-24 ans est la plus touchée par la pauvreté, que les associations de solidarité tirent la sonnette d'alarme, que les associations d'étudiants s'inquiètent de l'explosion du coût de la rentrée... il n'existe pas de solutions du côté des dispositifs nationaux pour répondre à des situations d'urgence sociale.

Le Revenu jeunes en Loire-Atlantique a pour ambition de pallier ce manque, d'éviter les ruptures de parcours et de lutter contre la pauvreté des jeunes. Comment ? En proposant un dispositif souple, modulable et complémentaire aux aides existantes.

Il s'agit à la fois d'une aide financière pour permettre aux jeunes en difficulté de faire face à leurs besoins et d'un accompagnement sur-mesure pour leur redonner confiance et lever les blocages dans leur parcours.

Un an après son lancement, cette nouvelle aide sociale a été décisive dans la vie de nombreux jeunes : une passerelle vers le droit commun, un accélérateur vers l'insertion, une épaule pour reprendre confiance en soi... Le Revenu jeunes touche chaque mois de plus en plus de jeunes, et sait s'adapter aux réalités des situations.

45. Loiret

4e budget participatif destiné au bien-être des collégiens

Développement de la biodiversité, installation de bornes de gonflage au sein du garage à vélos, etc., 100 000 € sont de nouveau consacrés pour développer des projets et améliorer leur bien-être au sein de leur établissement.

Du 22 janvier au 3 avril 2024, les projets seront analysés afin d'évaluer leur faisabilité. Différents critères entrent en compte : visée collective, respect des thématiques, dépenses d'investissement.

Le jury composé d'élus et d'acteurs de la jeunesse validera la sélection qui sera mise au vote des Loirétains en mai 2024.

45. Loiret

Parcours citoyen du 23 au 27 octobre 2023

Du 23 au 27 octobre à Pierrefitte-ès-Bois, durant les vacances de la Toussaint, le Département du Loiret organise pour la 2e fois un parcours citoyen dédié au travail de mémoire de la seconde guerre mondiale, à destination des collégiens.

Ce séjour d'une semaine propose à 100 collégiens du Loiret de vivre une expérience enrichissante grâce à différents ateliers et visites pédagogiques, essentiellement dans le Loiret.

Au programme, découverte du musée du Cercil, de l'ancienne gare de Pithiviers et du carrefour des résistants de Lorris, traversée du village de Maillé, en Indre-et-Loire, rencontre avec le Président de la Fondation de la France Libre et activités ludiques (courses d'orientation, jeux de piste...).

47. Lot-et-Garonne

Une action pour le pouvoir d'achat des familles

Baissé le prix du repas depuis deux rentrées scolaires pour ne pas dépasser 2 euros tout en maintenant la qualité des produits grâce au programme « Du 47 dans nos assiettes » ;

Généralisation des distributeurs de protections périodiques gratuites qu'un nombre significatif de jeunes filles n'ont pas les moyens de se payer ;

Développement de la filière de reconditionnement d'ordinateurs qui sont revendus à prix solidaire aux familles modestes ;

Chèque asso, véritable coup de pouce pour les activités extra-scolaires, avec de nouvelles modalités prévues en novembre prochain.

52. Haute-Marne

Les « Jeudis haut-marnais »

Afin que les collégiens aient accès aux produits haut-marnais de manière régulière et de renforcer la filière locale via l'utilisation par les collèges de la plate-forme Agrilocal52, le Conseil départemental de la Haute-Marne propose, dès cette rentrée de septembre et chaque semaine, l'opération « Jeudi haut-marnais ».
Cette opération devrait mécaniquement augmenter le recours aux produits haut-marnais pour l'année 2023-2024, de plus de 50 %.
L'animateur Agrilocal proposera, au moins six semaines à l'avance, les produits sur la période par les producteurs haut-marnais.
Selon la saison, la conseillère restauration, communiquera aux chefs de cuisine ces denrées disponibles afin que ces derniers élaborent un menu haut-marnais pour chacun des jeudis de la période tout en répondant à l'obligation d'équilibre alimentaire sur 20 repas.

Pour inciter les chefs de cuisine et gestionnaires à adhérer à ce projet, le Département propose de compenser le surcoût potentiel de ce repas haut-marnais hebdomadaire du jeudi en versant une subvention trimestrielle de 0,25 € par convives et par « Jeudi haut-marnais ».

Le Département de la Haute-Marne dispose de 23 collèges, dont 20 avec leur propre service de restauration.
Cela représente plus de 5 000 repas quotidiens en période scolaire sur 144 jours d'ouverture (soit environ 720 000 repas annuels).

Tous les collèges sont inscrits sur la plateforme Agrilocal52. Certains d'entre eux se sont fortement investis dans les achats de denrées alimentaires en circuits courts et ont une activité régulière avec les producteurs locaux.

Le coût d'un repas pour un collégien haut-marnais s'élève à 2,90 € pour 4 jours de service, ou à 2,65 € pour 5 jours.

53. Mayenne

Futur établissement d'enseignement supérieur UCO

Le projet du nouveau bâtiment d'enseignement supérieur entièrement dédié à l'UCO se précise et permettra d'accueillir jusqu'à 600 étudiants sur le campus universitaire Laval- Changé.

La localisation du bâtiment dans la technopole permettra de créer une université en lien avec l'ensemble des acteurs du site.
Ce projet s'inscrit dans l'objectif commun et partagé d'atteindre 10 000 étudiants en Mayenne à horizon 2030.

Le Conseil départemental de la Mayenne est en charge de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment, par délégation de Laval Agglomération.

La dimension environnementale sera bien prise en compte dans ce bâtiment économe et sobre. Une maitrise des enjeux climatiques sera mise en place grâce à sa sobriété et l'épaisseur de sa façade, ce qui protègera l'intérieur de surchauffe estivale ainsi que du vent.

400m2 de panneaux photovoltaïques seront posés en toiture, ce qui devraient produire environ 85 000 kWh par an soit 60 % des consommations du bâtiment.

Le plan de financement sera partagé entre les différents partenaires. Le Département prendra en charge 25% (2,5M€), Laval agglomération 25% (2,5M€) et la Région 20% (2M€). Le reliquat, soit 30%, supporté par Laval Agglomération sera répercuté sur le futur locataire, en l'occurrence l'UCO, sous couvert d'un bail emphytéotique à conclure.

Le calendrier prévoit une mise en service du bâtiment pour la rentrée 2026.

76. Seine-Maritime

Dotation de tablettes numériques individuelles aux élèves de 6e

Depuis la rentrée de septembre 2022, à l'occasion de leur entrée au collège, l'ensemble des élèves de 6e des collèges publics est doté d'une tablette numérique.
La tablette reste la propriété du Département de la Seine-Maritime et devra être restituée en fin de 3e ou en cas de départ du département.

Cet outil, dont l'intérêt pédagogique a été confirmé par l'Éducation nationale, permet aux élèves de développer de nouvelles compétences et leur créativité.

Il permet d'apprendre différemment grâce, notamment, aux usages des applications interactives.

En classe, la tablette peut être utilisée via des applications pédagogiques dédiées avec l'accompagnement des enseignants.

18 500 tablettes numériques individuelles ont été distribuées, entre septembre et octobre 2022 aux élèves de 6e et aux enseignants des 109 établissements publics du département.

13 500 nouvelles ont été distribuées aux élèves entrant en 6ebà la rentrée de septembre 2023. Au total, sur 4 ans, ce sont près de 52 000 collégiens qui seront équipés, pour un coût global de 40 M€.

81. Tarn

Des chéquiers collégiens pour tous les jeunes Tarnais scolarisés en IME

Tous les jeunes Tarnais de 11 à 15 ans, scolarisés en collèges et en établissements médico-sociaux, bénéficient du chéquier collégien.

Ce dispositif, unique en Occitanie, est distribué à la rentrée à tous les élèves (de la 6e à la 3e).

Il comprend 14 chèques pour un montant de 220 € de réductions utilisables pour l'adhésion à une activité sportive ou culturelle, pour financer un séjour de vacances, offrir une entrée ou une réduction dans des équipements sportifs et de loisirs, visiter des musées ou des sites touristiques, participer à des spectacles ou bien encore financer l'achat de livres et compléter l'achat des fournitures scolaires.

86. Vienne

Collège Henri IV

Situé dans le cœur historique de la ville de Poitiers, le collège Henri IV est un établissement emblématique du département, qui fait l'objet d'importants travaux de restructuration afin de restaurer et préserver cet édifice datant du XIXe siècle au sein du patrimoine de la Vienne.

Pour réaliser ces travaux, il a été décidé en 2017 de réviser l'ensemble de la sectorisation des collèges du département pour éviter une pression trop forte sur les effectifs des collèges de
Pour réaliser ces travaux, il a été décidé en 2017 de réviser l'ensemble de la sectorisation des collèges du département pour éviter une pression trop forte sur les effectifs des collèges de Poitiers et de construire un 35ème collège en lien avec une réhabilitation du collège Henri IV pour atteindre un effectif plus raisonnable de 450 à 500 élèves.

Le Collège Joséphine Baker a donc ouvert ses portes à Vouneuil-sous-Biard en mai 2022, permettant de débuter les travaux dans l'établissement Henri IV.

974. Réunion

Rencontre avec le ministre Gabriel Attal

Le Président du Département Cyrille Melchior a sensibilisé le ministre Gabriel Attal sur le caractère inclusif de l'école, avec l'accueil le jeunes en difficulté et en situation de handicap.

Il a plaidé pour l'excellence insistant sur la jeunesse de la population.

Gabriel Attal s'est dit disposé à « mettre le paquet sur la 6e avec l'heure supplémentaire d'approfondissement en maths et en français, et avec la généralisation du dispositif "devoirs faits" pour tous les élèves de 6e. » et a annoncé « une expérimentation de l'accueil des collégiens de 8h à 18h au collège La Chatoire, au Tampon. »

Il s'appelait Georges…
…Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal,
Conseiller régional de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Episode 1 : Gabrielle.

En avril 2024, dans six mois, nous commémorerons les **50 ans de la disparition de Georges Pompidou**. Même si beaucoup a déjà été écrit sur l'homme politique, l'homme de lettres, l'homme amoureux… l'éclairage qu'il a porté sur notre société, l'action qu'il a conduite, restent encore trop ignorés.
J'ai donc choisi à travers cette chronique en sept épisodes d'octobre à avril, d'aborder quelques aspects de **l'œuvre humaniste** de Georges Pompidou, et les rebonds qu'elle offre encore aujourd'hui.
Enfant du Cantal, la vie de Georges Pompidou appartient à d'autres lieux, même s'il a gardé toute sa vie l'ombre portée de ses origines. Il restera toujours ce paysan du Cantal, empreint de bon sens, d'humilité, de timidité, parfois d'un certain complexe. Président de la République, la vie de Georges Pompidou appartient à d'autres univers. Il fut un intellectuel. Homme, la vie de Georges Pompidou appartient à une humanité, à un humanisme, qui dépassaient sa personne pour l'élever. Georges Pompidou ne peut se résumer, et demeure un homme multifacette, inclassable, conservateur et moderne, sans doute en avance sur son temps et pourtant repoussant la nouvelle société … **Il nous offre incontestablement un élan vers demain**.

Ce projet est peut-être né d'une image, rapportée par son épouse Claude, celle du jour où Georges Pompidou a pris la reine d'Angleterre par le bras. « C'est là qu'on voyait qu'il était né à la campagne… Il fallait monter les marches pour rentrer dans l'Elysée ; il ne lui a pas vraiment pris le bras, il l'a soutenue, mais ça ne se fait pas et il ne le savait pas ».

Cette liberté est si précieuse.

Et si lors de l'élection présidentielle de 1969, Georges Pompidou avait enfourché **le projet de nouvelle société** au lieu de le laisser, le 16 septembre 1969, à Jacques Chaban-Delmas ? Cette **société « prospère, jeune, généreuse et libérée »** est pourtant bien celle de Georges Pompidou. Les ambitions humaines sont majeures et qui mieux que Georges Pompidou, cet humaniste, pouvait conduire ce projet, oser cette rupture, ancrer l'idée de contrat dans la sphère publique. Par la faute à Juillet et à Garaud, nous en avons été privés, sinon la France d'aujourd'hui serait toute autre, mais on ne refait pas l'histoire…

Georges Pompidou a pourtant assoupli et modernisé le rôle de l'État en le rendant plus efficace : autonomie renforcée des services publics, des universités, amorce d'une véritable décentralisation, émancipation et épanouissement de l'individu dans la société, justice et dialogue social par la participation des salariés à la vie de l'entreprise…
Pour ce Cantalien de Paris, plus qu'un berceau, qu'un souvenir de famille, qu'une nostalgie, **le Cantal est une demeure**. Aussi loin que l'on remonte, Georges Pompidou plonge ses racines familiales dans ce département : un Cantal méridional, et déjà presque lotois, pour l'ascendance paternelle, un Cantal septentrional (l'Artense des marchands de toile) pour l'ascendance maternelle.

Mais, outre la naissance et l'ascendance, un troisième lien, public et spectaculaire celui-là, se noue quand l'enfant prodigue, devenu Premier ministre du général de Gaulle, fait retour au pays. C'est ainsi qu'il fut par deux fois élu député de la deuxième circonscription du Cantal.

Ce projet de chroniques est aussi peut-être né suite aux réponses de Georges Pompidou sur l'affaire Gabrielle Russier. Réagissant par exception à ce fait divers qui posait des problèmes de fond, le Président de la République, visiblement ému par l'évocation de ce drame, a répondu par ces quelques mots, entrecoupés de longs silences : « Je ne vous dirai pas tout ce que j'ai pensé d'ailleurs sur cette affaire. Ni même ce que j'ai fait. Quant à ce que j'ai ressenti, comme beaucoup, eh bien, comprenne qui voudra ! Moi, mon remords, ce fut la victime raisonnable au regard d'enfant perdu, celle qui ressemble aux morts qui sont morts pour être aimés. C'est de l'Eluard. Merci. »

Le poème cité est « **Comprenne qui voudra** » qui figure dans l'anthologie de la poésie française qu'il a établie. Le poète avait, pour situer son œuvre inspirée par les séquelles de la libération, placé en exergue cette phrase : " En ce temps-là, pour ne pas châtier les coupables, on maltraitait des filles. On allait même jusqu'à les tondre. " Le texte du poème est la suivant:

Comprenne qui voudra
Moi mon remords ce fut
La malheureuse qui resta
Sur le pavé
La victime raisonnable
À la robe déchirée
Au regard d'enfant perdue
Découronnée défigurée
Celle qui ressemble aux morts
Qui sont morts pour être aimés
Une fille faite pour un bouquet
Et couverte
Du noir crachat des ténèbres
La plus aimable bête

Si Georges Pompidou avait traduit politiquement ses émotions d'homme, nous aurions plus vite, plus tôt, modernisé notre pays. Gabrielle Russier serait devenue ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. La professeur de français de Marseille, à 32 ans, était tombée amoureuse de l'un de ses élèves, âgé de 17 ans. Incarcérée huit semaines pour "détournement de mineur", elle s'est suicidée à la rentrée scolaire suivante.

Modifier notre regard sur l'autre, accepter la différence, reste d'une actualité brulante.

A suivre…

Le président Macron a cherché à capter une part de magie de la majesté royale

Chronique de Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

La France a reçu le roi d'Angleterre Charles III. Comment appréciez-vous la communication qui a été faite de sa venue ?
D'abord , cette visite a bénéficié d'un supplément d'intérêt du fait de son report. Initialement prévue au printemps, elle a été reportée en raison des manifestations, générant par ce fait un temps d'attente et donc une dramatisation supplémentaire.
En communication, on appellerait ça du « teasing », un procédé publicitaire censé éveiller la curiosité du public. De plus, il est intéressant de remarquer qu'en communication politique le report a priori malheureux d'un événement peut avoir des effets bénéfiques.

Que voulez-vous dire ?
Les images diffusées du président Macron au château de Versailles accompagné de Sa Majesté ont offert un contrepoint opportun aux images calamiteuses de la cérémonie d'ouverture de la coupe du monde de rugby durant laquelle le chef de l'État a été copieusement sifflé par les supporters. Cette séquence de l'agenda me paraît être un heureux hasard.

Pensez-vous qu'une image chasse l'autre ?
On pourrait le croire. Mais dans le kaléidoscope d'images dans lequel le terrien du XXIe siècle est plongé quotidiennement, la loi de l'émotion la plus forte domine.
Ce n'est pas que la chronologie des images qui compte. Même si les photos du protocole dans ce lieu somptueux et symbolique du château de Versailles essaient de restaurer une autorité altérée, la puissance émotionnelle dégagée par la scène humiliante du stade de France dominera à terme dans nos têtes.
L'esprit humain est ainsi fait qu'il garde en mémoire beaucoup plus les parfums de scandale que les scènes lisses et policées.

Comment agit la communication de ces deux événements ?
La réception d'un monarque vient toucher l'imaginaire des gens dans ce qu'il a de plus paradoxal : les Français adorent les têtes couronnées ET ils sont un peuple régicide. Ils sont fiers et honorés d'accueillir le roi d'Angleterre et ils huent leur chef dans un stade dont les images honteuses sont relayés dans le monde entier. Attraction et répulsion cohabitent simultanément dans le cœur des gens.

Qu'est-ce qui plaît véritablement aux Français dans cette représentation royale du pouvoir ?
La transcendance inhérente à la monarchie. Il y a dans cette forme de pouvoir une verticalité intangible qui interpelle la rationalité et peut charmer le cœur. C'est tout ce qu'on peut voir mis en scène dans la série « The Crown » sur le règne d'Elizabeth II. Le protocole est constitutif du pouvoir. En reproduisant imperturbablement au cours du temps les mêmes gestes codés, on entretient ce même pouvoir . Quand la France reçoit le roi d'Angleterre au château de Versailles, elle utilise objectivement l'un de ses plus beaux joyaux architecturaux mais surtout elle cherche à capter une part de magie de la majesté royale. On voit que le chef de l'État qui souffre d'un déficit d'autorité et de respect pour sa fonction a pu être tenté de bénéficier d'un peu de cette magnificence propre aux monarques. C'est en tout cas ce que laisse penser la communication élyséenne de cette rencontre en grande pompe.

La Mission Patrimoine a dévoilé les 100 sites lauréats en 2023

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et La Française des Jeux (FDJ), a dévoilé les 100 sites départementaux de métropole et d'outre-mer lauréats en 2023.
Ils bénéficieront du soutien financier de la sixième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine.
Plus de 125 millions d'euros issus du Loto du Patrimoine ; 73 millions d'euros de crédits du ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques ; 30 millions d'euros de dons, de mécénats d'entreprises et de ressources propres de la Fondation du patrimoine affectés aux projets de la Mission

FONDATION DU PATRIMOINE

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

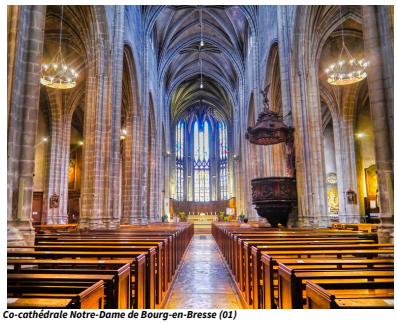
Co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse (01)

Co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse (01)
Donjon du Petit Fourchaud à Besson (03)
Grange cistercienne fortifiée de Chabroulière à Planzolles (07)
Burons des Hautes Terres (15)
Château de la Gabelle et sa bergerie à Ferrassières (26)
Ancienne fabrique de la Galicière à Chatte (38)
Château de Villars à La Chapelle-Villars (42)
Eglise Saint-Philibert aux Estables (43)
Château Dauphin à Pontgibaud (63)
Château de Rochebonne à Theizé (69)
Chapelle de Ragès à Sonnaz (73)
Observatoire du Mont Blanc - Chalet Vallot à Chamonix (74)

château de rochebonne à theizé (69)

BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ

Château de Bierre-lès-Semur au Val-Larrey (21)
Temple luthérien d'Allenjoie (25)
Lavoir - abreuvoir à Cressia (39)
Eglise abbatiale Notre-Dame du Pré à Donzy-le-Pré (58)
Eglise Saint-Symphorien à Marnay (70)
Auberge de la Croix Blanche à Châteauneuf (71)
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul à Thorigny-sur-Oreuse (89)
Fort de la Justice à Belfort (90)

BRETAGNE

Manoir de Kerhos à Kerbors (22)
Redoute des Blancs Sablons au Conquet (29)
Eglise Saint-Pierre à Mont-Dol (35)
Château de Bothané à Guidel (56)

Redoute des Blancs Sablons au Conquet (29)

CENTRE – VAL DE LOIRE

Château de Sagonne (18)
Ancien presbytère de Miermaigne (28)
Usine électrique de Saint-Gaultier (36)
Communs du Château du Temple à Theneuil (37)
Ancienne auberge des Trois Canards à La Ferté-Beauharnais (41)
Moulin de Cepoy (45)

CORSE

Magasin à poudre Nord de Bonifacio (2A)
Eglise du couvent Saint-François à Nonza (2B)

Eglise du couvent Saint-François à Nonza (2B)

GRAND EST

Blockhaus dit « Maison forte » de Mogues (08)
Châtelet d'entrée du château de Dampierre (10)
Halle de Cheminon (51)
Jardins du château de Donjeux (52)
Halle sidérurgique Saintignon à Longwy (54)
Maison du Pape Jules II à Verdun (55)
Ancienne église protestante de Morhange (57)
Ancienne ferme à Gries (67)
Maison de Jean-Jacques Henner à Bernwiller (68)
Immeuble dit « ancien hôpital » à Châtillon-sur-Saône (88)

Châtelet d'entrée du château de Dampierre (10)

HAUTS-DE-FRANCE

Tour d'aiguillage ferroviaire dite « la Florentine » à Buire (02)
Hôtel de Ville de Bergues (59)
Four à chaux de la sucrerie de Francières (60)
Eglise Notre-Dame à Hesdin (62)
Galerie Jules Barni à Mers-les-Bains (80)

Hôtel de Ville de Bergues (59)

ÎLE-DE-FRANCE

Décors intérieurs du Théâtre Daunou à Paris (75)
Eglise Saint-Rémi de Montévrain (77)
Caves Nord du parc du château de Maisons-Laffitte (78)
Kiosques du parc du Centre hospitalier de Bligny à Briis-sous-Forges (91)
Boudoir de la Maison Masséna à Bagneux (92)
Ancienne piscine Félix Faure à Saint-Denis (93)
Chapelle des Hôpitaux à Saint-Maurice (94)
Hangar à bateaux de Pontoise (95)

Décors intérieurs du Théâtre Daunou à Paris (75)

NORMANDIE

Eglise Notre-Dame-des-Victoires à Trouville-sur-Mer (14)
Ancien bailliage à Pont-de-l'Arche (27)
Pigeonnier et dépendances du manoir de Lanquetot à Portbail-sur-Mer (50)
Espace Marguerite de Lorraine et chapelle Saint-François de l'hôpital à Mortagne-au-Perche (61)
Eglise Sainte-Madeleine de La Bouille (76)

NOUVELLE AQUITAINE

Maison du duc d'Epernon à Confolens (16)
Ruines de l'ancienne forteresse de Montguyon (17)
Four à pain de Chaumeil (19)
Hôtel particulier à Felletin (23)
Maison de la Boétie à Sarlat-la-Canéda (24)
Cabane tchanquée n°3 à La Teste-de-Buch (33)
Chapelle Notre-Dame-de-la-Course-Landaise à Bascons (40)
Eglise Saint-Léger à Couthures-sur-Garonne (47)
Pont du fort du Portalet dit « pont d'enfer » à Etsaut (64)
Château Boucard à Ménigoute (79)
Forteresse de Berrye à Berrie (86)
Pagode de l'étang de Jonas à Ambazac (87)

Forteresse de Berrye à Berrie (86)

OCCITANIE

Site pastoral de Goutets au Port (09)
Château de Bouisse (11)
Lotissement médiéval à Marcillac-Vallon (12)
Château du Cheylar d'Aujac (30)
Domaine du château d'Azas (31)
Château de Flamarens (32)
Château Guillaume de Nogaret à Marsillargues (34)
Moulin à eau d'Aulanac à Saint-Cirq-Lapopie (46)
Château de Cambiaire à Saint-Etienne-Vallée-Française (48)
Eglise Saint-Pierre de Sarniguet (65)
Ancienne maternité suisse ou Château d'en Bardou à Elne (66)
Bastide des Vassals à Saint-Grégoire (81)
Eglise Notre-Dame de Bouillac (82)

Moulin à eau d'Aulanac à Saint-Cirq-Lapopie (46)

PAYS DE LA LOIRE

Peintures murales de la chapelle du Dougilard à Soudan (44)
Ancienne abbaye royale de Nyoiseau à Segré-en-Anjou Bleu (49)
Châtelet d'entrée du château de Mortiercrolles à Saint-Quentin-les-Anges (53)
Eglise Saint-Pierre à René (72) Logis des soldats du château de la Grève à Saint-Martin-des-Noyers (85)

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Moulin à farine de l'Agnelet à Reillanne (04)
Château de Jarjayes (05)
Villa Le Rêve dite « Villa Matisse » à Vence (06)
Tour Sarrasine - Chapelle Notre-Dame de Vie àVitrolles (13)
Moulin à huile du Pré-Conduit à Bargemon (83)
Site du Château à Cadenet (84)

GUADELOUPE

Clocher de l'église Saint-Hyacinthe à Capesterre Belle-Eau (971)

MARTINIQUE

Moulin hydroélectrique au Gros-Morne (972)

Moulin hydroélectrique au Gros-Morne (972)

GUYANE

Église Saint-Dominique à Roura (973)

Église Saint-Dominique à Roura (973)

LA RÉUNION

Maison Valy à L'Entre-Deux (974)

Actualités culture, sport et tourisme

Inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites de mémoire de la Première Guerre mondiale

Atout France vient d'étudier le niveau de satisfaction des voyageurs français et internationaux en France et son évolution depuis 2019. Pour ce faire, l'Agence s'est appuyée sur l'étude TRAVELSAT© Competitive Index de TCI Research, outil de benchmark de référence pour les destinations touristiques internationales.

Les Départements français du Nord et de l'Est de la France avec les régions de Flandre et de Wallonie en Belgique ont engagé depuis plus de dix ans une procédure pour inscrire une sélection de sites parmi les plus importants de la Première Guerre mondiale sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.

L'objectif de cette inscription est d'accorder une reconnaissance internationale à cet ensemble de sites emblématiques qui forment un patrimoine appartenant à l'une des pires tragédies de l'histoire humaine et dédié aujourd'hui à la paix.
Il s'agit ici de reconnaître d'une part la souffrance des millions d'hommes et de femmes à travers le monde et leur participation à cette histoire commune, et d'autre part le bouleversement profond de nos territoires touchés par ce conflit.

Les valeurs mémorielles et en faveur de la paix comme les liens internationaux entretenus par ce patrimoine culturel rendent cette inscription singulière et plus que jamais souhaitable dans le contexte international.

14. Calvados

Château de Bénouville

Le Département du Calvados poursuit sa volonté de doter le territoire d'équipements culturels rayonnants.

Il a ainsi inscrit le développement du château de Bénouville dans sa feuille de route Calvados Vision 2030.
L'objectif du Département, propriétaire de ce patrimoine exceptionnel depuis 1927, est bien d'en faire l'écrin de l'excellence culturelle du Calvados, à travers :

- Un parc accessible et gratuit ;
- Un château ouvert à la visite ;
- Une plateforme de services culturels ;
- Un lieu de programmation évènementielle et culturelle

17. Charente-Maritime

Du Roi Soleil au XXIe siècle

Alors que la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan porte depuis 2014 le projet de réunir les conditions de développement de sa filière d'excellence aéronautique au cœur de la Ville de Rochefort, le partenariat exemplaire mis en place entre le Département, la CARO et la Société Airbus Atlantic permet aujourd'hui d'ouvrir de nouvelles perspectives et de prolonger l'Histoire.

En effet, dans le cadre de travaux d'extension de la société Airbus Atlantic, un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé par le Département de la Charente-Maritime en décembre 2022. D'étonnants vestiges archéologiques ont alors été révélés.

Ils permettent de documenter l'extension de l'Arsenal à partir du milieu du XVIIIe siècle, avec notamment l'identification du bagne, de son hôpital ainsi qu'une scierie, vraisemblablement utilisée pour la construction des frégates de la flotte du Roi Soleil.

Si les recherches sur des vestiges vieux de plus de deux siècles peuvent paraitre anachroniques au regard du projet industriel porté par Airbus Atlantic, elles montrent en réalité une cohérence historique de la vocation industrielle du site.

19. Corrèze

Modernisation de l'espace 1000 Sources à Bugeat

Ce site référencé « Centre de préparation aux Jeux », situé à Bugeat au cœur du Plateau de Millevaches, l'Espace 1000 Sources est le lieu idéal pour la préparation sportive de tout niveau. En parallèle, il propose également différents séjours dans un cadre naturel privilégié : séminaires d'entreprises, formations, classes vertes, séjours séniors sport-santé…

Preuve de la qualité de cette infrastructure et forte de son expérience dans l'accueil de sportifs de haut niveau (Clubs de rugby ou de basket professionnels, équipes de France de Boxe ou de Taekwondo…), l'Espace 1000 Sources a été retenu comme « Centre de préparation aux Jeux ».

Afin de renforcer encore l'attractivité de ce site fleuron du sport en Corrèze et de diversifier l'offre de séjours sur place, le Département a engagé des travaux de modernisation importants pour un coût de 1,3 million d'euros.

23. Creuse

Record d'affluence battu à la Cité internationale de la tapisserie !

Entre le 1er janvier et le 31 août 2023, plus de 41 000 visiteurs s'y sont pressés, soit d'ores et déjà bien plus qu'en 2022 (28 551 visiteurs à la même date et 39 618 sur l'ensemble de l'année), avec des pointes à plus de 500 visiteurs/jour pendant l'été et un pic à 900 visiteurs atteint le 2 août !

34. Hérault

Dévoilement de la fresque « Rivages héraultais »

Le Département et l'INA offrent un voyage dans la mémoire du littoral héraultais. Projet inédit : le nouveau site internet « Rivages héraultais ». Une œuvre monumentale, véritable fresque numérique, retraçant 70 ans d'histoire du littoral héraultais à travers 150 vidéos de 4 minutes en moyenne, contextualisées et analysées par plus de 20 experts.

Par le biais de l'image et du son, le littoral prend vie et se dévoile dans toutes ses dimensions : patrimoine, culture, sports, loisirs, aménagement, environnement et économie.

Parfois nostalgiques, émouvantes ou déroutantes, ces archives de la télévision publique conservées par l'INA offrent un voyage extraordinaire et passionnant dans l'histoire de notre littoral, un témoignage de la vie et des savoir-faire des habitants d'un territoire autrefois peu peuplé, aujourd'hui surfréquenté et menacé.
Un outil ludique et original pour sensibiliser à la préservation de notre littoral.

38. Isère

Deux ans après sa remise en service, Le Petit Train de La Mure a franchi le cap des 100 000 voyageurs le 25 août dernier

Mis en service le 21 juillet 2021, le Petit Train de La Mure a transporté 22 153 voyageurs la même année ; 48 000 voyageurs en 2022 et 33 300 voyageurs à ce jour.

La saison 2023 est marquée par une journée record avec 559 voyageurs embarqués le 16 août dernier.

Le premier bilan de la saison est satisfaisant, même si les mois de mai et juin ont été en deçà des attentes ; la haute saison s'inscrit quant à elle dans les prévisions de fréquentation.

Les animations et plus particulièrement les trajets nocturnes ont participé au succès estival du Petit Train, en accueillant en moyenne près de 100 voyageurs par départ en soirée.

38. Isère

Saint-Antoine-l'Abbaye

Située au cœur d'un des plus beaux villages de France et jouxtant le musée départemental qui a pris place dans l'ancien noviciat, l'église abbatiale de Saint-Antoine-l'Abbaye domine le village médiéval et les noyeraies avec en arrière-plan les contreforts du Vercors.

Le Département de l'Isère, a proposé en 2016 à la commune de Saint-Antoine l'Abbaye, propriétaire du site, de piloter le projet en prenant en main la maîtrise d'ouvrage et d'apporter la majorité des financements (44 %) aux côtés de la DRAC (40 %), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et de la commune 1%.
Aujourd'hui, près de 30 % de la façade est restaurée. Il faut maintenant engager les nouvelles tranches (les collatéraux Nord et Sud), avant de s'attaquer au reste de l'église.

Une nouvelle consultation pour la maîtrise d'œuvre sera lancée dans les mois à venir avec la même répartition entre les financeurs, l'ingénierie du Département et le coup de pouce de la Mission Stéphane Bern à hauteur de 500 000 euros.

41. Loir-et-Cher

Reconduite de l'opération Une Journée aux châteaux 2023

Elle aura lieu du samedi 23 septembre au dimanche 22 octobre. Sont concernés les châteaux d'Amboise, de Châteaudun et de Fougères-sur-Bièvres .

Les Loir-et-Chériens accèdent gratuitement à ces sites patrimoniaux et historiques non seulement de leur département de résidence mais aussi plus largement du Val de Loire.

La collectivité départementale souhaite ainsi permettre à tous les publics de (re)découvrir des sites emblématiques – de premier plan ou plus confidentiels – qui constituent le patrimoine historique inestimable du territoire et participent à son attractivité.

60. Oise

Exposition « Sapeurs »

Les Archives départementales de l'Oise présentent jusqu'au 7 juin 2024 une nouvelle exposition intitulée « SAPEURS ! Une histoire des pompiers dans l'Oise ».

L'histoire des pompiers est jalonnée d'adaptations, de modernisations mais aussi de traditions qui perpétuent les valeurs de ce corps unique.

69. Rhône

Exposition : Accueillir, soigner, guérir

Jusqu'au 17 mars 2024, les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon présentent une nouvelle exposition intitulée « Accueillir, soigner, guérir ».
Réalisée à partir de documents inédits et d'objets insolites, elle se propose de retracer l'histoire de la santé et de l'institution hospitalière du Moyen Âge à nos jours.

76. Seine-Maritime

Fouilles archéologiques sur le site de l'abbaye de Jumièges et précisément dans l'Église Saint-Pierre

En amont de cette première campagne de fouilles, une prospection géophysique a été menée sur l'ensemble du site afin de guider les choix en matière d'archéologie et de travaux.

À la fin de la première phase de fouilles qui a eu lieu en juin-juillet 2023, les archéologues ont mis au jour la sépulture inviolée d'un abbé de Jumièges.

Ce tombeau pourrait appartenir à Guillaume VII dit Guillaume Le Jeune, abbé de Jumièges au 14e siècle.
Ce dernier a eu un rôle important dans l'histoire du site : il a achevé la construction du chœur gothique de l'Église Saint-Pierre.

Les sources du 18e siècle affirment que le monument funéraire de Guillaume Le Jeune se trouvait contre le mur droit de la première travée du chœur gothique.

Ainsi, la sépulture découverte est très proche de ce monument funéraire, justifiant, en l'état des recherches, son attribution.

81. Tarn

L'entrée du nouveau Musée-Mine départemental gratuite jusqu'au 31 décembre 2023

La barre des 36 000 visiteurs a été atteinte en quelques mois depuis la réouverture du musée.

Situé au cœur de l'ancien bassin minier Carmaux-Albi, à Cagnac-les-Mines et avec ses 300 mètres de galeries de mine et ses salles d'exposition, il relate l'épopée minière d'un territoire attaché à sa mémoire ouvrière et rend hommage à tous les hommes et les femmes qui ont, au fil des siècles, façonné cette terre.

Il est également un outil précieux pour transmettre aux générations actuelles l'histoire de l'exploitation du charbon dans le bassin.

Le Musée-Mine départemental a réouvert ses portes au public le 22 avril dernier après 2 ans de travaux de modernisation, dont le montant, financé par le Département, s'élève à 1,7 M€.

84. Vaucluse

Exposition sur Jean-Baptiste Fabre

Son nom est peu connu des lecteurs et pourtant l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie voyait en Jean-Baptiste Fabre (1727-1783) l'un des plus grands auteurs du XVIIIe siècle en langue d'Oc.

A travers films et documents, pour le 240e anniversaire de sa mort, l'exposition présentée aux Archives départementales dresse le portrait de cet écrivain, en insistant sur l'une de ses œuvres majeures, « Le Siège de Caderousse », réédité aujourd'hui.

L'occasion de découvrir un aspect de la chronique avignonnaise en confrontant histoire et littérature.

Les documents présentés proviennent des Archives départementales de Vaucluse, des Archives municipales de Caderousse et de la bibliothèque Ceccano.

Jusqu'au vendredi 3 novembre 2023

Agenda

Jeudi 28 Vendredi 29 septembre

Assises Territorialis du SNDGCT au Havre
Ce grand événement national et international, organisé par le SNDGCT, aura pour thème cette année : « L'humain au cœur de l'action »

Mercredi 11 au Vendredi 13 octobre

33e Convention des Intercommunalités
Les transitions, une question politique

Vendredi 29 septembre Dimanche 1 octobre

Congrès national des maires ruraux à l'Alpe d'Huez

Mardi 21 Mercredi 22 Jeudi 23 novembre

Salon des Maires et des Collectivités Locales
À Paris Expo Porte de Versailles

1ère édition du Salon des Sports
Salon qui veut rassembler et fédérer l'ensemble des acteurs du monde sportif français. À Paris Expo Porte de Versailles

Mardi 3 octobre

Rencontres de la Jeunesse Aidante à Lyon
Espace de l'Ouest Lyonnais (Lyon 5) et en streaming

Jeudi 30 novembre Vendredi 1 décembre

Assise de la protection de l'enfance 2023 à Dijon

Livres

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

L'enlèvement, par Grégoire KAUFFMANN

Le 22 mai 1985, le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le chercheur Michel Seurat disparaissent après leur atterrissage à Beyrouth. Commence alors l'affaire des otages du Liban. Tenue à l'écart par le pouvoir, l'épouse du journaliste, Joëlle, soutenue par un vaste collectif, se lance dans un combat qui touchera la France entière. Leur fils, l'historien Grégoire Kauffmann, revisite ce temps fort des années 1980, à l'apogée de la gauche mitterrandienne.
Il mêle au portrait de l'époque ses souvenirs d'adolescent qui a vécu ce drame de l'intérieur.

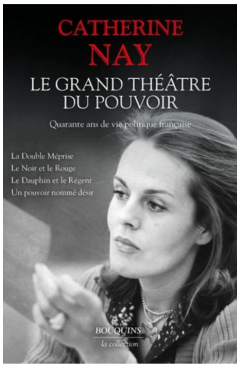

Le grand théatre du pouvoir, par Catherine NAY

Observatrice hors pair des moeurs politiques françaises depuis plus de quarante ans, portraitiste d'une acuité implacable, mordante et drôle, Catherine Nay a côtoyé les principaux acteurs de cette période — la plus romanesque de la Ve République après la grande épopée gaullienne — et recueilli leurs témoignages. Précédé d'une préface inédite, ce volume rassemble pour la première fois quatre grandes enquêtes, au style vif et enlevé, qui relatent, sur scène et dans les coulisses, les mille rebondissements de ce grand théâtre du pouvoir.
Dans les rôles principaux : Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, François Mitterrand, Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy. Rivalités, trahisons, coups d'éclat, déchirements, comédies... tous les ingrédients sont là pour créer une dramaturgie digne des meilleures séries télévisées. Dans La Double Méprise, Catherine Nay raconte l'histoire d'un couple improbable, celui du président de la République Valéry Giscard d'Estaing et de son Premier ministre, Jacques Chirac. Le Noir et le Rouge est consacré aux multiples facettes de François Mitterrand, personnalité aussi complexe que controversée. La journaliste a été la première à éclairer des parts d'ombre liées à sa jeunesse et à sa vie privée, dévoilant ainsi les ressorts cachés de l'homme et de sa destinée. Le Dauphin et le Régent retrace les péripéties d'une " amitié de 30 ans " entre deux figures, Edouard Balladur et Jacques Chirac, que l'expérience des responsabilités, le goût de l'ambition et le jeu des entourages vont détruire sans merci.
Dans Un pouvoir nommé désir, Catherine Nay évoque enfin l'ascension politique la plus spectaculaire de ces quarante dernières années : celle de Nicolas Sarkozy, qui aura consacré toute son énergie à la conquête du pouvoir, envers et contre tous. Des monstres sacrés que l'on retrouve avec d'autant plus de plaisir et de nostalgie qu'ils n'ont guère d'équivalents aujourd'hui.

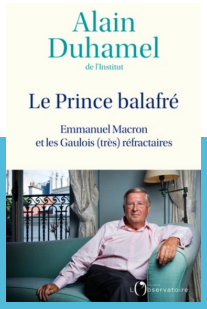

Le Prince balafré - Emmanuel Macron et les Gaulois (très) réfractaires, par Alain DUHAMEL

Sur le papier, Emmanuel Macron avait tout du prototype de l'homme politique différent. En 2017, sa campagne allègre lui fait gagner le statut d'outsider original, éloigné des clivages fatigués de la droite et de la gauche. En 2022, la crise des Gilets jaunes, l'épidémie de Covid-19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la réforme des retraites et les prises de parole malencontreuses du ferme mais obstiné président ont considérablement éraflé cette image de renouveau dynamique.
Avec un atterrant taux d'abstention, Emmanuel Macron doit plus sa réélection à la peur que continuent d'inspirer les extrêmes qu'à son programme ou qu'à lui-même. Et tandis que le trio de tête de ces dernières présidentielles Macron-Le Pen-Mélenchon prouve, s'il en est besoin, la

dislocation de la scène politique telle qu'on la connaissait, la Ve République, après un mandat jalonné de chocs inédits, tremble sur ses fondations - les Français sont dans la rue et beaucoup appellent au rejet ou à la rupture.
Alain Duhamel analyse les splendeurs et misères du huitième président de la République, le plus singulier de tous, et des candidats à sa succession ? ; un portrait affuté des acteurs de la Ve, de leurs électeurs, des dynamiques et tensions économiques et sociales à l'oeuvre dans le paysage politique d'aujourd'hui et de demain.

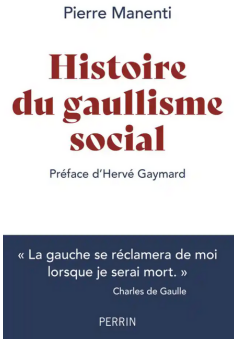

Histoire du gaullisme social, par Pierre MANENTI

" La gauche se réclamera de moi quand je serai mort. " Charles de Gaulle.
À l'occasion de sa première intervention télévisée, le Premier ministre Jean Castex s'est défini comme un " gaulliste social ". Si cette expression a été remise au goût du jour par le chef du gouvernement le 3 juillet 2020, elle est pourtant loin d'être nouvelle. Apparu il y a un petit moins d'un siècle, le gaullisme social est en quelque sorte le yin et le yang de la politique : il est l'équilibre parfait entre l'héritage historique de la droite du général Charles de Gaulle et l'esprit politique et philosophique de la gauche. Certes, le gaullisme - devenu une valeur-refuge de la vie politique française - incarne aujourd'hui encore le dépassement des clivages, unifiant la gauche et la droite autour d'une certaine vision du pays. Mais l'histoire et la vie politique de ce mouvement nous encouragent à le positionner à droite sur l'échiquier politique, alors même qu'une part non négligeable de ses thèses sont inspirées par le catholicisme social et l'héritage de la gauche. A l'origine, le " gaullisme social " rassemblait les Français convaincus que seules les institutions de la Cinquième République permettraient la réalisation des objectifs de la gauche ; il réunissait les défenseurs d'une tendance humaniste, ouvrière et sociale au sein de la droite française.
Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Quel héritage ce mouvement a-t-il laissé dans les mandats qui ont suivi ceux du Général ? Quelles conséquences a-t-il eues sur le paysage politique français, et les acquis sociaux ? Loin des clichés et d'une vision manichéenne de la politique française qui veut que la droite et la gauche ne se mêlent en aucun cas, Pierre Manenti - s'appuyant sur une série d'entretiens historiques et d'archives inédites - brosse le portrait d'un courant méconnu de la vie politique française.

Un amiral à l'Elysée, par Bernard ROGEL

"En mer, on apprend à dominer ses peurs, la tolérance, la pugnacité et la résilience. Mais le plus beau des cadeaux faits par la Marine nationale, c'est de nous apprendre à travailler ensemble vers un même objectif. Ce que l'on appelle, avec fierté, l'esprit d'équipage". Né à Brest, Bernard Rogel n'était pas prédestiné à côtoyer les hautes sphères. Très jeune, il a la vocation de la mer et déclare à sa famille : "J'irai à Tahiti et je serai amiral.
- On a toujours le droit de rêver ! " , lui répond sa grand-mère. Il a rêvé très grand. Engagé dans la Marine nationale, il commande à 34 ans son premier sous-marin nucléaire, pistant les navires espions russes dans les profondeurs. Responsable des opérations à l'état major des Armées, il dirige les forces françaises lors de la crise libyenne puis devient chef d'état major de la Marine. Il termine sa carrière en tant que chef de l'état major particulier du Président et nous fait entrer dans les coulisses de cette fonction où la gestion de crise est permanente : faire évacuer des ressortissants français à l'autre bout du monde, suivre les chefs d'Etat dans des négociations jusqu'au petit matin, organiser une cellule de crise après un attentat ou une prise d'otages, participer à une rencontre avec Vladimir Poutine à Brégançon...
Tous ces défis, et bien d'autres, l'amiral Rogel les a relevés. Dans ces Mémoires, ce "cinq étoiles" raconte son parcours singulier et inspirant. Son amour pour la mer, l'armée et notre pays se trouve au coeur de son action. Il partage ici son expérience, ses coups de gueule, son acuité géopolitique et son espoir inébranlable en nos valeurs, notre solidarité collective et notre jeunesse.

SALON DES SPORTS

SUR TOUS LES TERRAINS

LA NOUVELLE INITIATIVE salon des maires et des collectivités locales

21-23 novembre 2023
Paris - Porte de Versailles

infoprodigital

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

CNAS

Agir **ensemble**
Soutenir **chacun**

Crédit photo : istock

AVEC LE CNAS, J'AVANCE EN CONFIANCE

Logement, loisirs, famille, grands projets et coups durs...
Le CNAS accompagne chacun de mes agents, leur apportant au quotidien l'aide dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

1er acteur de l'action sociale du personnel territorial

cnas.fr